

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Bâtiment
HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE
06340 CANTARON

Site	005565V-B005	46449
Bien	Bâtiment	46449
Coordonnées GPS		



Date de création	Date de mise à jour	Version
30/09/2005	23/05/2022	V4



Tous les locaux ont été visités

Liste A			Liste B			Liste C
N1	N2	N3	EP	AC1	AC2	NSP
Nombre de matériaux	0	0	0	20	0	0

Référence du DTA	118217 SNCF 005565V-B005
Date de mise à Jour	23/05/2022

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
VERSION DU DTA.....	2
FICHE RECAPITULATIVE.....	3
RAPPEL REGLEMENTAIRE.....	15
ENREGISTREMENTS DES COMMUNICATIONS DU DTA ET DE LA FR.....	16
LISTING DES ANNEXES	16
1- Rapports de mission de repérage	16
2- Les mesures d'empoussièvement	16
3- Grille d'évaluation de l'état de conservation des PMCA.....	17
4- Documents justificatifs des travaux	17
5- Fiche d'intervention	17

VERSION DU DTA

Date	Motif	Version
23/05/2022	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	V4
21/06/2018	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	V3
12/01/2015	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	V2
30/09/2005	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	V1

FICHE RECAPITULATIVE

FICHE RECAPITULATIVE

Bâtiment

HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE
06340 CANTARON

Site	005565V-B005	46449
Bien	Bâtiment	46449
Coordonnées GPS		



Date de création	Date de mise à jour	Version
30/09/2005	23/05/2022	V4



Tous les locaux ont été visités

	Liste A			Liste B			Liste C
	N1	N2	N3	EP	AC1	AC2	
Nombre de	0	0	0	Nombre de	20	0	NSP
							Nombre de
							0

matériaux				matériaux				matériaux		
-----------	--	--	--	-----------	--	--	--	-----------	--	--

1- Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Propriétaire juridique

Nom	SNCF RÉSEAU
Adresse	15 rue Jean-Philippe Rameau - 93200 SAINT-DENIS

Mandataire

Nom	SNCF
Adresse	2 places aux Etoiles – 93200 Saint Denis

Donneur d'ordre

Nom	ESSET
Adresse	20 avenue André Prohin - 92927 NANTERRE CEDEX

Etablissement(s) occupant(s)

Désignation	
Adresse	-

Description de l'immeuble bâti

Nature du Bâtiment	Bâtiment Tertiaire
Surface	0 m ²
Adresse	HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE - 06340 CANTARON
Date du permis de construire ou année de construction	Non communiquée

Détenteur et dépositaire du DTA

Etablissement SNCF	ESSET
Fonction	
Adresse	20 avenue André Prohin - 92927 NANTERRE CEDEX

Modalité de consultation de ce DTA

Site intranet	Application PAM
Contact	

2- Historiques des rapports de repérage amiante et liste des parties bâti ayant donné lieu au repérage

Référence du rapport de repérage	Société de repérage	Objet du repérage	Zone concernée
Date du rapport			
118217 SNCF 005565V-B005 23/05/2022	Wegroup - AUFRAY Romain	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Ensemble des locaux
Nom de l'opérateur : AUFRAY Romain Locaux non visités : Néant Locaux innaccessible : Néant			
18-06-038390 21/06/2018	DEKRA	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Ensemble des locaux
Nom de l'opérateur : Locaux non visités : Néant Locaux innaccessible : Néant			
451-1647 12/01/2015	GEODEM	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Ensemble des locaux
Nom de l'opérateur : Locaux non visités : Néant Locaux innaccessible : Néant			
42322537 30/09/2005	APAVE - JM ALBANO	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Ensemble des locaux
Nom de l'opérateur : JM ALBANO Locaux non visités : Néant Locaux innaccessible : Néant			

3- Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante et leur évaluation périodique

Néant.

Réf. MPCA	Liste	Catégories	Type de MCA	Localisation	Repère plan	Dimension	Dernier état de conservation
1	B	Parois verticales	Entourage de poteau	Atelier 1 (RDC) -	Rez de chaussée	3 m	EP

Réf. MPCA	Liste	Catégories	Type de MCA	Localisation	Repère plan	Dimension	Dernier état de conservation
		intérieures		Poteau 1			
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
2	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 1 (RDC) - Poteau 2	Rez de chaussée	3 m	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
3	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 1 (RDC) - Poteau 3	Rez de chaussée	3 m	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
4	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 2 (RDC) - Poteau 1	Rez de chaussée	3 m	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
5	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 2 (RDC) - Poteau 2	Rez de chaussée	3 m	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au			21/06/2018 - Evaluation périodique		

Réf. MPCA	Liste	Catégories	Type de MCA	Localisation	Repère plan	Dimension	Dernier état de conservation
	dossier technique «amiante» - EP						
6	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 2 (RDC) - Poteau 3	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
7	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Garage (RDC) - Poteau 1	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
8	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Garage (RDC) - Poteau 2	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
9	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Garage (RDC) - Poteau 3	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
10	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 3 (RDC) - Poteau 1	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au					23/05/2022 - Evaluation périodique	

Réf. MPCA	Liste	Catégories	Type de MCA	Localisation	Repère plan	Dimension	Dernier état de conservation
	dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					21/06/2018 - Evaluation périodique	
11	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 3 (RDC) - Poteau 2	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
12	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 3 (RDC) - Poteau 3	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
13	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 3 (RDC) - Poteau 4	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
14	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 3 (RDC) - Poteau 5	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP 21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique 21/06/2018 - Evaluation périodique	
15	B	Parois verticales	Entourage de poteau	Atelier 4 (RDC) -	Rez de chaussée	3 m	EP

Réf. MPCA	Liste	Catégories	Type de MCA	Localisation	Repère plan	Dimension	Dernier état de conservation
		intérieures		Poteau 1			
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
16	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 4 (RDC) - Poteau 2	Rez de chaussée	3 m	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
17	B	Parois verticales intérieures	Entourage de poteau	Atelier 4 (RDC) - Poteau 3	Rez de chaussée	3 m	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
18	B	Eléments extérieurs	Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)	Extérieur (Extérieur) - Toiture	Toiture	257 m ²	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			21/06/2018 - Evaluation périodique		
19	B	Eléments extérieurs	Panneaux (composites, fibres-ciment)	Extérieur (Extérieur) - Bardage	1er étage / façades	603 m ²	EP
		23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP			23/05/2022 - Evaluation périodique		
		21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des			21/06/2018 - Evaluation périodique		

Réf. MPCA	Liste	Catégories	Type de MCA	Localisation	Repère plan	Dimension	Dernier état de conservation
	matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP						
20	B	Eléments extérieurs	Panneaux (composites, fibres-ciment)	Extérieur (Extérieur) - Poteau	Rez de chaussée	3 m	EP
	23/05/2022 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					23/05/2022 - Evaluation périodique	
	21/06/2018 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - EP					21/06/2018 - Evaluation périodique	
25	B	Eléments extérieurs	Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)	Toiture (Toiture) - Toutes zones		603 m ²	éradiqué
	12/01/2015 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - AC1					12/01/2015 - Action Corrective de 1er niveau	
26	B	Parois verticales intérieures	Divers	Pièce (RDC) - Toutes zones		3 m	éradiqué
	12/01/2015 - Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante» - AC1					12/01/2015 - Action Corrective de 1er niveau	

4- Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

Néant.

5- Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé

et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a. Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires.

D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b. Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailleur-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (HYPERLINK "http://www.inrs.fr" <http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à

l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

(direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification

sur les déchets dangereux ;

- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de

l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.slnoe.org

e. Tracabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

6- Plan et/ou croquis

ETAGE	DESIGNATION DES PLANS OU SCHEMA	DATE DE MISE A JOUR
	Rez de chaussée	23/05/2022
	1er étage / façades	23/05/2022
	Toiture	23/05/2022

Périmètre de recherche des débris et produits provenant de l'essieu	
Géol.	SNCI RESEAU
N° dossier	2019-0001 - GEDDEV-MR1
N° planche	113
Vision	0
Type	Coupe
Date	2019/2/22
Auteur:	AUFFRAY Guillaume
Département:	Centre de diagnostic
Nom:	Réseau de chaussée
Adress:	HMONGAS URGES DRAAF CANTALON GARE UGLES CANTALON
Vue Niveau - Lut.	
Commentaires	

Legend:
■ Amerré, sur consultation de documents
■ Non amerré, après analyse

The diagram illustrates a complex road network with multiple levels and junctions. Red boxes with labels like 'Panneaux vérifiés intérieurs : Entourage de plateau 3 m MICA 11' indicate inspected areas. Green boxes with 'N' (Non amerré) indicate areas where plates have not yet been analyzed. Labels include 'VUE GENERALE', 'Examen continu / Panneau complémentaire', and numerous inspection zones labeled MICA 1 through MICA 13. A photograph in the bottom right corner shows a construction or repair site.

Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Objet :	SNCF RÉSEAU
N° dossier :	http://.../ut.../005565V-B005
N° planche :	003 / Version : 0
Type :	Crépasse
Date :	2013/02/22
Propriétaire :	AUTRERAT Ronan
Défense au plan :	Cabinet de diagnostic
Titre :	Ter Arzat / réseaux
Adresse :	HÔPITAL GÉE DRAP CANTARON GARAGE DÉPARTEMENTAL
Niveau - Lvl :	
Commissaire :	
Legend:	
■ Amiante, après consultation de documents	
N Non amiante, après analyse	

Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Objet :	SNCF RÉSEAU
N° dossier :	http://.../ut.../005565V-B005
N° planche :	003 / Version : 0
Type :	Crépasse
Date :	2013/02/22
Propriétaire :	AUTRERAT Ronan
Défense au plan :	Cabinet de diagnostic
Titre :	Ter Arzat
Adresse :	HÔPITAL GÉE DRAP CANTARON GARAGE DÉPARTEMENTAL
Niveau - Lvl :	
Commissaire :	
Legend:	
■ Plaques fibre ciment amiante	
■ Amiante, sur consultation de documents	

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le Dossier Technique Amiante (DTA) est issu de la mise en oeuvre des obligations édictées par les articles

R1334-14 à R1334-29-9 du code de la santé publique. Il est établi conformément aux dispositions réglementaires du décret 2011-629 du 03 juin 2011. Il fournit l'essentiel des informations amiante disponibles

suivant le périmètre du dossier.

Le DTA comprend les informations et documents suivants :

- Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante.
- Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièvement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en oeuvre.
- Les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets.
- Une fiche récapitulative.

Il est tenu à jour et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien.

Ce dossier technique amiante est à disposition notamment des occupants, salariés, entreprises ou toute autre personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante.

Les documents listés (rapports de repérage, plans, recommandations générales de sécurité, fiche récapitulative amiante...) font partie intégrante du dossier technique amiante et doivent être joints en annexe.

Conformément l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, les missions de repérage et les l'évaluation des états de conservation porte sur les composants du bâtiment suivant :

flocages, calorifugeages et faux plafonds		
Liste A	N1= satisfaisant	Contrôle de l'état de conservation dans un délai de 3 ans
	N2 = état intermédiaire	Vérification du niveau d'empoussièvement dans l'air (NF X 43-050)
	N3 = Dégradé	Travaux de retrait ou de confinement dans les 36 mois et mesures conservatoires sans délai pour assurer d'un niveau d'empoussièvement inférieur à 5 fibres/L dans l'air.
Parois verticales, planchers et plafonds, conduits, canalisations et équipements intérieurs, éléments extérieurs		
Liste B	EP= évaluation périodique	La nature, l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Contrôler périodiquement que l'état de dégradation ne s'aggrave pas.
	AC1= Action corrective de niveau 1	Le repérage conclut à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. <ul style="list-style-type: none">- Rechercher les causes de la dégradation.- Mesures correctives adaptées- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation ne s'aggrave pas.
	AC2 = Action corrective de niveau 2	Dégradation étendue à une zone <ul style="list-style-type: none">- Mesures conservatoires appropriés pour limiter le risque de dégradation et de dispersion de fibres amiante- Mesure d'empoussièvement- Analyses complémentaires afin de définir les mesures de retrait prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone.- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait
Liste C	Le repérage des matériaux de la liste C est réalisé avant d'effectuer des travaux destructifs ou la démolition des bâtiments. Toiture et étanchéité, Façades, Parois verticales intérieures et enduits, Plafond et faux plafonds, Revêtement de sol et de murs, Ascenseurs et monte-chARGE, Equipements divers, Installations industrielles, Coffrages perdus	

ENREGISTREMENTS DES COMMUNICATIONS DU DTA ET DE LA FR

Date de communication	Destinataire	Motif de la communication	Expéditeur	DTA	FR

LISTING DES ANNEXES

1- Rapports de mission de repérage

Date du rapport	Référence du rapport	Société	Objectif du repérage	Nombre de pages
23/05/2022	118217 SNCF 005565V-B005	Wegroup	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	
21/06/2018	18-06-038390	DEKRA	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	
12/01/2015	451-1647	GEODEM	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	
30/09/2005	42322537	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	8

2- Les mesures d'empoussièvement

Date du rapport	Référence du rapport	Société	Localisation	Nombre de pages
-----------------	----------------------	---------	--------------	-----------------

--	--	--	--

3- Grille d'évaluation de l'état de conservation des PMCA

Rédacteur	Référence du rapport	Date de mise à jour	Nombre de pages

4- Documents justificatifs des travaux

PMCA	Nature des travaux effectués	Date de Travaux	Type de document	Référence du document	Nombre de pages

5- Fiche d'intervention

Date	Société	Nature de l'intervention	Nombre de page

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»

Articles R.1334-14, R.1334-17 et 18, R.1334-20 et 21, R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012, arrêté du 21 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES		
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT		
Nature du bâtiment : Bâtiment Cat. du bâtiment : Autres Nombre de Locaux : Etage : Numéro de Lot : Référence cadastrale : Non communiquée Date du Permis de Construire : Non Communiquée Adresse : HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON	Escalier : Bâtiment : Porte : Propriété de: SNCF RÉSEAU 15 rue Jean-Philippe Rameau 93200 SAINT-DENIS	
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
Nom : ESSET Adresse : 20 avenue André Prohin 92927 NANTERRE CEDEX Qualité : Gestionnaire de biens	Documents fournis : Néant Moyens mis à disposition : Néant	
A.3 EXECUTION DE LA MISSION		
Rapport N° : 118217 SNCF 005565V-B005 A Le repérage a été réalisé le : 10/05/2022 Par AUFFRAY Romain N° certificat de qualification : CPDI5187 Date d'obtention : 13/11/2019 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc EDONIA - Bat.G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE Date de commande : 13/01/2022	Date d'émission du rapport : 23/05/2022 Accompagnateur : Aucun Laboratoire d'Analyses : AIR LAB Adresse laboratoire : Espace Sainte Baume Bâtiment A8 30 avenue du Château de Jouques 13420 GÉMENOS Numéro d'accréditation : 1-6287 Assurance RCPro : AXA FRANCE IARD Adresse assurance : 313 Terrasse de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX N° de contrat d'assurance : 7518072604 Date de validité : 01/01/2023	
B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		
Signature et Cachet de l'entreprise WE GROUP HOLDING WE GROUP CS 82010 - 30 Av du Château de Jouques 13883 GEMENOS CEDEX SIREN 443 638 671	Nom du diagnostiqueur : AUFFRAY Romain 	Date d'établissement du rapport : Fait à : Cagnes sur Mer le 23/05/2022 Cabinet : Wegroup Nom du Responsable : DEFRANCE Laurent

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	5
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	5
COMMENTAIRES	5
PROGRAMME DE REPERAGE.....	7
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	7
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	7
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
RAPPORTS PRECEDENTS	8
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	9
 LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	10
 LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	10
 LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	11
ELEMENTS D'INFORMATION	12
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	13
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	33
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	37
ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	41
ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	62
ANNEXE 6 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES	64
ATTESTATION(S)	65

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit	Liste	Méthode	Etat de dégradation	Photo
1	Atelier 1	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
2	Atelier 2	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
3	Garage	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
4	Atelier 3	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 4	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 5	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
5	Atelier 4	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
6	Extérieur	Extérieur	Eléments extérieurs	Poteau	Panneaux (composites, fibres-ciment)	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Eléments extérieurs	Toiture	Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	
			Eléments extérieurs	Bardage	Panneaux (composites, fibres-ciment)	B	Document consulté	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

COMMENTAIRES

Les éléments cachés (plafonds, murs, sols, conduits de cheminée...) par des revêtements de décoration de type moquette, PVC, lambris, panneaux agglomérés ou contreplaqués bois, isolant, doublages murs, mobilier intégrés ou fixés, etc.... n'ont pu être examinés par manque de visibilité et d'accessibilité, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction. Les conduits traversant non visibles encoffrés ne sont pas contrôlables sans destruction ou démontage. Notre cabinet s'engage uniquement sur les matériaux et produits contenus dans le programme de repérage de la mission.

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

→ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit
1	Atelier 1	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	MPCA 1 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	MPCA 2 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	MPCA 3 / Entourage de poteau
2	Atelier 2	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	MPCA 4 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	MPCA 5 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	MPCA 6 / Entourage de poteau
3	Garage	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	MPCA 7 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	MPCA 8 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	MPCA 9 / Entourage de poteau
4	Atelier 3	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	MPCA 10 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 4	MPCA 11 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 5	MPCA 12 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	MPCA 13 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	MPCA 14 / Entourage de poteau
5	Atelier 4	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	MPCA 15 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	MPCA 16 / Entourage de poteau
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	MPCA 17 / Entourage de poteau
6	Extérieur	Extérieur	Eléments extérieurs	Poteau	MPCA 20 / Panneaux (composites, fibres-ciment)
			Eléments extérieurs	Toiture	MPCA 18 / Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)
			Eléments extérieurs	Bardage	MPCA 19 / Panneaux (composites, fibres-ciment)



Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit
1	Atelier 1	RDC	Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit + peinture grise
			Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit taloché + peinture blanche
			Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit plâtre + peinture
6	Extérieur	Extérieur	Façades Est	Verticale	Enduit façades
			Façades Nord	Verticale	Enduit façades
7	Cuisine	RDC	Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit plâtre + peinture
8	Vestiaires	RDC	Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit plâtre taloché + peinture
9	Mezzanine	1er	Murs	Verticale	Enduit de façades rose
10	Hall 1er étage	1er	Plafond	Plafond	Enduit plâtre peinture
11	WC	1er	Murs	Verticale	Enduit plâtre peinture jaune

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièvement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périmétriques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardaues bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F | CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 10/05/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste cité au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélevements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

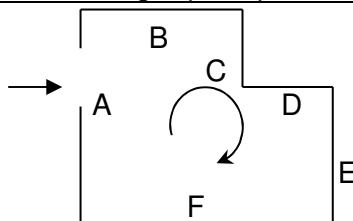
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 : Un seul prélèvement de matériau par Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrages (ZPSO) a été effectué

Sens du repérage pour évaluer un local :



G | RAPPORTS PRECEDENTS

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
21/06/2018	18-06-038390	DEKRA	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
12/01/2015	451-1647	GEODEM	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante
30/09/2005	42322537	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

H | RESULTATS DETAILLÉS DU REPERAGE

LISTE DES PIÈCES VISITÉES/NON VISITÉES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Atelier 1	RDC	OUI	
2	Atelier 2	RDC	OUI	
3	Garage	RDC	OUI	
4	Atelier 3	RDC	OUI	
5	Atelier 4	RDC	OUI	
6	Extérieur	Extérieur	OUI	
7	Cuisine	RDC	OUI	
8	Vestiaires	RDC	OUI	
9	Mezzanine	1er	OUI	
10	Hall 1er étage	1er	OUI	
11	WC	1er	OUI	



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit	Liste	Hors champ d'investigation*	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
1	Atelier 1	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B		A	Document consulté		EP
2	Atelier 2	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
3	Garage	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
4	Atelier 3	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 4	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 5	Entourage de poteau	B		A	Document consulté		EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B		A	Document consulté		EP
5	Atelier 4	RDC	Parois verticales intérieures	Poteau 1	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 2	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
			Parois verticales intérieures	Poteau 3	Entourage de poteau	B		A	Document consulté	MND	EP
6	Extérieur	Extérieur	Eléments extérieurs	Poteau	Panneaux (composites, fibres-ciment)	B		A	Document consulté	MND	EP
			Eléments extérieurs	Toiture	Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)	B		A	Document consulté	MND	EP
			Eléments extérieurs	Bardage	Panneaux (composites, fibres-ciment)	B		A	Document consulté	MND	EP



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit	Liste	Hors champ d'investigation*		Référence prélevement	Critère de décision
							Hors champ d'investigation*	Référence prélevement		
1	Atelier 1	RDC	Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit + peinture grise	B		P001	Résultat d'analyse (P001)	
			Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit taloché + peinture blanche	B		P002		
			Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit plâtre + peinture	B		P003		
6	Extérieur	Extérieur	Façades Est	Verticale	Enduit de façades	B		P006	Résultat d'analyse (P006)	
			Façades Nord	Verticale	Enduit de façades	B		P010		
7	Cuisine	RDC	Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit plâtre + peinture	B		P004	Résultat d'analyse (P004)	
8	Vestiaires	RDC	Parois verticales intérieures	Verticale	Enduit plâtre taloché + peinture	B		P005	Résultat d'analyse (P005)	
9	Mezzanine	1er	Murs	Verticale	Enduit de façades rose	B		P009	Résultat d'analyse (P009)	
10	Hall 1er étage	1er	Plafond	Plafond	Enduit plâtre peinture	B		P007	Résultat d'analyse (P007)	
11	WC	1er	Murs	Verticale	Enduit plâtre peinture jaune	B		P008	Résultat d'analyse (P008)	

LEGENDE

Présence	A : Amianté	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amianté
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)		1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièremet 3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement	
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)		EP Evaluation périodique AC1 Action corrective de premier niveau AC2 Action corrective de second niveau	

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 2
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 1

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 2
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 2

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 2
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 3

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 4
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 1

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 4
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain
Localisation		
Parois verticales intérieures - Poteau 2		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 4
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain
Localisation		
Parois verticales intérieures - Poteau 3		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Parois verticales intérieures		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Garage
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain
Localization		
Parois verticales intérieures - Poteau 1		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Parois verticales intérieures		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Garage
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain
Localization		
Parois verticales intérieures - Poteau 2		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Garage
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 3

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 1
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 1

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 1
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 2

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 1
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 3

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 3
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 3

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Eléments extérieurs

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	Extérieur - Extérieur
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux (composites, fibres-ciment)		AUFFRAY Romain

Localisation

Eléments extérieurs - Poteau

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 3
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 5

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 3
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 4

Résultat amiante

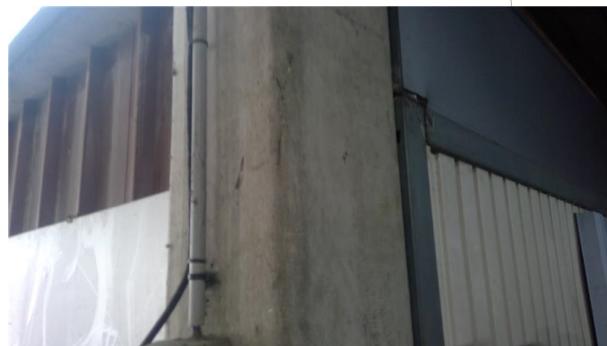
Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 3
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 2

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Parois verticales intérieures

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 3
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Entourage de poteau		AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Poteau 1

Résultat amiante

Présence d'amiante ()

Résultat de la grille d'évaluation

Evaluation périodique

ELEMENT : Eléments extérieurs		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	Extérieur - Extérieur
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)		AUFFRAY Romain
Localisation		
Eléments extérieurs - Toiture		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

ELEMENT : Eléments extérieurs		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	Extérieur - Extérieur
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Panneaux (composites, fibres-ciment)		AUFFRAY Romain
Localisation		
Eléments extérieurs - Bardage		
Résultat amiante		
Présence d'amiante ()		
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 1
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit + peinture grise	10/05/2022	AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Verticale

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Enduit + peinture grise

Support :

Taille :
0 cm



PRELEVEMENT : P002		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 1
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit taloché + peinture blanche	10/05/2022	AUFFRAY Romain
Localisation		
Parois verticales intérieures - Verticale		
Résultat amiante absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Enduit taloché + peinture blanche Support :		
Taille : 0 cm		

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Atelier 1
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit plâtre + peinture	10/05/2022	AUFFRAY Romain

Localisation

Parois verticales intérieures - Verticale

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Enduit plâtre + peinture

Support :

Taille :
0 cm



PRELEVEMENT : P004		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Cuisine
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit plâtre + peinture	10/05/2022	AUFFRAY Romain
Localisation		
Parois verticales intérieures - Verticale		
Résultat amiante absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Enduit plâtre + peinture Support : Taille : 0 cm		

PRELEVEMENT : P005		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	RDC - Vestiaires
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit plâtre taloché + peinture	10/05/2022	AUFFRAY Romain
Localisation		
Parois verticales intérieures - Verticale		
Résultat amiante absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Enduit plâtre taloché + peinture Support : Taille : 0 cm		

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	Extérieur - Extérieur
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit de façades	10/05/2022	AUFFRAY Romain

Localisation

Façades Est - Verticale

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Enduit de façades

Support :

Taille :
0 cm



PRELEVEMENT : P007		
Emplacement		
		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	1er - Hall 1er étage
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit plâtre peinture	10/05/2022	AUFFRAY Romain
Localisation		
Plafond - Plafond		
Résultat amiante		
absence d'amiante		
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :		
Objet : Enduit plâtre peinture	Support :	
Taille : 0 cm		

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	1er - WC
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit plâtre peinture jaune	10/05/2022	AUFFRAY Romain

Localisation

Murs - Verticale

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Enduit plâtre peinture jaune

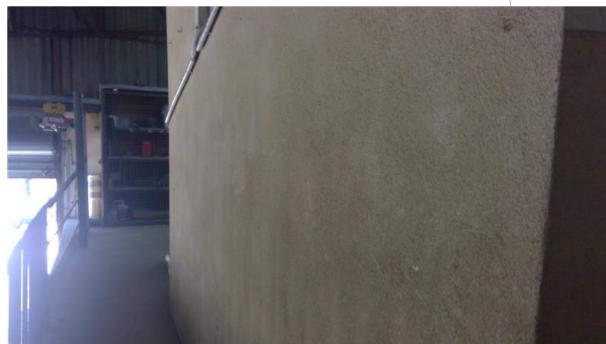
Support :

Taille :
0 cm



PRELEVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
----------------------	--------------------------	-----------------------

SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	1er - Mezzanine
Matériaux	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit de façades rose	10/05/2022	AUFFRAY Romain

Localisation

Murs - Verticale

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

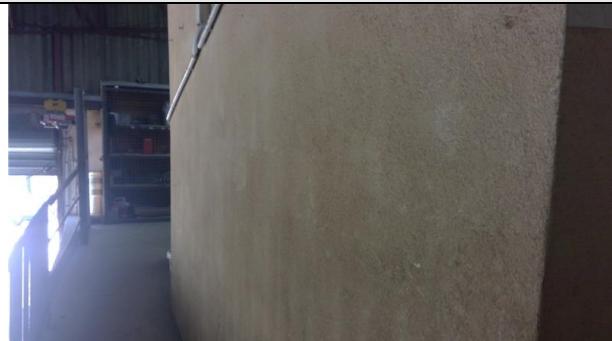
Objet :

Enduit de façades rose

Support :

Taille :

0 cm



PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RÉSEAU	118217 SNCF 005565V-B005	Extérieur - Extérieur
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduitde façades	10/05/2022	AUFFRAY Romain

Localisation

Façades Nord - Verticale

Résultat amiante

absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet :
Enduitde façades

Support :

Taille :
0 cm



ANNEXE 2 – CROQUIS

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Client :	SNCF RÉSEAU
N° dossier :	118217 SNCF 005565V-B005
N° planche :	1/3 Version : 0
Type :	Croquis
Date	28/02/2022
Intervenant :	AUFFRAY Romain
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	Rez de chaussée
Adresse :	HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	
Legende :	
Aamiante, sur consultation de documents	
Non amiante, après analyse.	
	<p>VUE GENERALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 10 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 11 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 12 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 13 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 14 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 7 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 8 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 15 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 16 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 17 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 4 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 5 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 6 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 9 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 3 - Parois verticales intérieures Entourage de poteau 3 m MPCA 2 - Eléments extérieurs Panneaux (composites, fibres-ciment) 3 m MPCA 20 <p>LOCALISATION DES AMIANTES</p> <ul style="list-style-type: none"> P001 N P002 N P003 N P004 N P005 N P006 N P007 P008 P009 P010

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Client :	SNCF RÉSEAU
N° dossier :	118217 SNCF 005565V-B005
N° planche :	2/3 Version : 0
Type :	Croquis
Date	28/02/2022
Intervenant :	AUFFRAY Romain
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	1er étage / façades
Adresse :	HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	

Legende :

- Amianté, après consultation de documents
- Non amianté, après analyse.

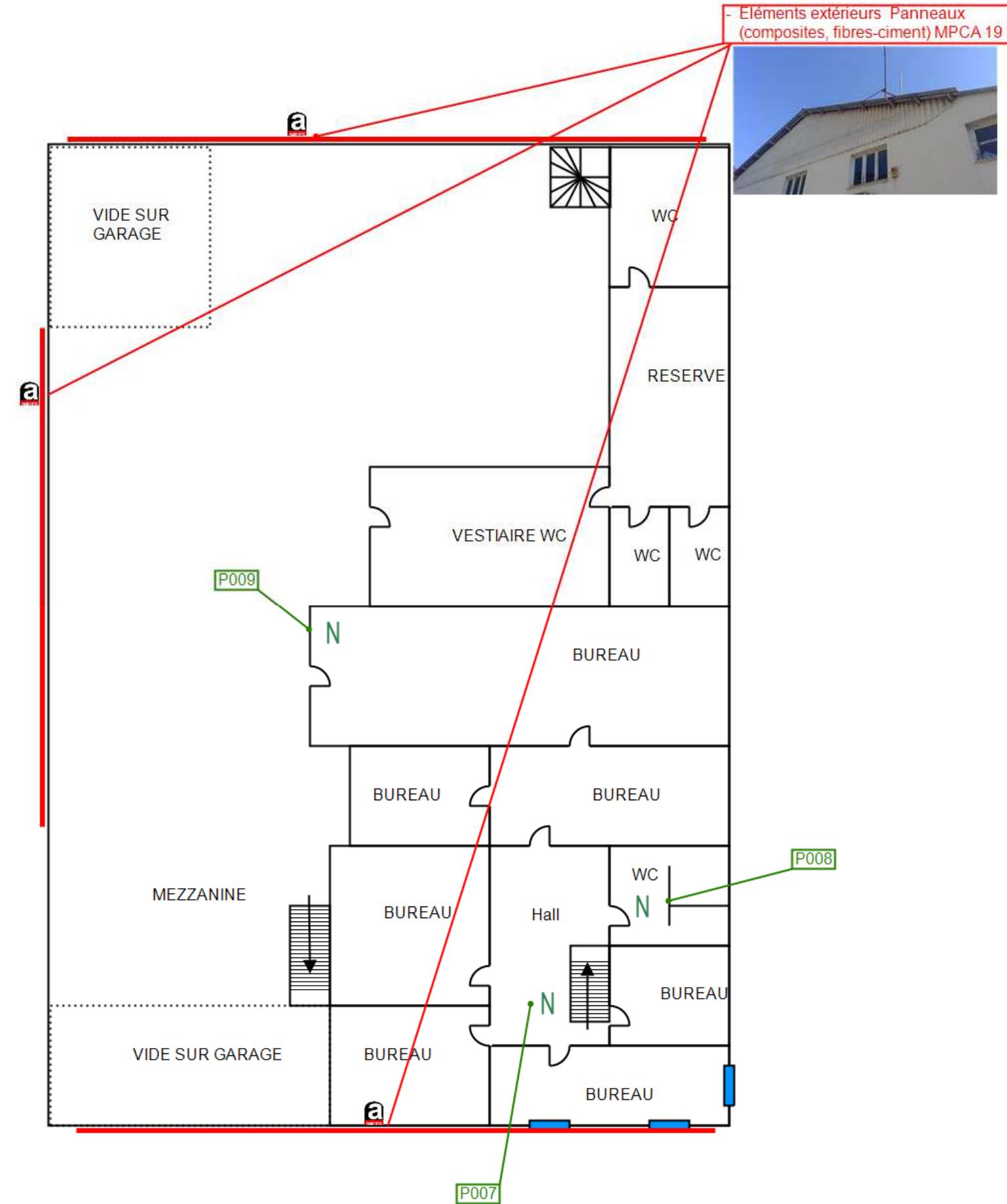
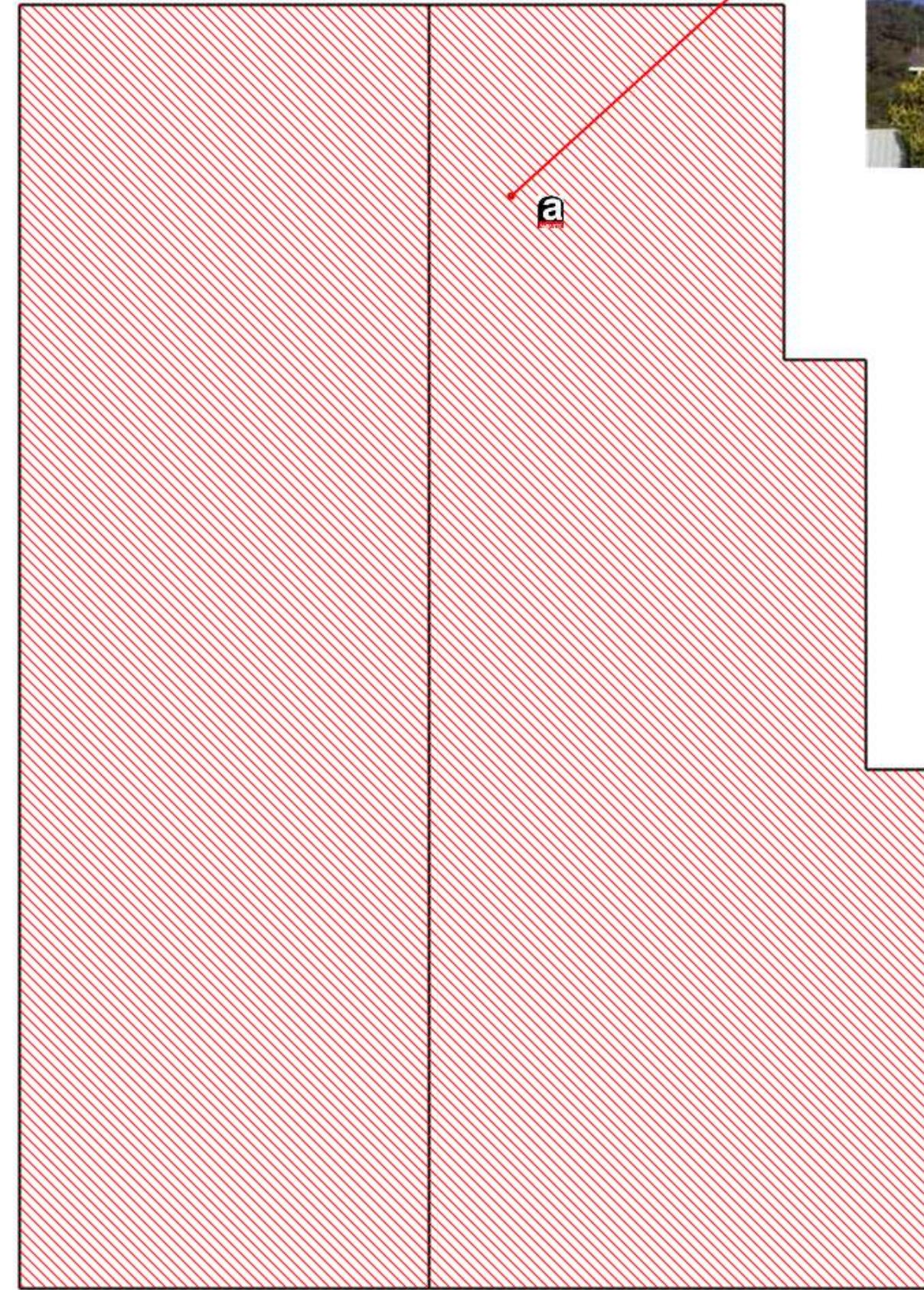


	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Client :	SNCF RÉSEAU
N° dossier :	118217 SNCF 005565V-B005
N° planche :	3/3 Version : 0
Type :	Croquis
Date	28/02/2022
Intervenant :	AUFFRAY Romain
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	Toiture
Adresse :	HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	

Legende :

 Plaques fibre ciment amianfées

 Amianté, sur consultation de documents



- Eléments extérieurs Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment) MPCA 18



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D’ANALYSES



Vente en ligne en magasin



Document 1

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX et PRODUITS

Identifiant par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) avec Microscopie Electronique à Transfert d'Imagerie (METI)

Dossier client : 118217 SNCF 005565V-B005--17-105216627**Dossier Air Lab :** G22050435

EXPLORATION D'AMIANTE PARFAITE

Client: WEGROUP GEMENOS

Contact: Pascal GOUDRET

Adresse: 30 Avenue du Château de Bouques

Les Eyzies de la Saine Baume - Bât AB

13420 GRIMNOUS

Mail: wegperf@mywegroup.com

Information Dossier:

Prélèvement n° 005/2022

Propriétaire: SNCF RESEAU

MANAGEUR BOIS DRAIS CANTARON GARE - 06340 CANTARON

Réception labo :

16/05/2022

Date d'envoi :

19/05/2022

Ref. Echantillon :	P001	Enduit + peinture grise RDC - Atelier 1 - Verticale - Peins verticales intérieures		
Numéro d'analyse	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
AIR LAB	éch. AIR LAB	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	ME/TA(2) Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
G22050435-01				
Ref. Echantillon :	P002	Enduit + peinture blanche RDC - Atelier 1 - Verticale - Peins verticales intérieures		
Numéro d'analyse	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
AIR LAB	éch. AIR LAB	Enduit cassant blanc et Peinture cassant beige	ME/TA(2) Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
G22050435-02				
Ref. Echantillon :	P003	Enduit + peinture RDC - Atelier 1 - Verticale - Peins verticales intérieures		
Numéro d'analyse	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
AIR LAB	éch. AIR LAB	Enduit cassant blanc et Peinture cassant blanc	ME/TA(2) Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
G22050435-03				
Ref. Echantillon :	P004	Enduit + peinture RDC - Cuisine - Verticale - Peins verticales intérieures		
Numéro d'analyse	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
AIR LAB	éch. AIR LAB	Enduit cassant blanc et Peinture cassant blanc/orange et Enduit cassant beige	ME/TA(2) Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
G22050435-04				

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont réservés. Non COFRAC en observations.

Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.



ACCREDITATION 16287

portée disponible sur

www.cofrac.fr

AIR LAB
Société: Espace Sainte Baume Bât AB - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tél: 04 88 39 10 05 - @mail.bonjour@air-lab.fr
RCIS Marseille: 814 632 075

Page 1 de 3



Votre expert en construction



RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX et PRODUITS

Identifié par Monogram Diags à Lurex® Pièce 1024-Pré-Monogram Electronique à Transmission Analyse (M-ETA)

Ref. Indice FO 06.05.11

Dossier client : 118217 SNCF 005565V-B005-17-105216627

Dossier Air Lab : G22050435



LABORATOIRE D'ANALYSE D'AMIANTE

Information Dossier:
Prélèvement fait le : 10/05/2022
Propriétaire : SUIC RESEAU
HANGAR DU DRAP CANTARRON GARE - 06840 CANTARRON
Réception labs : 16/05/2022
Date d'émission : 19/05/2022

Client: WE GROUP GEMENOS
Contact: Pascal GODET
Adresse: 30 Avenue du Château de Pouques
Les Espaces de la Seine Baume - Bat A6
3420 GRIMOUX
Mail: wegroup@mywegroup.com

Ref. Echantillon :	P005	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
N° de l'analyse AIR LAB		éch. AIR LAB	ME/TA(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
		Enduit cassant blanc et peinture cassant blanc	ME/TA(2)		
G22050435-06					

Ref. Echantillon :	P006	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
N° de l'analyse AIR LAB		éch. AIR LAB	ME/TA(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
		Enduit cassant gris et peinture cassant blanc	ME/TA(2)		
G22050435-06					

Ref. Echantillon :	P007	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
N° de l'analyse AIR LAB		éch. AIR LAB	ME/TA(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
		Enduit cassant blanc et peinture cassant blanc	ME/TA(2)		
G22050435-07					

Ref. Echantillon :	P008	Description	Type (Type d'analyse)	Fibres d'amianto détectées (Type d'amianto)	Observations
N° de l'analyse AIR LAB		éch. AIR LAB	ME/TA(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées
		Enduit cassant blanc et peinture cassant blanc	ME/TA(2)		
G22050435-08					

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les tests essais couverts par l'accréditation. Celui qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.

Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à analyse. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.



ACCREDITATION 116287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB
Siège social : Espaces Sainte Baume Bât A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tél: 04 88 39 10 05 - espace.saintebaume@air-lab.fr
RCS Marseille 814 632 675

Page 2 de 3



Votre expert en construction



RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX et PRODUITS

Identifiant : Monstage Optique à Lumière Polarisée (POL) pour Monstage Electrooptique (MEO)

Dossier client : 118217 SNCF 005565V-B005-17-105216627
Dossier Air Lab : G22050435

Information Dossier:
 Prélèvement fait le 10/05/2022
 PROPRETÉTÉ : SUCH RESEAU
 HANGAR BUD DRAP CANTARRON GARE - 06840 CANTARRON

Reception labo :
 16/05/2022
 Date d'émission :
 19/05/2022

Ref. Indice : FO 06.05.11
 Mail : weoptic@mywegroup.com



LABORATOIRE D'ANALYSE D'AMIANTE

Client: WE GROUP GEMENOS

Contact: Pascal GODET

Adresse: 30 Avenue du Château de Pouques

Les Espaces de la Seine Baume - Bat A8

Tel: 3420 69 99 92

Mail: weoptic@mywegroup.com

Réf. Echantillon :	P010	Enduit de façades rose Extérieur - Extérieur - Façades Nord
Nom(s) d'analyse	Description	Type
AIR LAB	éch. AIR LAB	(Type) fibres d'amianté détectées (Type) d'amianté)
	Enduit cassant gris et peinture cassant blanc	MEFA(2) Non détectées
G22050435-10		Couches non séparables car trop friables pour être séparées

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les tests essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors CoFrac" en observations.

Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.



ACCREDITATION 1-0287

portée disponible sur

www.cofrac.fr

La méthode d'analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOP) est effectuée selon la norme NF ISO 22821-1 (2012) HQG 248/Annexe 2 et édition finale du 1 octobre 2019.

L'échantillon n'a pas été traité ou décoloré pour être spécifiquement observé. C'est-à-dire dans ce cas pour identifier 0,2 micromètres.

Un échantillon prélevé dans un matériau homogène peut théoriquement contenir une faible proportion d'asbeste.

Pour les matériaux possédant des couches non fibuleuses, un résultat négatif au MOP doit néanmoins être confirmé par une analyse au MET. Pour les échantillons dont les couches sont fibuleuses, un résultat négatif à MET suffit à éliminer l'asbeste avec une probabilité de 95 %.

La méthode d'analyse au Microscope Optique à Transmission Analytique (MOPA) pour les échantillons matelassés est effectuée selon les mêmes principes de la méthode CoFrac et avec un mode opératoire identique pour obtenir une précision de ± 10 %.

Les échantillons sont prélevés dans un matériau homogène et sont analysés par un métallographe optique.

Les échantillons sont identifiés au MET (microscopie optique) et analysés par une analyse au MET.

Un résultat négatif au moyen d'un métallographe optique est obtenu lorsque la partie nulle de la norme NF X 03-050.

La méthode d'analyse au moyen d'un métallographe optique est utilisée lorsque la partie nulle de la norme NF X 03-050 est supérieure à 10 % en raison pour nous de la nature des échantillons avec un intervalle de confiance à 95 %.

NB : La méthode d'analyse au moyen d'un métallographe optique est utilisée lorsque la partie nulle de la norme NF X 03-050 est inférieure à 10 %.

Si les résultats sont cohérents avec les deux méthodes, alors il est recommandé de privilégier la méthode d'analyse au moyen d'un métallographe optique pour une meilleure précision.

Les résultats n'impliquent à l'écriture que si les deux méthodes sont cohérentes et qu'il existe une disposition sur demande écrit.

Les données transmises par le client ne sauront engager la responsabilité du laboratoire.

Observations générales : /

Analyse MCUP : M.KARI



Analyste META : M.ROINNO



Date d'analyse : 17/05/2022

Date d'analyse : 19/05/2022

AIR LAB
 Siège social : Espaces Sainte Baume Bât A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
 Tél: 04 88 39 10 05 - optique@air-lab.fr
 RCS Marseille 814 632 675

ANNEXE 4 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 1
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 1
Destination déclarée du local	Atelier 1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 1
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 2
Destination déclarée du local	Atelier 1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 1
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 3
Destination déclarée du local	Atelier 1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 2
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 1
Destination déclarée du local	Atelier 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 2
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 2
Destination déclarée du local	Atelier 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 2
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 3
Destination déclarée du local	Atelier 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 7

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 1
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 8

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 2
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 9

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 3
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 10

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 3
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 1
Destination déclarée du local	Atelier 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 11

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 3
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 4
Destination déclarée du local	Atelier 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 12

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 3
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 5
Destination déclarée du local	Atelier 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 13

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 3
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 2
Destination déclarée du local	Atelier 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Généralisée <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1 AC2
				AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 14

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 3
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 3
Destination déclarée du local	Atelier 3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 15

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 4
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 1
Destination déclarée du local	Atelier 4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 16

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 4
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 2
Destination déclarée du local	Atelier 4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/> Généralisée <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1 AC2
				AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 17

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier 4
Elément	Parois verticales intérieures
Matériau / Produit	Entourage de poteau
Repérage	Poteau 3
Destination déclarée du local	Atelier 4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 18

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Extérieur
Elément	Eléments extérieurs
Matériau / Produit	Panneaux (composites, fibres-ciment)
Repérage	Poteau
Destination déclarée du local	Extérieur
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1 AC2
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 19

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Extérieur
Elément	Eléments extérieurs
Matériau / Produit	Accessoires de couverture (composites, fibres-ciment)
Repérage	Toiture
Destination déclarée du local	Extérieur
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 20

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	118217 SNCF 005565V-B005 A
Date de l'évaluation	10/05/2022
Bâtiment	Bâtiment HANGAR B005 DRAP CANTARON GARE 06340 CANTARON
Etage	Extérieur
Pièce ou zone homogène	Extérieur
Elément	Eléments extérieurs
Matériau / Produit	Panneaux (composites, fibres-ciment)
Repérage	Bardage
Destination déclarée du local	Extérieur
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input checked="" type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input type="checkbox"/>			Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1 AC2
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

ANNEXE 5 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièvement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailleur-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amianto.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute natures susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;

- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 6 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES



ATTESTATION(S)

Votre Assurance

► RC PRÉSTATAIRES



Assurance et Banque

COURTIER

VD ASSOCIES

81 BOULEVARD PIERRE PREMIER

33110 LE BOUSCAT

Tél : 05 56 30 95 75

Fax : 08 97 50 56 06

Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR

Portefeuille : 02014/48984

Vos références:

Contrat n° 7518072604

Client n° 0606417920

SAS WEGROUP
LES ESPACES DE LA SAINTE BAUME
30 AVENUE DU CHATEAU DE JOUQUES
13420 GEMENOS

ASSURÉ ADDITIONNEL 1:

WEGROUP HOLDING
30 AV DU CHATEAU DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 7518072604 ayant pris effet le 14/10/2021.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLUMB
- REPERAGE DE PLOMB AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE D'AMIANTE
- CONTROLE PERIODIQUE AMIANTE
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
- MESURAGE (LOI CARREZ / LOI BOUTIN)
- CONTROLE INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF
- CALCUL DES MILLIEMES DE COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC RADON
- LOIS.R.U : DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE POUR MISE EN COPROPRIETE D'IMMEUBLE DE PLUS DE 15 ANS
- DTG DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL COPROPRIETE
- REPERAGE D'AMIANTE et hap SUR SURFACES BITUMÉES ET ENROBÉES
- REPERAGE D'AMIANTE AVANT/APRÈS TRAVAUX ET DEMOLITION, et dans le cadre du Décret 2017-899 du 9/05/2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- PRÉSENCE DE TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES Y COMPRIS AVANT TRAVAUX ET DEMOLITION
- ETAT DE L'INSTALLATION DE GAZ
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUS TYPES DE BATIMENTS
- ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP - ex ENRMET, ESRI)
- ETAT DU DISPOSITIF DE SECURITE DES PISCINES
- CERTIFICAT DE LOGEMENT DECENT
- CERTIFICAT DES TRAVAUX DE REHABILITATIONS

AXA France JARD SA

Société anonyme au capital de 214 999 030 Euros
Siège social : 313, Terrasse de l'Arché - 92727 Nanterre Cedex 772 057 460 R.C.S. Nanterre
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261 C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA assistance

ATTESTATION



Votre expert en commerce



- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- CERTIFICAT AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE ET PRET A TAUX ZERO
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION
- PRESENCE DE CHAMPIGNONS LIGNIVORES
- EVALUATION IMMOBILIÈRE
- PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, DOCUMENT UNIQUE DE SECURITE
- MESURE D'EMPOUSSEREMENT AMIANTE
- FORMATION EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DECrites AU CONTRAT (REPRESENTANT MOINS DE 10% DU CHIFFRE D'AFFAIRES)
- AUDIT CERTIFICATION
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIERS
- ANALYSE DE LA TENUE EN PLOMB DANS L'EAU POTABLE
- PRISE DE MESURES RELEVES DE COTES ET PLANS EXISTANTS, SANS PRECONISATION ET SUVI A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DECENNALE ET SOUMISES A ASSURANCE OBLIGATOIRE, ET NOTAMMENT CELLES DE GEOMETRE OU ARCHITECTE.
- THERMOMOGRAPHIE
- INFILTROMETRIE
- AUDITS ENERGETIQUES, SANS PRECONISATION SUIVIE D'ETUDES TECHNIQUES A L'EXCLUSION DE TOUTES MISSIONS DE BET THERMIQUE / GENIE CLIMATIQUE, AVEC NOTAMMENT ETUDE, CHOIX, ET DIMENSIONNEMENT D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE OU DISOLATION THERMIQUE.
- CONTROLES ELECTRIQUES PERIODIQUE ET INITIAL
- VERIFICATION DES ENGINS ET MOYENS DE LEVAGE
- CONTROLE SECURITE AIRES DE JEUX
- DIAGNOSTIC LEGIONELLOSE
- RECHERCHE DE METAUX LOURDS

Repérage avant travaux des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes selon:

- Code du Travail articles R. 4412-97-6)
- Arrêté du 19 juin 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottant
- Annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments
- NF X46-101 - Repérage amiante - Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les navires, bateaux, engins et autres constructions flottantes - Mission et méthodologie
- Inspections relatives à la prévention des risques liés à l'amiante
- Repérage et évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires selon :
- Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires
- Arrêté du 20 décembre 2017 relatif au modèle-type de la grille d'évaluation et au contenu du rapport de repérage prévus à l'article 4 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 dans le cadre du repérage de l'amiante à bord des navires
- Arrêté du 8 janvier 2018 relatif aux modalités d'accréditation des organismes d'inspection réalisant le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à bord des navires prévues à l'article 3 du décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires
- Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

- INSPECTIONS RELATIVES A LA PREVENTION DES RISQUES LIES A LA PRESENCE DE MATIERES DANGEREUSES
- INVENTAIRE DES MATIERES DANGEREUSES DANS LES NAVIRES

Sous réserve d'accréditation validée par la COFRAC

Ces activités peuvent être exercées sur tout type de biens.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 000 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Atche - 92277 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Opérée régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurance exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022** au **01/01/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 16 décembre 2021
Pour la société :

Nature des garanties

Nature des garanties

Limites de garanties en €

Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties

Limites de garanties en €

Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	5 000 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	1 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 215 799 000 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Asche - 92777 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régée par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - Ainsi pour les garanties portées par AXA Assistance

Rapport de contrôle périodique de l'état de conservation de matériaux contenant de l'amiante

Flocages, Calorifugeages, Faux-plafonds et autres matériaux

Articles R.1334-14, R.1334-15 à 19, R.1334-20 et 21, R.1334-27 du Code de la Santé Publique (introduit par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
 Arrêtés du 12 décembre 2012.

A INFORMATIONS GENERALES		
A.1 DESIGNATION DU BATIMENT		
Nature du bâtiment : Entrepot	Escalier :	Sans objet
Cat. du bâtiment : Autres	Bâtiment :	005
Nombre de Locaux : 6	Porte :	Sans objet
Etage : RDC		
Numéro de Lot : 005565V	Propriété de:	SNCF RESEAU
Référence Cadastrale : NC		TSA 80813
Date du Permis de Construire : Non Communiquée		69908 LYON CEDEX 20
Adresse : GARE 06340 DRAP CANTARON		
A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE		
Nom : YXIME AU NOM & POUR LE COMPTE DE SNCF RESEAU	Documents fournis :	Rapport antérieur
Adresse : Tour Europlaza - La Défense 4 20 avenue André Prothin 92927 PARIS LA DEFENSE CEDEX	Moyens mis à disposition :	Accompagnateur habilité
Qualité :		
A.3 EXECUTION DE LA MISSION		
Rapport N° : 18-06-038390 A	Date d'émission du rapport :	21/06/2018
La mission a été réalisée le : 20/06/2018	Accompagnateur :	DJMAI
Par : PETIPA DOMINIQUE		
N° certificat de qualification : DTI2029		
Date d'obtention : 11/09/2017		
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		
DEKRA CERTIFICATION 5, avenue Garlande 92220 BAGNEUX	Organisme d'assurance professionnelle :	
	AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE - 4 rue Jules Lefevre 75426 PARIS CEDEX	
	N° de contrat d'assurance et date de validité :	
	XFR0050627LI du 01/01/2018 au 31/12/2018	
	XFR0048625FI09A du 01/01/2018 au 31/12/2018	
Date de commande : 26/06/2018		
B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		
Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :	
	Fait à MARSEILLE CEDEX 11 le 21/06/2018	
	Nom du diagnostiqueur : PETIPA DOMINIQUE	
<i>Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.</i>		

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Rapport N° : 18-06-038390 A

1/44

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION.....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
RAPPORTS PRECEDENTS	8
OBLIGATIONS RELATIVES A LA PRESENCE DE FLOCAGE, CALOFUGEAGE ET FAUX-PAFONDS CONTENANT DE L'AMIANTE.....	9
ETAT 1 : FAIRE REALISER UNE EVALUATION PERIODIQUE DE L'ETAT DE CONSERVATION	9
ETAT 2 : FAIRE REALISER UNE SURVEILLANCE DU NIVEAU D'EMPOUSSIEREMENT.....	9
ETAT 3 : FAIRE REALISER DES TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT	9
RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PRESENCE D'AUTRES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE.....	10
EP : EVALUATION PERIODIQUE	10
AC1 : ACTION CORRECTIVE DE PREMIER NIVEAU	10
AC2 : ACTION CORRECTIVE DE SECOND NIVEAU	10
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	11
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	21
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	24

D CONCLUSION(S)

Liste des matériaux de la liste A (Flocages, Calorifugeages ou Faux-Plafonds) et de la liste B contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	Etat de conservation	Photo
1	Atelier n°1	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
2	Atelier n°2	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit	Méthode	Etat de conservation	Photo
3	Garage	RDC	Poteau n°3	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°1	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
4	Atelier n°3	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit	Méthode	Etat de conservation	Photo
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°4	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°5	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
5	Atelier n°4	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit	Méthode	Etat de conservation	Photo
6	Toiture	1er	Bardages - Plaques ondulées	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
			Plaques ondulées	A	Fibres-ciment	Document consulté	EP	
7	Extérieur	RDC	Poteau		Fibres-ciment	Document consulté	EP	

➔ Recommandation(s) au propriétaire pour les matériaux de la liste B

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Etage	Elément	Zone	Matériaux / Produit
1	Atelier n°1	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment
2	Atelier n°2	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment
3	Garage	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment
4	Atelier n°3	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment
			Poteau n°4	A	Fibres-ciment
			Poteau n°5	A	Fibres-ciment
5	Atelier n°4	RDC	Poteau n°1	A	Fibres-ciment
			Poteau n°3	A	Fibres-ciment
			Poteau n°2	A	Fibres-ciment
6	Toiture	1er	Bardages - Plaques ondulées	A	Fibres-ciment
			Plaques ondulées	A	Fibres-ciment
7	Extérieur	RDC	Poteau		Fibres-ciment

Liste des locaux non visités concernés par la mission et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés concernés par la mission et justification

Aucun

COMMENTAIRES

Néant

E RAPPORTS PRECEDENTS

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
12/01/2015	451-1647	GEODEM	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

F OBLIGATIONS RELATIVES A LA PRESENCE DE FLOCAGE, CALOFUGEAGE ET FAUX-PAFONDS CONTENANT DE L'AMIANTE

Conformément aux articles R.1334-26 à R.1334-29-3 du Code de la Santé Publique (Sous-section 4 - Obligations issues des résultats des repérages)

Ces obligations ne s'appliquent pas aux propriétaires d'immeubles bâties comportant un seul logement.

F.1 ETAT 1 : FAIRE REALISER UNE EVALUATION PERIODIQUE DE L'ETAT DE CONSERVATION

Le propriétaire doit faire procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Conditions de réalisation :

Le propriétaire doit faire appel à une personne présentant les garanties de compétences (certification par un organisme accrédité), disposant d'une organisation et de moyens appropriés et ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission, afin qu'il vérifie l'état de conservation de ces matériaux ou produits en remplissant la(s) grille(s) d'évaluation définie(s) par l'arrêté du 12 décembre 2012 du ministère des affaires sociales et de la santé (annexe I, II et III). Cette grille tient compte notamment de l'accessibilité du matériau, de son degré de dégradation, de son exposition aux chocs et vibrations ainsi que de l'existence de mouvements d'air dans le local.

F.2 ETAT 2 : FAIRE REALISER UNE SURVEILLANCE DU NIVEAU D'EMPOUSSIÈREMENT

Le propriétaire doit faire procéder à la mesure d'empoussièvement dans l'air par un organisme accrédité en microscopie électronique à transmission, mesure réalisée selon la norme NFX 43-050.

Conditions de réalisation :

Les mesures d'empoussièvement dans l'air comprennent l'activité de prélèvement d'air et celle d'analyse et de comptage des fibres d'amiante. Elles sont réalisées selon des modalités définies par arrêté des ministres chargés de la construction, de la santé et du travail.

Ces mesures sont réalisées par des organismes accrédités qui adressent au ministre chargé de la santé un rapport annuel d'activité. Un arrêté des ministres chargés de la santé et du travail définit les modalités et conditions d'accréditation de ces organismes, notamment les compétences des personnes chargées d'effectuer les mesures ainsi que le contenu et les conditions de transmission du rapport annuel d'activité.

Obligations du propriétaire suite aux résultats des mesures d'empoussièvement :

Si le niveau d'empoussièvement mesuré est ≤ à 5 fibres par litre, les propriétaires devront faire procéder à une évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A (même conditions que pour état 1) dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats des mesures d'empoussièvement, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièvement mesuré est > à 5 fibres par litre, les propriétaires font procéder à des travaux de retrait ou de confinement de l'amiante à terminer sous 3 ans à compter de la date de remise du rapport. Dans certains cas, mentionnés dans le code de la santé publique (article R.1334-29-2), une dérogation peut être demandée au Préfet afin de proroger le délai d'achèvement des travaux.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas, à un niveau d'empoussièvement ≤ à 5 fibres par litres. Les mesures conservatoires ne doivent en aucun cas conduire à une sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

F.2 ETAT 3 : FAIRE REALISER DES TRAVAUX DE RETRAIT OU DE CONFINEMENT

Le propriétaire doit faire procéder à des travaux de retrait ou de confinement de l'amiante à terminer sous 3 ans à compter de la date de remise du rapport. Dans certains cas, mentionnés dans le code de la santé publique (article R.1334-29-2), une dérogation peut être demandée au Préfet afin de proroger le délai d'achèvement des travaux.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas, à un niveau d'empoussièvement ≤ à 5 fibres par litres. Les mesures conservatoires ne doivent en aucun cas conduire à une sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de 2 mois des conclusions du rapport de repérage ou des résultats des mesures d'empoussièvement, et, dans un délai de 12 mois, des dispositions prises pour les travaux à réaliser.

A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces par une personne certifiée et à une mesure d'empoussièvement par un organisme accrédité après démantèlement du dispositif de confinement et avant toute restitution aux occupants.

G RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PRESENCE D'AUTRES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Conformément à l'Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

G.1 EP : EVALUATION PERIODIQUE

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

G.2 AC1 : ACTION CORRECTIVE DE PREMIER NIVEAU

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

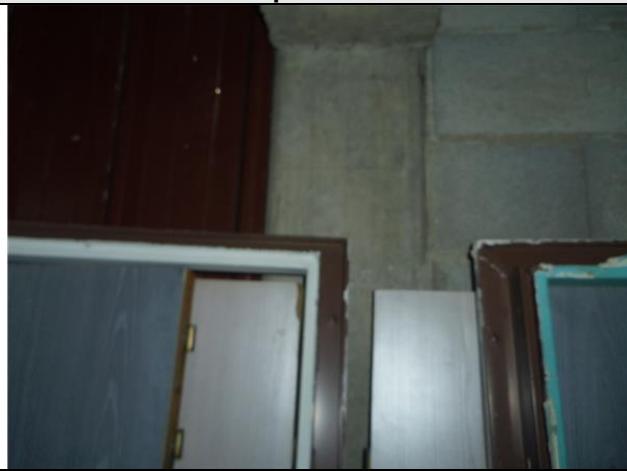
G.2 AC2 : ACTION CORRECTIVE DE SECOND NIVEAU

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièvement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
ELEMENT : Poteau n°5

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°3		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°5 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°1

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°4		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°1 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°4

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°3		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°4 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°2

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°3		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°2 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°3

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°3
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE
Localisation	Résultat	
Poteau n°3 - A	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

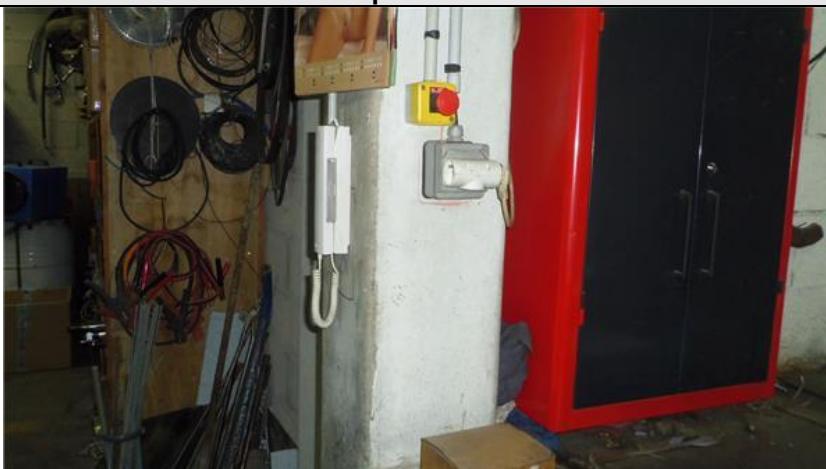
ELEMENT : Bardages

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
SNCF RESEAU	18-06-038390	1er - Toiture
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE
Localisation	Résultat	
Bardages - A Plaques ondulées	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Poteau				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Extérieur		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau -	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Plaques ondulées				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	1er - Toiture		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Plaques ondulées - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°2				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°4		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°2 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°3				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°4		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°3 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°1

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°2		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°1 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°2

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°2		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°2 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°3				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°1		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°3 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°1				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°1		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°1 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°2

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°1		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°2 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°3

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Garage		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°3 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°1				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°3		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°1 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°2				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Garage		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°2 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°3				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Atelier n°2		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°3 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ELEMENT : Poteau n°1				
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local		
SNCF RESEAU	18-06-038390	RDC - Garage		
Matériaux	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur		
Fibres-ciment		PETIPA DOMINIQUE		
Localisation	Résultat			
Poteau n°1 - A	Présence d'amiante			
Résultat de la grille d'évaluation				
Evaluation périodique				
Emplacement				
				

ANNEXE 2 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	GARE 06340 DRAP CANTARON
N° dossier :	18-06-038390	N° planche :	1/3		
Version :		0	Type :	Croquis	
Date de réalisation :		Date de mise à jour :	20/06/2018	UT - Bâtiment – Niveau :	005565V-1-PL-A-005565V-005-00

Légende :

Poteaux en amiante - ciment

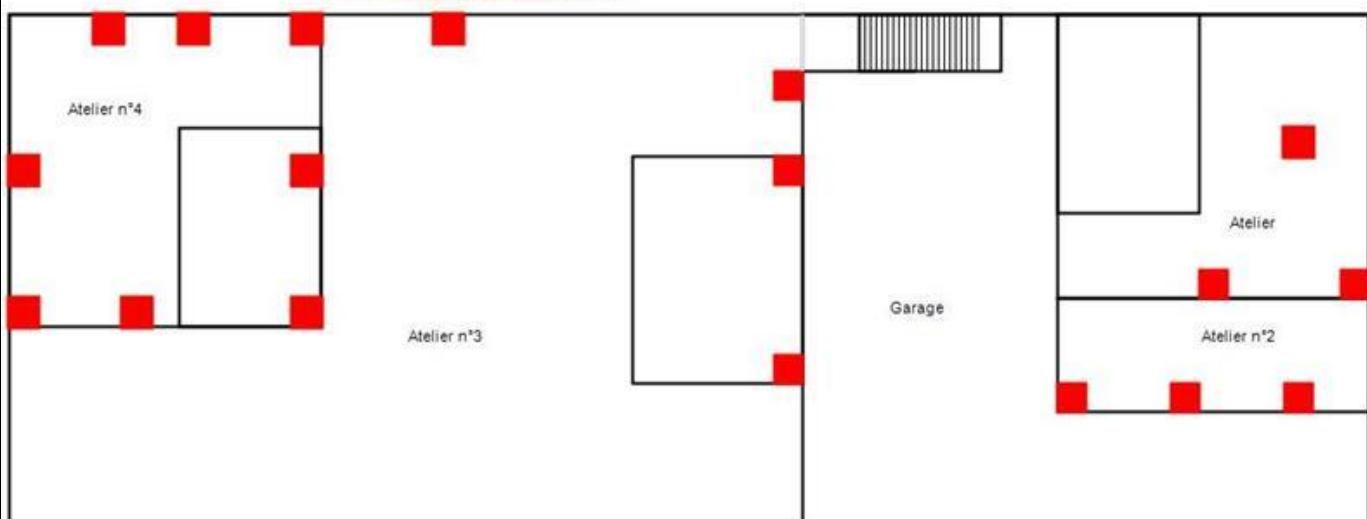


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	GARE 06340 DRAP CANTARON
18-06-038390					
N° planche :	2/3	Version :	0	Type :	Croquis
Date de réalisation :		Date de mise à jour :	20/06/2018	UT - Bâtiment – Niveau :	005565V-2-PL-A-005565V-005-01

Légende : Toiture en amiante - ciment

Plaques ondulées
Fibres-ciment



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	GARE 06340 DRAP CANTARON
18-06-038390					
N° planche :	3/3	Version :	0	Type :	Croquis
Date de réalisation :		Date de mise à jour :	20/06/2018	UT - Bâtiment – Niveau :	005565V-3-PL-A-005565V-005-01

Légende : Bardages en amiante - ciment

Bardages
Fibres-ciment

ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°1
Elément	Poteau n°1
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°1
Elément	Poteau n°2
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 18

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°1
Elément	Poteau n°3
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°2
Elément	Poteau n°1
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°2
Elément	Poteau n°2
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°2
Elément	Poteau n°3
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Poteau n°1
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Poteau n°2
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 7

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Garage
Elément	Poteau n°3
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Garage
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 8

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°3
Elément	Poteau n°1
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 9

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°3
Elément	Poteau n°2
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 10

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°3
Elément	Poteau n°3
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique étanche			<input type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme	EP
	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation	<input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	AC1
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Généralisée	<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
				AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 11

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°3
Elément	Poteau n°4
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 12

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°3
Elément	Poteau n°5
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 13

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°4
Elément	Poteau n°1
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				AC1
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 14

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°4
Elément	Poteau n°3
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				AC1
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 19

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Atelier n°4
Elément	Poteau n°2
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Atelier n°4
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 15

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Toiture
Elément	Bardages
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Toiture
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 16

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	1er
Pièce ou zone homogène	Toiture
Elément	Plaques ondulées
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Toiture
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> Risque d'extension rapide de la dégradation	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 17

**En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	18-06-038390 A
Date de l'évaluation	20/06/2018
Bâtiment	Entrepot RDC GARE 06340 DRAP CANTARON
Etage	RDC
Pièce ou zone homogène	Extérieur
Elément	Poteau
Matériau / Produit	Fibres-ciment
Repérage	
Destination déclarée du local	Extérieur
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>				EP
	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	EP AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>				
	Ponctuelle <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP AC1
	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

FICHE RECAPITULATIVE DTA

Entrepot
GARE
06340 DRAP CANTARON
UT n° : 005565V
Bâtiment n° : 005



Date de création du DTA (premier repérage) : 12/01/2015

Date de mise à jour : 20/06/2018

1. Identification de l'immeuble, du détenteur et des modalités de consultation du DTA

Propriétaire affectataire	
Nom	SNCF RESEAU
Adresse	TSA 80813 69908 LYON CEDEX 20
Téléphone	
Donneur d'ordre	
Nom	YXIME AU NOM & POUR LE COMPTE DE SNCF RESEAU
Adresse	20 avenue André Prothin Tour Europlaza - La Défense 4 92927 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Téléphone	

Etablissement(s) occupants(s)	
Raison sociale	
Adresse	
Nom	Téléphone

Description de l'immeuble bâti	
Nature du bâtiment :	Entrepot
Surface :	
Adresse :	GARE 06340 DRAP CANTARON
Année de construction :	

Détenteur et dépositaire du DTA	
Etablissement SNCF :	
Fonction :	
Nom :	YXIME AU NOM & POUR LE COMPTE DE SNCF RESEAU
Adresse :	Tour Europlaza - La Défense 4 20 avenue André Prothin 92927 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Téléphone :	
Modalité de consultation ¹ de ce DTA	
Lieu :	
Site intranet :	Application IMOSIS
Horaires :	
Contact :	
Téléphone :	

¹ La demande de consultation doit être enregistrée dans le tableau (enregistrement des communications du DTA). Elle fait l'objet d'une attestation écrite signée par le demandeur qui est ensuite transmise au détenteur du DTA avant la communication du DTA.

2. Rapports de repérage de l'amiante

NUMERO DE REFERENCE	DATE DU RAPPORT	NOM DE LA SOCIETE et de l'opérateur de repérage	OBJET DU REPERAGE	CONCLUSIONS	N° ANNEXE
18-06-038390	21/06/2018	DEKRA Opérateur : PETIPA DOMINIQUE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante	1
451-1647	12/01/2015	GEODEM Opérateur : CHARNEAU	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier technique «amiante»	Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante	2

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage

Liste des locaux visités et des rapports de repérage amiante correspondants

LISTE DES DIFFERENTS REPERAGES	NUMERO DE REFERENCE du rapport de repérage	LISTE DES PARTIES de l'immeuble bâti visitées (1)	LISTE DES PARTIES de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Liste A	18-06-038390	Etage : RDC Local : Atelier n°1 Etage : RDC Local : Atelier n°2 Etage : RDC Local : Garage Etage : RDC Local : Atelier n°3 Etage : RDC Local : Atelier n°4 Etage : 1er Local : Toiture Etage : RDC Local : Extérieur	
Liste B	18-06-038390	Etage : RDC Local : Atelier n°1 Etage : RDC Local : Atelier n°2 Etage : RDC Local : Garage Etage : RDC Local : Atelier n°3 Etage : RDC Local : Atelier n°4 Etage : 1er Local : Toiture Etage : RDC Local : Extérieur	
Dossier Technique Amiante	451-1647		
(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités. (2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif : (ex : locaux inaccessibles, clefs absentes ... et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.			

Nombre de locaux non visités:
0

4. Identification des produits et matériaux contenant de l'amiante

4.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° LA	LOCALISATION (1) Etage	MATERIAU OU PRODUIT	PRESENCE D'AMIANTE	CRITERES (2)	Surface (m ²) / Longueur(m)	ETAT DE CONSERVATION (3)	MESURES OBLIGATOIRES ASSOCIEES (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement ou travaux de retrait ou de confinement)

(1) Indiquer le cas échéant lorsqu'il s'agit d'une zone homogène et faire référence au plan, croquis ou photos joints en annexe

(2) Préciser les critères permettant de conclure sur la présence d'amiante : marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit), le cas échéant indiquer le n° de prélèvement et le rapport d'analyse correspondant.

(3) Noté 1, 2 ou 3 et report à la grille d'évaluation correspondante dans le rapport de repérage en annexe

Nombre de composants liste A amiantés repérés:

0

4.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° LB	LOCALISATION (1)		MATERIAU OU PRODUIT	PRESENCE D'AMIANTE	CRITERES (2)	Surface (m²) / Longueur(m)	ETAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1 ^{er} ou de 2 nd niveau)
	Etage							
1	RDC	Atelier n°1-Poteau n°1- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
2	RDC	Atelier n°1-Poteau n°2- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
3	RDC	Atelier n°1-Poteau n°3- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
4	RDC	Atelier n°2-Poteau n°1- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
5	RDC	Atelier n°2-Poteau n°2- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
6	RDC	Atelier n°2-Poteau n°3- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
7	RDC	Garage-Poteau n°1- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
8	RDC	Garage-Poteau n°2- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
9	RDC	Garage-Poteau n°3- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
10	RDC	Atelier n°3-Poteau n°1- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
11	RDC	Atelier n°3-Poteau n°2- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
12	RDC	Atelier n°3-Poteau n°3- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
13	RDC	Atelier n°3-Poteau n°4- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
14	RDC	Atelier n°3-Poteau n°5- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
15	RDC	Atelier n°4-Poteau n°1- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
16	RDC	Atelier n°4-Poteau n°2- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
17	RDC	Atelier n°4-Poteau n°3- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
18	1er	Toiture-Plaques ondulées- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	257 m² / 0 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
19	1er	Toiture-Bardages- Zone(s) : A	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	603 m² / 0 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique
20	RDC	Extérieur-Poteau- Zone(s) :	Fibres-ciment	Oui	Document consulté	0 m² / 3 m	EP Etat non dégradé	Evaluation périodique

(1) Indiquer le cas échéant lorsqu'il s'agit d'une zone homogène et faire référence au plan, croquis ou photos joints en annexe

Mise à jour du :
20/06/2018

Entrepot - n°UT : 005565V - n° de bâtiment : 005

(2) Préciser les critères permettant de conclure sur la présence d'amiante (analyse, connaissance), le cas échéant indiquer le n° de prélèvement correspondant, le document permettant de le justifier (copie en annexe)

(3) Protection physique étanche ou si non étanche ou absente : non dégradé ou dégradé ponctuelle ou généralisée

(4) Se reporter à la grille d'évaluation du rapport de repérage définie en annexe de l'arr. du 12/12/2012 et indiquer le niveau de recommandation

Nombre de composants liste B amiantés repérés:

20

5. Les évaluations périodiques

5.1 Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante – Liste A

LOCALISATION Etage		MATERIAU OU PRODUIT (indiquer son N°LA) N° LA	DATE DE VISITE PERIODIQUE	ORGANISME CERTIFIE INTERVENANT	ETAT DE CONSERVATION	MESURES A PRENDRE (1)	MESURES PRISES (2)	DATE DE REALISATION

(1) indiquer le caractère obligatoire

(2) indiquer la valeur de la mesure d'empoussièvement le cas échéant

Matériaux liste A : l'état de conservation est défini par un score 1, 2 ou 3 (3 étant le moins bon score et 1 le meilleur) en application des grilles d'évaluation définies réglementairement par l'arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012.

5.2 Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante – Liste B

LOCALISATION Etage		MATERIAU OU PRODUIT (indiquer son N°LA)	DATE DE VISITE PERIODIQUE	ORGANISME CERTIFIE INTERVENANT	ETAT DE CONSERVATION	MESURES A PRENDRE (1)	MESURES PRISES (2)	DATE DE REALISATION
	N° LB							

(1) indiquer le niveau de recommandation

Evaluation périodique : s'assurer que le matériau ou produit ne se dégrade pas.

Action corrective de 1^{er} niveau : action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Action corrective de 2nd niveau : action de retrait ou de confinement du matériau ou produit en passant durant la période précédant les travaux par des mesures conservatoires appropriées ; concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

(2) indiquer la valeur de la mesure d'empoussièvement le cas échéant

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

6.1 Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Fiche N°	MATERIAU OU PRODUIT (indiquer son N°LA)	LOCALISATION PRECISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	NATURE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	DATES DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRE Début Fin	ENTREPRISES INTERVENANTES	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièvement ²

6.2 Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Fiche N°	MATERIAU OU PRODUIT (indiquer son N°LA)	LOCALISATION PRECISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	NATURE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	DATES DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRE Début Fin	ENTRPRISES INTERVENANTES	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièvement ³

² art R. 1334-29-3 du CSP³ art R. 1334-29-3 du CSP

7. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en oeuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

7.1 Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièvement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

7.2 Interventions de professionnels soumis aux disposition du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ([HYPERLINK "http://www.inrs.fr"](http://www.inrs.fr) <http://www.inrs.fr>).

7.3 Gestion des déchets contenant de l'amiante

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale

des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

7.4 Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.slinoe.org

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

Mise à jour du :
20/06/2018

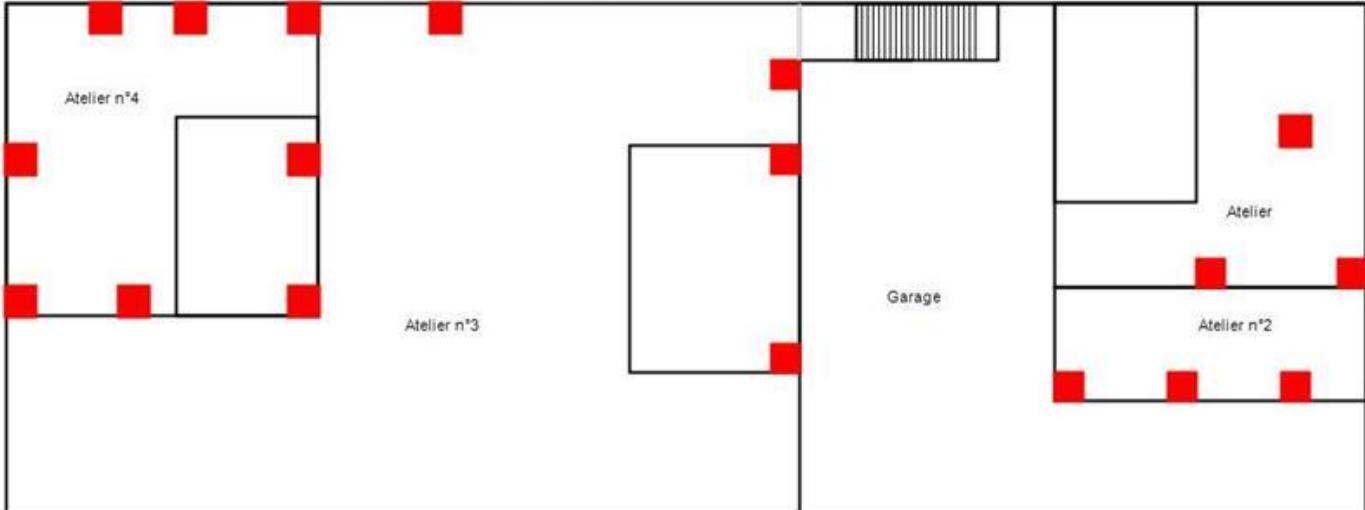
Entrepot - n°UT : 005565V - n° de bâtiment : 005

8. Plans et/ou croquis

DESIGNATION DES PLANS OU SCHEMAS	ETAGE
1-PL-A-005565V-005-00	
2-PL-A-005565V-005-01	
3-PL-A-005565V-005-01	

Mise à jour du :
20/06/2018

Entrepot - n°UT : 005565V - n° de bâtiment : 005

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	GARE 06340 DRAP CANTARON
N° dossier :	18-06-038390				
N° planche :	1/3	Version :	0	Type :	Croquis
Date de réalisation :				Date de mise à jour :	20/06/2018
				UT - Bâtiment – Niveau :	005565V-1-PL-A-005565V-005-00
 <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <i>Légende :</i> ■ Poteaux en amiante - ciment </div> 					

Mise à jour du :
20/06/2018

Entrepot - n°UT : 005565V - n° de bâtiment : 005

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	GARE 06340 DRAP CANTARON
18-06-038390					
N° planche :	2/3	Version :	0	Type :	Croquis
Date de réalisation :		Date de mise à jour :	20/06/2018 <th>UT - Bâtiment – Niveau :</th> <td>005565V-2-PL-A-005565V-005-01</td>	UT - Bâtiment – Niveau :	005565V-2-PL-A-005565V-005-01
<p><u>Légende :</u></p> <p> Toiture en amiante - ciment</p>					
<p>Plaques ondulées Fibres-ciment</p> 					

Mise à jour du :
20/06/2018

Entrepot - n°UT : 005565V - n° de bâtiment : 005

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	GARE 06340 DRAP CANTARON		
18-06-038390							
N° planche :	3/3	Version :	0	Type :	Croquis		
Date de réalisation :		Date de mise à jour :		20/06/2018	UT - Bâtiment – Niveau : 005565V-3-PL-A-005565V-005-01		
<p style="text-align: right;"><u>Légende :</u></p> <p style="text-align: right;">■ Bardages en amiante - ciment</p>  <p style="text-align: center; border: 1px solid black; padding: 2px;">Bardages Fibres-ciment</p>							

Difficulté à réaliser les travaux de désamiantage

Annexe dossier Technique Amiante		Commune	
N° de bâtiment : 05565V-005		CANTARON	
Facteur de difficulté pris en compte		Cotations	
Information matériaux			
Surface:	123 ML	Type de produit:	Entourage poteau
<i>Type amiante</i>		Chrysotile	<input checked="" type="checkbox"/> 1
		Amiosite	<input type="checkbox"/> 3
		Crocidolite	<input type="checkbox"/> 3
<i>Forme physique du matériau</i>		Non Friable	<input checked="" type="checkbox"/> 1
		Friable protégé	<input type="checkbox"/> 2
		Friable non protégé	<input type="checkbox"/> 3
<i>Etat de conservation</i>		Bon état	<input type="checkbox"/> 1
		Etat partiellement dégradé	<input checked="" type="checkbox"/> 2
		Etat fortement dégradé	<input type="checkbox"/> 3
caractéristique des locaux			
<i>Localisation de l'intervention</i>		Extérieur	<input type="checkbox"/> 1
		Intérieur	<input checked="" type="checkbox"/> 2
		Espace exigu non aéré	<input type="checkbox"/> 3
		Travaux en hauteur >3m	<input checked="" type="checkbox"/> 4
<i>Niveau occupation des locaux</i>		Lieu inoccupé	<input type="checkbox"/> 1
		Lieu occupé occasionnellement	<input type="checkbox"/> 2
		Lieu occupé régulièrement	<input checked="" type="checkbox"/> 3
<i>Accès aux locaux</i>		Accès sécurisé	<input checked="" type="checkbox"/> 2
		Accès restreint en horaire décalé	<input type="checkbox"/> 3
		Local abandonné - accès condamné	<input type="checkbox"/> 1
		présence d'un gardiennage	<input type="checkbox"/> 0
<i>Possibilité de baliser la zone de travail:</i>		absence de gardiennage	<input checked="" type="checkbox"/> 2
		oui	<input checked="" type="checkbox"/> 0
		non	<input type="checkbox"/> 2
		<i>Encombrement des locaux:</i>	
Vide	<input type="checkbox"/> 0		
Gestion des déchets			
<i>Zone de stockage dédiée</i>		oui	<input type="checkbox"/> 0
		non	<input checked="" type="checkbox"/> 2
<i>Mise en place d'une benne possible</i>		oui	<input checked="" type="checkbox"/> 0
		non	<input type="checkbox"/> 2
Gestion des réseaux			
<i>Présence d'électricité</i>		en activité	<input checked="" type="checkbox"/> 0
		consigné	<input type="checkbox"/> 2
<i>Présence réseau eau</i>		en activité	<input checked="" type="checkbox"/> 0
		consigné	<input type="checkbox"/> 2
<i>Présence réseau de climatisation</i>		en activité	<input type="checkbox"/> 2
		consigné	<input type="checkbox"/> 0
		absence	<input checked="" type="checkbox"/> 0
		Total des points	21

Niveau de difficulté de désamiantage estimé			
Niveau	Niveau courant	Contraintes significatives	Niveau élevé
Total point	de 7 à 15 points	de 16 à 23 points	à partir de 24

Difficulté à réaliser les travaux de désamiantage

Annexe dossier Technique Amiante		Commune	
N° de bâtiment : 005565V-005		CANTARON	
Facteur de difficulté pris en compte		Cotations	
Information matériaux			
Surface:	603 M ²	Type de produit:	Plaque ondulée
<i>Type amiante</i>		<input checked="" type="checkbox"/> Chrysotile	1
		<input type="checkbox"/> Amiosite	3
		<input type="checkbox"/> Crocidolite	3
<i>Forme physique du matériau</i>		<input checked="" type="checkbox"/> Non Friable	1
		<input type="checkbox"/> Friable protégé	2
		<input type="checkbox"/> Friable non protégé	3
<i>Etat de conservation</i>		<input type="checkbox"/> Bon état	1
		<input checked="" type="checkbox"/> Etat partiellement dégradé	2
		<input type="checkbox"/> Etat fortement dégradé	3
caractéristique des locaux			
<i>Localisation de l'intervention</i>		<input checked="" type="checkbox"/> Extérieur	1
		<input type="checkbox"/> Intérieur	2
		<input type="checkbox"/> Espace exigu non aéré	3
		<input checked="" type="checkbox"/> Travaux en hauteur >3m	4
<i>Niveau occupation des locaux</i>		<input type="checkbox"/> Lieu inoccupé	1
		<input type="checkbox"/> Lieu occupé occasionnellement	2
		<input checked="" type="checkbox"/> Lieu occupé régulièrement	3
<i>Accès aux locaux</i>		<input checked="" type="checkbox"/> Accès sécurisé	2
		<input type="checkbox"/> Accès restreint en horaire décalé	3
		<input type="checkbox"/> Local abandonné - accès condamné	1
		<input type="checkbox"/> présence d'un gardiennage	0
<i>Possibilité de baliser la zone de travail:</i>		<input checked="" type="checkbox"/> oui	0
		<input type="checkbox"/> non	2
<i>Encombrement des locaux:</i>		<input checked="" type="checkbox"/> Encombré	2
		<input type="checkbox"/> Vide	0
Gestion des déchets			
<i>Zone de stockage dédiée</i>		<input type="checkbox"/> oui	0
		<input checked="" type="checkbox"/> non	2
<i>Mise en place d'une benne possible</i>		<input checked="" type="checkbox"/> oui	0
		<input type="checkbox"/> non	2
Gestion des réseaux			
<i>Présence d'électricité</i>		<input checked="" type="checkbox"/> en activité	0
		<input type="checkbox"/> consigné	2
<i>Présence réseau eau</i>		<input checked="" type="checkbox"/> en activité	0
		<input type="checkbox"/> consigné	2
<i>Présence réseau de climatisation</i>		<input type="checkbox"/> en activité	2
		<input type="checkbox"/> consigné	0
		<input checked="" type="checkbox"/> absence	0
Total des points		20	

Niveau de difficulté de désamiantage estimé			
Niveau	Niveau courant	Contraintes significatives	Niveau élevé
Total point	de 7 à 15 points	de 16 à 23 points	à partir de 24



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



Nom du site	DRAP CANTARON GARE		
Adresse du site	PLACE DE LA GARE – 06340 CANTARON		
Nom du bâtiment	BATIMENT DE SERVICE	N°SNCF RÉSEAU	46449
Date du permis de construire ou année de construction	1955		
Fonction du bâtiment	BATIMENT DE SERVICE		
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE		
Ville	06340 CANTARON		
Coordonnées RGF93	E= 7°21'00.92"	N= 43°18'06.75"	
Nomenclature SNCF RÉSEAU	N° Région	PACA	N° UT
			005565V
			N° Bâtiment
			005

Propriétaire	SNCF RÉSEAU		
Adresse	92 Avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13		

RÉFÉRENCE DU DTA	451-1647	Date de création	12/01/2015
Historique des dates de mise à jour			



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

Table des matières

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1. Objectifs du dossier technique amiante	4
1.2. Référentiel technique et réglementaire.....	5
1.3. Identification du propriétaire et du gestionnaire du bâtiment.....	6
1.4. Prestataires amiante	7
2. DOCUMENTS DESCRIPTIFS DE L'OUVRAGE ET DES EQUIPEMENTS	8
2.1. Organisation documentaire.....	9
2.2. Liste des parties d'immeuble bâti ayant donné lieu aux différents repérages	9
2.3. Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante	10
2.4. Liste des diagnostics amiante et rapports de repérage de l'amiante	14
2.5. Liste des plans ou schémas des locaux.....	15
3. ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	16
3.1. Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de la d'amiante – LISTE A.....	17
3.2. Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de la d'amiante – LISTE B	18
4. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ DU DOSSIER TECNIQUE AMIANTE.....	19
4.1. Informations générales.....	20
4.2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.....	21
4.3. Recommandations générales de sécurité.....	21
4.4. Gestion des déchets contenant de l'amiante.....	21
5. ENREGISTREMENTS	24
5.1. Communications du DTA ou de la FR (hors travaux).....	25
5.2. Communications du DTA aux intervenants pour des travaux dans des locaux ou des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés	25
5.3. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires	26
6. ANNEXES	27
6.1. Annexe 1 – Plans ou croquis	28
6.2. Annexe 2 – Photos.....	35



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

1.1. Objectifs du dossier technique amiante

Le dossier technique amiante demandé par le décret n°2011-629 du 3 juin 2011 a pour objet de permettre aux propriétaires d'un immeuble de remplir leurs obligations vis-à-vis de la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante.

SNCF RÉSEAU dans son rôle de propriétaire d'un patrimoine bâti doit mettre en œuvre toutes les obligations réglementaires relatives à la protection contre les risques liés à l'exposition à l'amiante.

La démarche de suivi des risques sanitaires dus à la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) dans un bâtiment consiste à tenir à jour le dossier technique amiante (DTA). Cette démarche est de la responsabilité du propriétaire ou de son représentant. Le DTA est composé de 6 chapitres qui doivent être complétés et mis jour dès qu'une nouvelle information relative à l'amiante est connue.

- **Les renseignements généraux** présentant les **principes** de la gestion de l'amiante dans le cadre des obligations réglementaires ainsi que les contacts et acteurs
- **Le descriptif de l'ouvrage** comporte une synthèse des locaux visités, des composants du bâtiment repérés et pouvant contenir de l'amiante avec leur localisation précise. Les moyens documentaires de connaissances **de l'ouvrage et des équipements y sont listés**.
- La **surveillance de l'état de conservation** des matériaux et produits contenant de l'amiante.
- Les **consignes générales de sécurité**
- Les **enregistrements** permettant l'application pratique des principes précédents et gardant la trace des actions engagées et de la communication des documents (DTA ou Fiche Récapitulative).
- Les **annexes** comportent les plans, les rapports de repérage et d'analyses... référencés dans le DTA

Le dossier technique est complété par la fiche récapitulative (FR) éditée séparément mais mis à jour simultanément.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

1.2. Référentiel technique et réglementaire

Textes réglementaires

LE DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par les textes suivants :

PROTECTION DE LA POPULATION

- Code de la Santé Publique Art. R. 1334-14 à Art. R. 1334-29-7
- Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante
- Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport.
- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »

PROTECTION DES TRAVAILLEURS

- Décret 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Arrêtés d'application

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Article L.541-2 du code de l'environnement
- Décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets
- Arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante

Textes relatifs aux principes généraux de prévention

- Décret 92 158 (travaux par entreprise extérieure et circulaires d'application)
- Décret 92 332 (maintenances des locaux de travail)
- Décret 94 1159 (organisation de la sécurité lors de travaux)



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

Composants du bâtiment concernés

Le présent dossier technique amiante porte sur les composants des bâtiments désignés dans l'annexe 13-9 au décret du n°2011-629 du 3 juin 2011 et répartis dans trois listes

Liste A	Liste B	Liste C
Flocages Calorifugeages Faux plafond	1. Parois verticales Murs, poteaux et cloisons... 2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes... Planchers 3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides, clapets/volet, portes coupe-feu, vide-ordure 4. Éléments extérieurs Toitures, bardages, conduits	1. Toiture et étanchéité 2. Façades 3. Parois verticales intérieures et enduits 4. Plafond et faux plafonds 5. Revêtement de sol et de murs 6. Ascenseurs et monte-chARGE 7. Équipements divers 8. Installations industrielles 9. Coffrages perdus

1.3. Identification du propriétaire et du gestionnaire du bâtiment

STATUT	FONCTION	ADRESSE	TELEPHONE ET EMAIL
Propriétaire			
SNCF RÉSEAU	Service gestion et optimisations des propriétés	92, Avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13	
Représentant du propriétaire			
SNCF RÉSEAU	Service Aménagement du Patrimoine (D.R.)	Direction régionale SNCF Réseau Les Docks - Atrium 10.4 10 Place de la Joliette BP 85404 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02	04 96 17 04 80
Gestionnaire entretien courant	SNCF RÉSEAU		
Gestionnaire travaux propriétaire	Yxime	Les Docks - Atrium 10.2 10 Place de la Joliette 13567 MARSEILLE	04 91 01 18 45
Dépositaire local du dossier technique amiante	Faire la demande sur la base amiante	Faire la demande sur la base amiante : http://projets.atopiq.net/?projet=rff	



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

1.4. Prestataires amiante

Opérateurs de repérage amiante

N° CERTIFICAT DE COMPETENCE	SOCIETE	NOM DE L'OPERATEUR	ADRESSE	TELEPHONE MAIL	DATE D'INTERVENTION
CPDI 2029	GEODEM	CHARNEAU Alain	Centre d'affaire Actimart – 1140 rue Ampère 13591 AIX EN PROVENCE	06 22 61 23 09	22/07/2014
CPDI 1612	GEODEM	LEGENDRE Nicolas	Centre d'affaire Actimart – 1140 rue Ampère 13591 AIX EN PROVENCE	06 71 07 04 57	

Laboratoire de prélèvements

N° CERTIFICAT COFRAC	SOCIETE	NOM DU PRELEVEUR	ADRESSE	TELEPHONE MAIL	DATE D'INTERVENTION
SANS OBJET					

Laboratoires d'analyses

N° CERTIFICAT COFRAC	SOCIETE	NOM DU PRELEVEUR	ADRESSE	TELEPHONE MAIL	DATE D'INTERVENTION
1-5094	AREIA	CHARNEAU Alain	Route du Neubourg, zone d'activités de la Baudrière 27520 BOURGTHEROULDE	02 80 78 06 65	22/07/2014
1-0973	BJL		59, rue de la Garenne 92310 SEVRES	01 46 10 96 96	
1-0913	ITGA		Parc Edonia Bat R rue de la Terre Adelie – 35768 St GREGOIRE	02 99 35 41 41	

Traitemet des déchets

N° BSDA	SOCIETE	NOM DU CONTACT	ADRESSE	TELEPHONE / MAIL	DATE D'INTERVENTION



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

2. DOCUMENTS DESCRIPTIFS DE L'OUVRAGE ET DES EQUIPEMENTS



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

2.1. Organisation documentaire

Les documents décrivant la présence d'amiante sont :

- Les listes des locaux visités et non visités
- La liste des locaux contenant de l'amiante et les synthèses de la présence d'amiante
- Les plans ou schéma du repérage des composants contenant de l'amiante
- Les rapports de diagnostic amiante et de repérage de l'amiante
- Les rapports d'analyse et de mesures d'empoussièlement
- L'enregistrement des travaux de retraits ou de confinements des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les mesures conservatoires mises en œuvre
- La fiche récapitulative du DTA
- L'enregistrement des communications du DTA et de la FR

2.2. Liste des parties d'immeuble bâti ayant donné lieu aux différents repérages

LISTE DES DIFFÉRENTS REPÉRAGES	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	LISTE DES PARTIES	LISTE DES PARTIES
	du rapport de repérage	de l'immeuble bâti visitées (1)	de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Liste A	451-1647	Totalité du bâtiment	
Liste B	451-1647	Totalité du bâtiment	
Autres repérages (préciser) Liste C	451-1647	Totalité du bâtiment	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif : (ex: locaux inaccessibles, clefs absentes...et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Nombre de locaux non visités :

0

Dans le cas de locaux non visités, mettre en œuvre la procédure de visite obligatoire (P.V.O.)



2.3. Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante

2.3.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Repérage réalisé par :	Alain CHARNEAU	Société :	GEODEM	Date :	22/07/2014
Accompagné par Mr :	Alain BALDIT	Service :	ABE DE MARSEILLE SAINT CHARLES		

N° LA	LOCALISATION (1) Etage		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	MESURES OBLIGATOIRES ASSOCIÉES (évaluation périodique, mesure d'empoussièvement ou travaux de retrait ou de confinement)
1	RDC	Atelier 1	Faux plafond	NON	Analyse	150 M ²		
2	R+1	Bureau	Faux plafond	NON	Analyse	125 M ²		

(1) Indiquer le cas échéant lorsqu'il s'agit d'une zone homogène et faire référence au plan, croquis ou photos joints en annexe

(2) Préciser les critères permettant de conclure sur la présence d'amiante : marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit), le cas échéant indiquer le n° de prélèvement et le rapport d'analyse correspondant.

(3) Noté 1, 2 ou 3 et report à la grille d'évaluation correspondante en annexe

Nombre de composants liste A amiantés repérés:

0



ATTENTION
CONTENU
de
L'AMIANTE

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647



2.3.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

Repérage réalisé par :	Alain CHARNEAU	Société :	GEODEM	Date :	22/07/2014
Accompagné par :	Alain BALDIT	Service :	ABE DE MARSEILLE SAINT CHARLES		

N° LB	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1er ou de 2nd niveau)
	Etage							
1	RDC	Atelier 1	Entourage de poteau	OUI	Analyse	2,50 ML	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
2	RDC	Zone homogène Ensemble du RDC	Entourage de poteau	OUI	Connaissance	117,50 ML	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
3	RDC	Atelier 1	Enduit peinture	NON	Analyse	90 M ²		
4	RDC	Atelier 1	Enduit peinture	NON	Analyse	25 M ²		
5	RDC	Atelier 1	Peinture	NON	Analyse	15 M ²		
6	RDC	Atelier 2	Peinture	NON	Analyse	20 M ²		
7	RDC	Garage	Enduit peinture	NON	Analyse	18 M ²		
8	R+1	Mezzanine	Mastic	NON	Analyse	25 M ²		
9	R+1	Mezzanine	Peinture	NON	Analyse	290 ML		



N° LB	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1er ou de 2nd niveau)
	Etage							
10	R+1	Mezzanine	Plaque ondulée ciment	OUI	Analyse	257 M ²	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
11	RDC	Extérieur	Enduit peinture	NON	Analyse	382 M ²		
12	RDC	Extérieur	Joint	NON	Analyse	24 ML		
13	RDC	Extérieur	Peinture	NON	Analyse	28 M ²		
14	RDC	Local 1	Dalle Vinyle	NON	Analyse	22 M ²		
15	RDC	Dégagement	Dalle Vinyle	NON	Analyse	12 M ²		
16	RDC	Dégagement	Enduit peinture	NON	Analyse	19 M ²		
17	RDC	WC	Peinture	NON	Analyse	12 ML		
18	RDC	WC	Mastic	NON	Analyse	25 M ²		
19	RDC	Hall	Dalle Vinyle	NON	Analyse	23 M ²		
20	RDC	Extérieur	Appui de fenêtre	NON	Analyse	18 ML		



N° LB	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1er ou de 2nd niveau)
	Etage							
21	R+1	Bureau	Moquette avec colle goudronnée	NON	Analyse	125 M ²		
22	R+1	Bureau	Enduit peinture	NON	Analyse	92 M ²		
23	R+1	Vestiaire	Enduit peinture	NON	Analyse	38 M ²		
24	R+1	Bureau	Isolant + pare vapeur	NON	Analyse	125 M ²		
25	R+1	Zone homogène Couverture	Plaques ondulées	OUI	Connaissance	603 M ²	Dégradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
26	RDC	Zone homogène Extérieur	Poteau rond	OUI	Connaissance	3 ML	Dégradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau

(1) Indiquer le cas échéant lorsqu'il s'agit d'une zone homogène et faire référence au plan, croquis ou photos joints en annexe

(2) Préciser les critères permettant de conclure sur la présence d'amiante (analyse, connaissance), le cas échéant indiquer le n° de prélèvement correspondant, le document permettant de le justifier (copie en annexe)

(3) Protection physique étanche ou si non étanche ou absente : non dégradé ou dégradé ponctuelle ou généralisée

(4) Se reporter à la grille d'évaluation définie en annexe de l'arr. du 12/12/2012 et indiquer le niveau de recommandation

Nombre de composants liste B amiantés repérés:

5



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647



2.4. Liste des diagnostics amiante et rapports de repérage de l'amiante

Principes généraux

Il est établi un rapport de repérage amiante par immeuble bâti (bâtiment).

Par ailleurs, il doit **obligatoirement** mentionner les éléments suivants :

1. L'identification complète des différents intervenants et parties prenantes (le propriétaire de l'immeuble, le commanditaire du repérage, l'opérateur ayant réalisé le repérage) ;
2. L'identification complète de l'immeuble concerné, dont la dénomination, l'adresse complète, la date du permis de construire ou, le cas échéant, la date de construction, la fonction principale du bâtiment (exemple : habitation, enseignement) et tout autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné ;
3. La date de commande, d'exécution du repérage et la date de signature du rapport de repérage;
4. Les dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés;
5. Les plans ou croquis des différentes parties de l'immeuble bâti ainsi que la liste des différentes parties de l'immeuble bâti visitées et, le cas échéant, la liste des différentes parties de l'immeuble bâti qui n'ont pas été visitées avec les motifs de cette absence de visite.
6. La liste et la localisation des matériaux et produits repérés (liste A et liste B), mentionnant pour chacun de ces produits ou matériaux la présence ou l'absence d'amiante, et les critères ayant permis de conclure;
7. Le cas échéant, les rapports et résultats d'analyse des prélèvements de matériaux et produits repérés ainsi que la localisation des prélèvements et l'identification du (ou des) laboratoire(s) d'analyse et le(s) numéro(s) de leur accréditation;
8. Les plans ou croquis à jour permettant de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante;
9. Les éléments de conclusions associés aux recommandations.
10. Le visa de l'opérateur ayant réalisé le repérage, la copie de son certificat de compétence délivré en application de l'article L. 271-6 du code de la construction et de l'habitation ainsi que l'attestation d'assurance qui couvre l'opérateur de repérage dans sa mission (la dénomination et, le cas échéant, le numéro SIRET de l'entreprise qui l'emploie).

Les conclusions de l'opérateur de repérage sont rappelées au début du rapport. Ces conclusions reprennent les recommandations issues du repérage, les investigations complémentaires qui restent à mener pour satisfaire aux obligations réglementaires ainsi que, le cas échéant, les obligations en cas de travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits. Ces conclusions doivent pouvoir être comprises par toute personne non spécialiste.

Lorsque les repérages liste A et liste B du code de la santé publique sont réalisés dans le cadre de la constitution d'un « dossier technique amiante », ils peuvent faire l'objet d'un rapport unique.

Les diagnostics et les rapports de repérage sont situés à l'emplacement suivant :

Base amiante



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	DATE DU RAPPORT	NOM DE LA SOCIÉTÉ et de l'opérateur de repérage	OBJET DU REPÉRAGE	CONCLUSIONS	N° Annexe
451-1647	12/01/2015	GEODEM – Alain CHARNEAU	DTA	PRESENCE D'AMIANTE	6.1 6.2

2.5. Liste des plans ou schémas des locaux

Les plans renseignés par les opérateurs de repérage indiquant les composants amiantés sont les suivants :

DESIGNATION DES PLANS OU SCHEMAS	ETAGE	N° ANNEXE
BATIMENT DE SERVICE	RDC	6.1
BATIMENT DE SERVICE	R+1	6.1
BATIMENT DE SERVICE	R+1	6.1
BATIMENT DE SERVICE	R+1	6.1
BATIMENT DE SERVICE	R+1	6.1
BATIMENT DE SERVICE	R+1	6.1



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

3. ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

3.1. Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante – LISTE A

LISTE A : Flocages, calorifuges et faux plafonds							
LOCALISATION Etage	MATERIAU OU PRODUIT (indiquer son N°LA)	DATE DE VISITE PERIODIQUE	ORGANISME CERTIFIE INTERVENANT	ETAT DE CONSERVATION	MESURES A PRENDRE (1)	MESURES PRISES (2)	DATE DE REALISATION

(1) indiquer le caractère obligatoire

(2) indiquer la valeur de la mesure d'empoussièvement le cas échéant



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

3.2. Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante – LISTE B

LISTE B :							
LOCALISATION Etage	MATERIAU OU PRODUIT (indiquer son N°LB)	DATE DE VISITE PERIODIQUE	ORGANISME CERTIFIE INTERVENANT	ETAT DE CONSERVATION	MESURES A PRENDRE (1)	MESURE S PRISES (2)	DATE DE REALISATION

(1) indiquer le caractère obligatoire

(2) indiquer la valeur de la mesure d'empoussièvement le cas échéant



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

4. LES RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

4.1. Informations générales

a. Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b. Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

4.2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

4.3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4.4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. À ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ; – ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

5. ENREGISTREMENTS



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

5.1. Communications du DTA ou de la FR (hors travaux)

ORGANISME	NOM DU DEMANDANT	RAISONS DE LA CONSULTATION	DATE	DTA	FR	NOM ET SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR

5.2. Communications du DTA aux intervenants pour des travaux dans des locaux ou des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés

TRAVAUX DEVANT ETRE REALISES	LOCAUX CONCERNES	NOM DE L'ENTREPRISE	DATE	NOM ET SIGNATURE DE L'EXPEDITEUR

Les entreprises soussignées attestent avoir pris connaissance de ce dossier technique amiante avant le début des travaux ci-dessous mentionnés



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

5.3. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

5.3.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

MATÉRIAUX OU PRODUIT (indiquer son N°LB)	LOCALISATION PRÉCISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	NATURE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	DATES DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES		ENTREPRISES INTERVENANTES	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement ¹
			Début	Fin		

5.3.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

MATÉRIAUX OU PRODUIT (indiquer son N°LB)	LOCALISATION PRÉCISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	NATURE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	DATES DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES		ENTREPRISES INTERVENANTES	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement ²
			Début	Fin		

¹ art R. 1334-29-3 du CSP

² art R. 1334-29-3 du CSP



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

6. ANNEXES



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

6.1. Annexe 1 – Plans ou croquis



VUE GENERALE

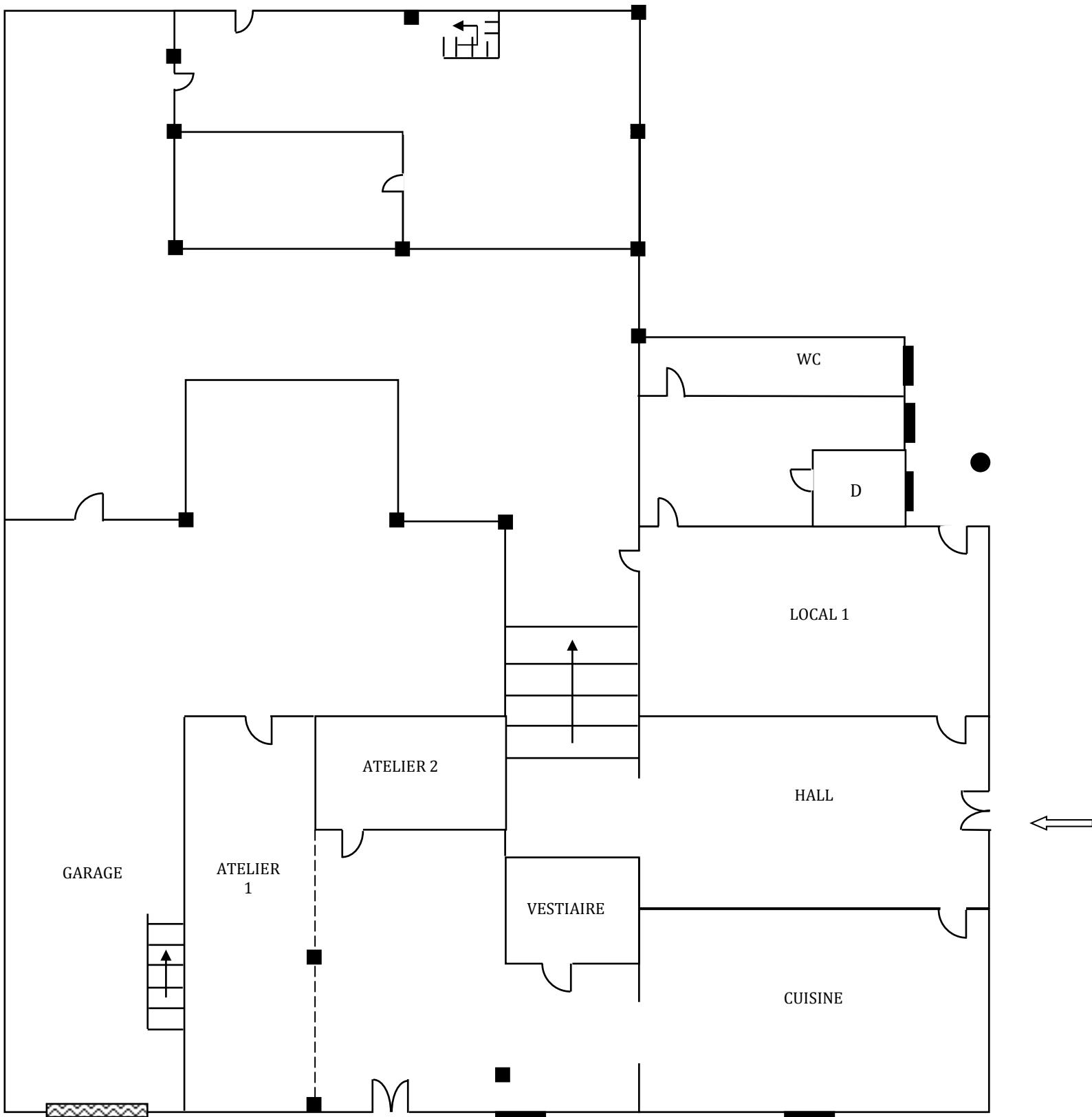


Schéma de repérage amiante

Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015	Page 29
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE		
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU		

REPERAGE SANS AMIANTE

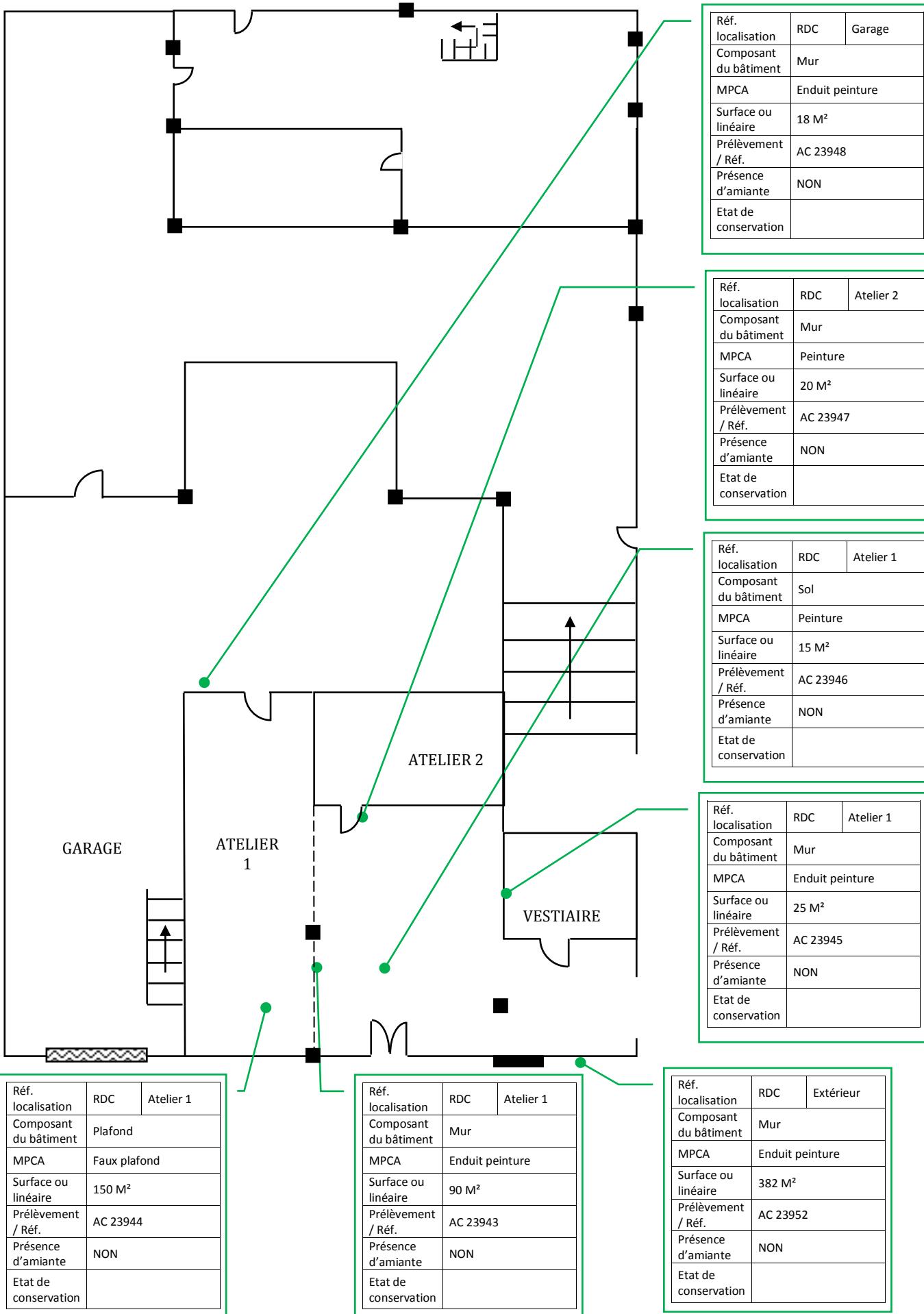
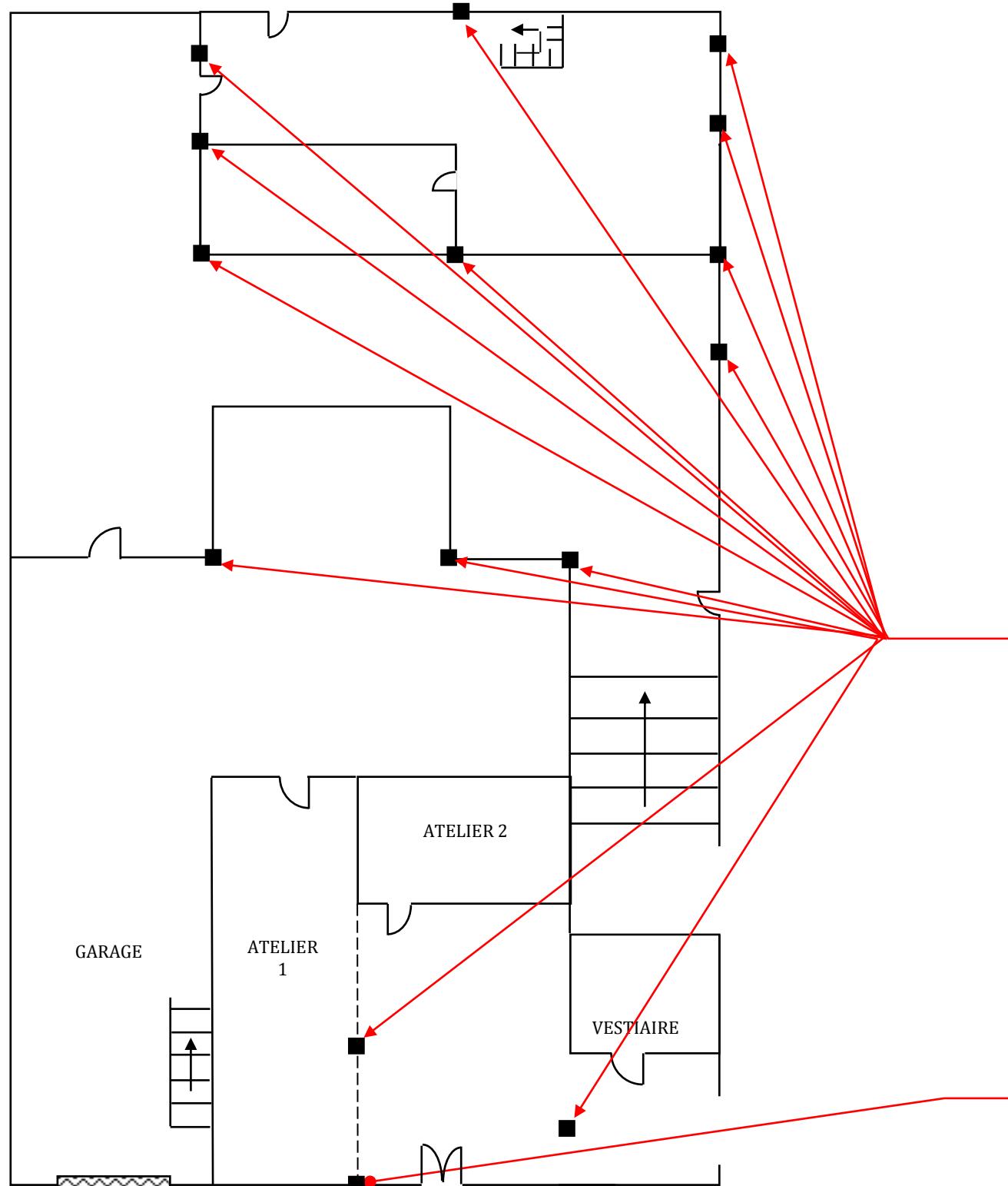


Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC
Etabli par (Sté)	GODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	



REPERAGE AVEC AMIANTE

Réf. localisation	RDC	Zone homogène Ensemble du RDC
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Entourage de poteau	
Surface ou linéaire	117,50 ML	
Prélèvement / Réf.	Connaissance (AC 23942)	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Réf. localisation	RDC	Atelier 1
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Entourage de poteau	
Surface ou linéaire	2,50 ML	
Prélèvement / Réf.	AC 23942	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	

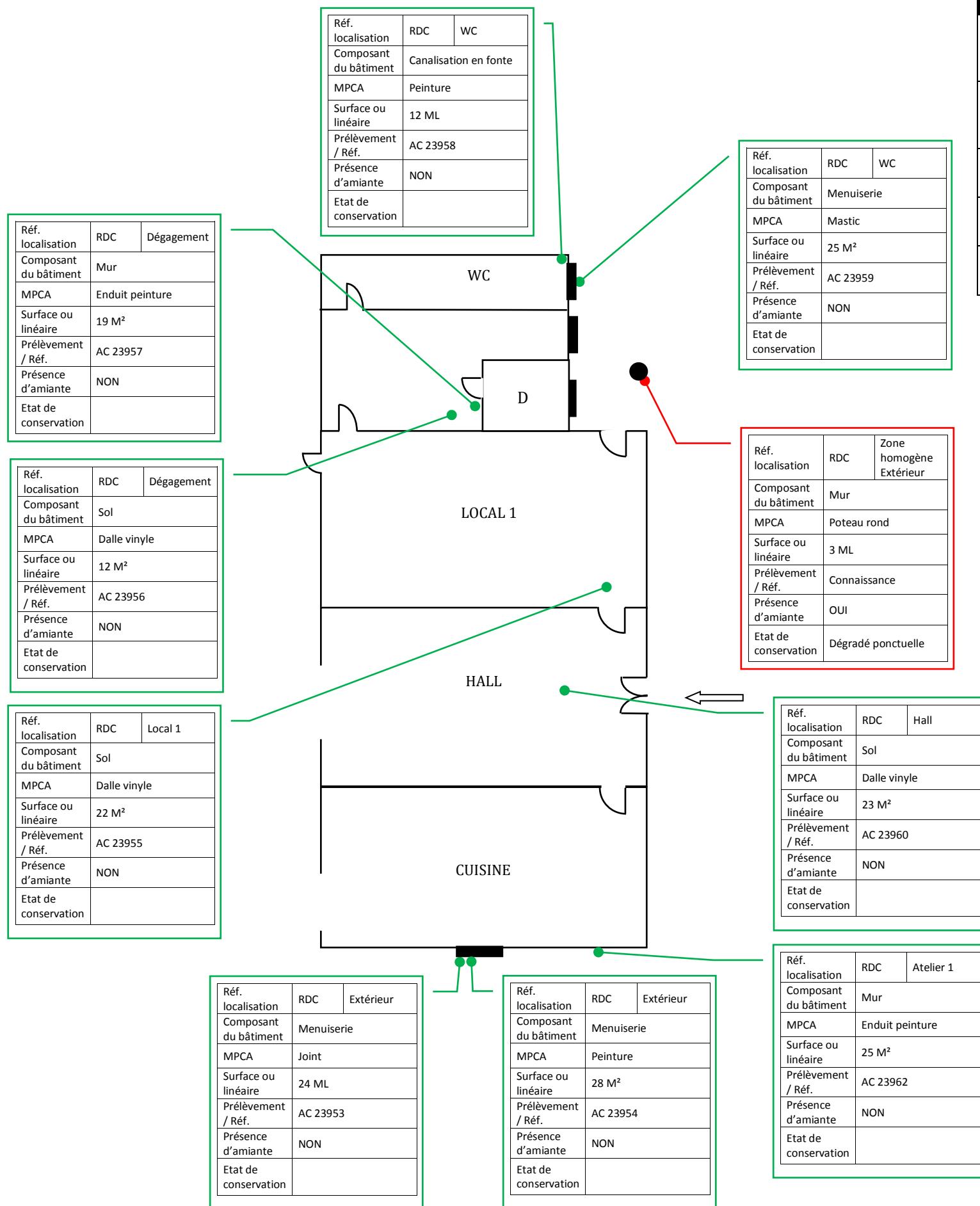


Schéma de repérage amiante

Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015	Page 32
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE		
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment			Niveau	RDC
Etabli par (Sté)	GODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU		

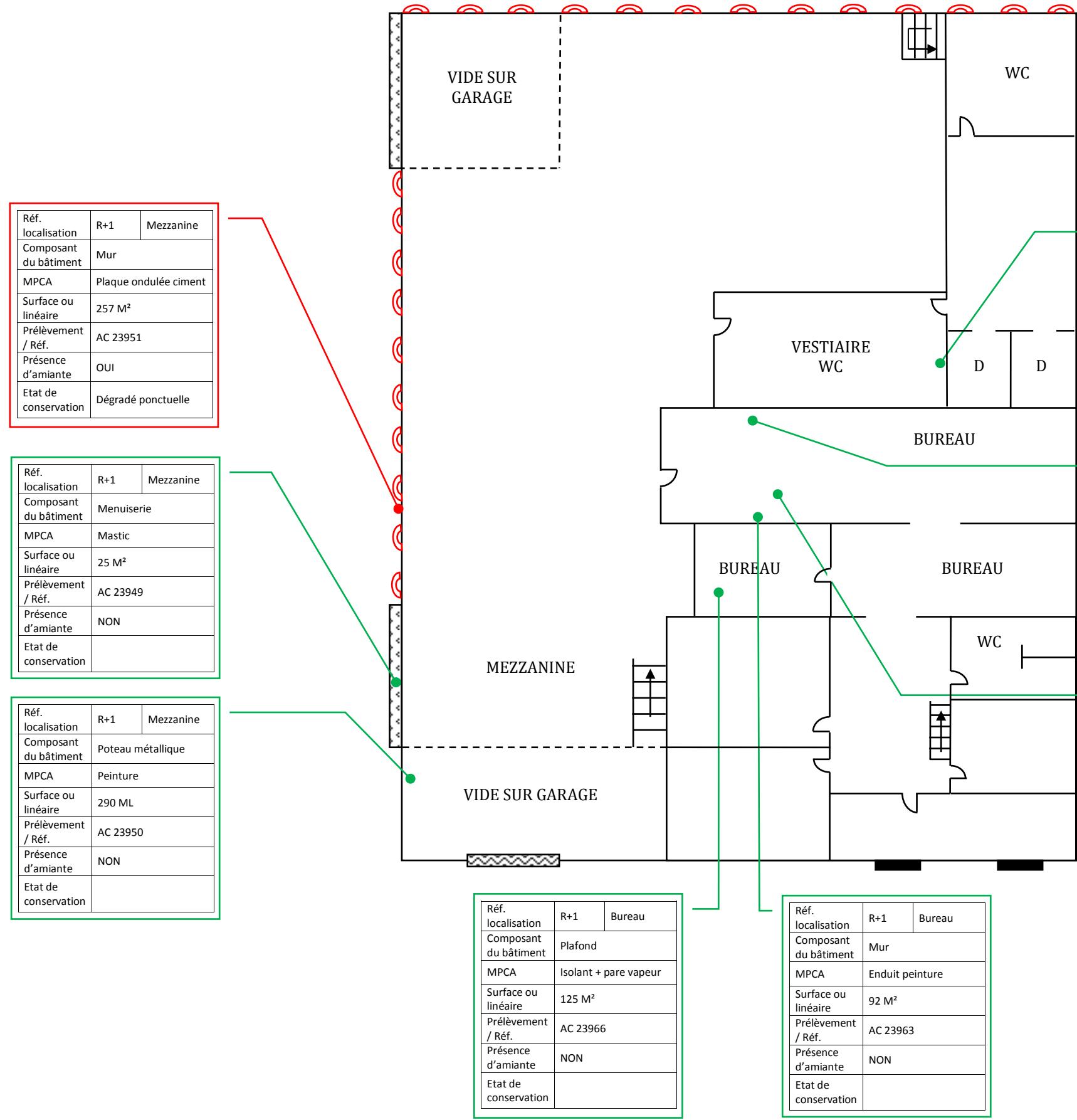


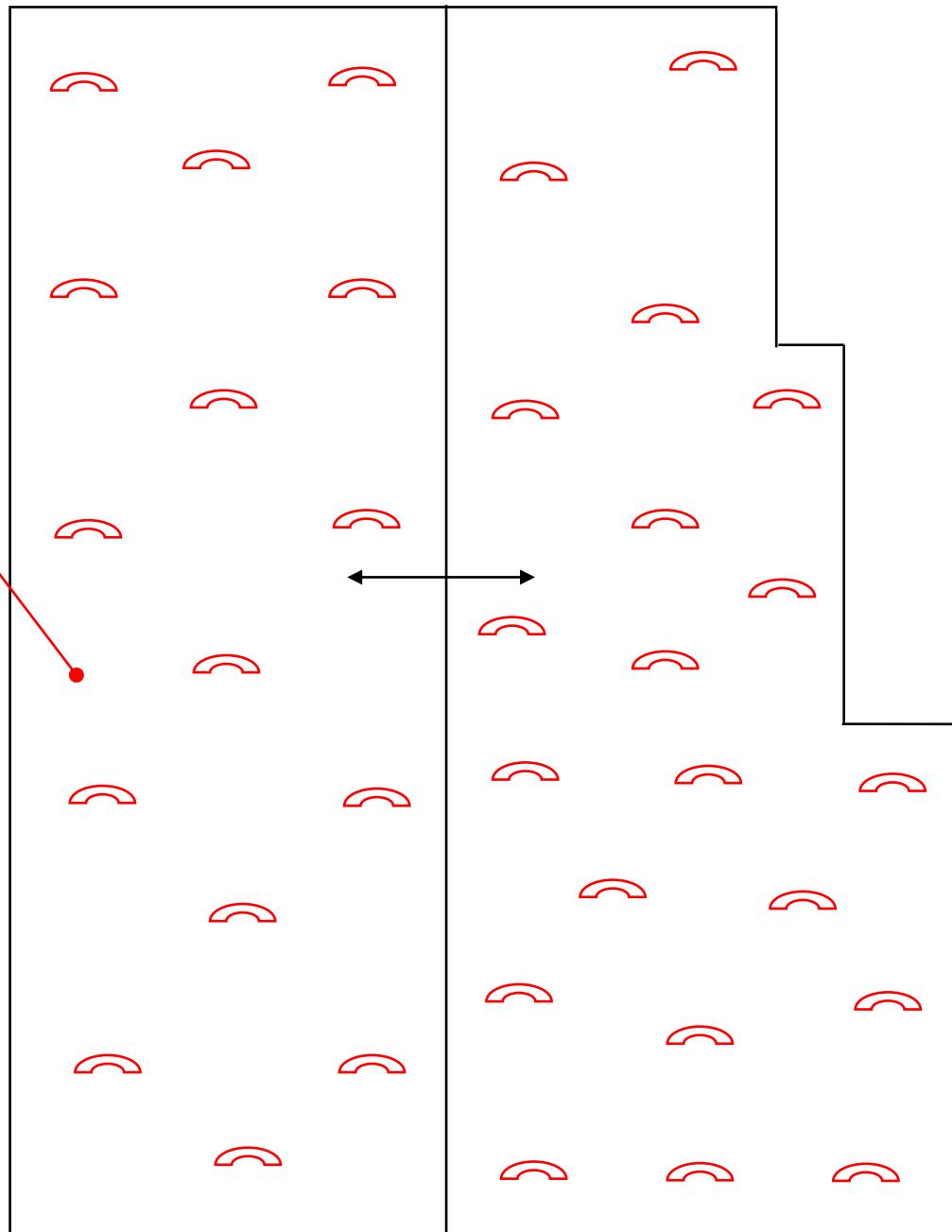
Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE		Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	R+1
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	REFERENCE	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

Schéma de repérage amiante					
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647		Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE		Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée		Totalité du bâtiment	Niveau	R+1	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU		

Réf. localisation	R+1	Zone homogène Toiture
Composant du bâtiment	Couverture	
MPCA	Plaque ondulée	
Surface ou linéaire	603 M ²	
Prélèvement / Réf.	Connaissance (AC 23951)	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	





DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE							RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE					451-1647			

6.2. Annexe 2 – Photos

N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélev.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
				Type	Détails						
AC 23942	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Entourage de poteau		Voir plan	PRESENCE D'AMIANTE	
AC 23943	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Enduit peinture	rugueux sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23944	RDC	Atelier 1	22/07/14		x		Faux-Plafond			ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23945	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Enduit peinture	sur cloison		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23946	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Peinture	grise de sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23947	RDC	Atelier 2	22/07/14	x			Peinture	sur cloison bois		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23948	RDC	Garage	22/07/14	x			Enduit peinture	gris/blanc sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE							RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE							451-1647	

N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélèv.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
							Type	Détails			
AC 23949	R+1	Mezzanine	22/07/14	x			Mastic	autour du vitrage d'origine du châssis		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23950	R+1	Mezzanine	22/07/14	x			Peinture	sur poteau métallique		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23951	R+1	Mezzanine	22/07/14	x			Plaque ondulée ciment	en bardage	Toiture voir plan	PRESENCE D'AMIANTE	
AC 23952	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Enduit peinture	ciment sur mur façades		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23953	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Joint	dur autour du vitrage d'origine de la fenêtre en bois		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23954	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Peinture	sur la fenêtre en bois d'origine		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23955	RDC	Local 1	22/07/14	x			Dalle Vinyle	grise de sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23956	RDC	Dégagement	22/07/14	x			Dalle Vinyle	beige de sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23957	RDC	Dégagement	22/07/14	x			Enduit peinture	plâtre sur cloison		ABSENCE D'AMIANTE	



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE							RÉFÉRENCE	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE							451-1647	

N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélev.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
							Type	Détails			
AC 23958	RDC	WC	22/07/14	x			Peinture	sur canalisation en fonte		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23959	RDC	WC	22/07/14	x			Mastic	autour du vitrage d'origine de la fenêtre bois		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23960	RDC	Hall	22/07/14	x			Dalle Vinyle	beige/marron au sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23961	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Appui de fenêtre			ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23962	R+1	Bureau	22/07/14	x			Moquette avec colle goudronnée	au sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23963	R+1	Bureau	22/07/14	x			Enduit peinture	sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23964	R+1	Bureau	22/07/14	x			Faux-Plafond			ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23965	R+1	Vestiaire	22/07/14	x			Enduit peinture	ciment sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	



N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélev.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
							Type	Détails			
AC 23966	R+1	Bureau	22/07/14			x	Isolant + pare vapeur	au plafond		ABSENCE D'AMIANTE	



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

RÉFÉRENCE du DTA

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647


RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

FICHE RÉCAPITULATIVE

AMIANTE

ATTENTION
CONTIENT
de
L'AMIANTE

Nom du site	DRAP CANTARON GARE		
Adresse du site	PLACE DE LA GARE – 06340 CANTARON		
Nom du bâtiment	BATIMENT DE SERVICE	N°SNCF RÉSEAU	46449
Date du permis de construire ou année de construction	1955		
Fonction du bâtiment	BATIMENT DE SERVICE		
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE		
Ville	06340 CANTARON		
Coordonnées RGF93	E= 7°21'00.92"	N= 43°18'06.75"	
Nomenclature SNCF RÉSEAU	N° Région	PACA	N° UT
			005565V
			N° Bâtiment
			005

Propriétaire	SNCF RÉSEAU		
Adresse	92 Avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13		

RÉFÉRENCE DU DTA	451-1647	Date de création	12/01/2015
Historique des dates de mise à jour			

La présente fiche est destinée à l'information des occupants de l'immeuble sur la présence d'amiante et les consignes de sécurité qui en résultent. Elle est bâtie à partir des données exhaustives du dossier technique amiante (DTA) et doit être mise à jour simultanément au DTA.



Plan de la fiche récapitulative

1. Consultation et mise à disposition des documents	3
2. Rapports de repérage.....	5
3. Liste des parties d'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage	5
4. Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante	6
4.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	6
4.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	6
5. Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de la d'amiante	7
5.1. Évaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	7
5.2. Évaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	7
6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires	8
6.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	8
6.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	8
7. Les recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante	9
7.1. Informations générales.....	9
7.2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.....	10
7.3. Recommandations générales de sécurité.....	10
7.4. Gestion des déchets contenant de l'amiante.....	10
8. Plans et/ou photos et/ou croquis des locaux avec la localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante	13



1. Consultation et mise à disposition des documents

Nom du détenteur du DTA		Direction Régionale SNCF RÉSEAU	
Service	Aménagement et Patrimoine	Fonction	Gestion de patrimoine
Adresse	Direction régionale SNCF Réseau Les Docks - Atrium 10.4 - 10 Place de la Joliette BP 85404 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02		
Mail		Téléphone	04 96 17 04 80
La consultation de l'intégralité du dossier technique amiante peut être réalisée sur internet			
Faire la demande sur la base amiante : http://projets.atopiq.net/?projet=rff			
La personne ayant demandé la fiche récapitulative s'est au préalable enregistrée dans le tableau 5.1 du DTA. Elle tient à la disposition des occupants du bâtiment cette fiche de la façon qui conviendra le mieux pour en faciliter la consultation.			
Nom du demandeur de la FR		Bâtiment/Bureau	
Service			
Mail		Téléphone	

INSTRUCTIONS POUR L'INFORMATION DES OCCUPANTS

La communication des informations relatives à l'amiante vers les occupants de l'immeuble s'effectue de la manière suivante

- A l'entrée dans les locaux, le propriétaire remet au nouvel occupant un exemplaire de la fiche récapitulative du dossier technique amiante, cette remise est adressée par courrier simple
- A chaque modification du dossier technique amiante, un nouvel exemplaire de la fiche récapitulative est adressé à l'occupant
- Par ailleurs les consignes générales de sécurité relatives à la présence d'amiante figurent ci-après et page suivante.

INFORMATIONS GENERALES

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé, ces fibres peuvent provoquer, lorsqu'elles sont inhalées, des pathologies graves (dont cancers du poumon et de la plèvre);

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'intervention mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple, perçage, ponçage, découpe, friction) Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises

Il est recommandé aux occupants d'éviter toute intervention directe sur les matériaux contenant de l'amiante (flocage, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement) et d'avoir recours dans de telles situations, à des professionnels qualifiés (qui devront alors se conformer notamment aux prescriptions du décret n° 96 98 du 7 février 1996,



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

RÉFÉRENCE du DTA

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647



relatif à la protection des travailleurs contre le risques liées à l'inhalation de poussières d'amiante° »

INFORMATION A DES PROFESSIONNELS QUALIFIES

Professionnels « attention les consignes générales de sécurité » mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées, vous concernant sont fixées par la règlementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Des documents d'informations et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent être fournis par les directions régionales du travail et de l'emploi et de la formation professionnelle, les services de prévention des caisses régionales d'assurances maladies et l'organisme professionnel de la prévention du bâtiment et des travaux publics ;

COMMENTAIRES

La communication est à effectuer dans le mois de l'arrivée dans les locaux ou de la modification du D.T.A.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

RÉFÉRENCE du DTA

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647


RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

2. Rapports de repérage

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	DATE DU RAPPORT	NOM DE LA SOCIÉTÉ et de l'opérateur de repérage	OBJET DU REPÉRAGE	CONCLUSIONS
451-1647	12/01/2015	GEODEM – ALAIN CHARNEAU	DTA	PRESENCE D'AMIANTE

3. Liste des parties d'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage

LISTE DES DIFFÉRENTS REPÉRAGES	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	LISTE DES PARTIES	
	du rapport de repérage	de l'immeuble bâti visitées (1)	de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Liste A	451-1647	Totalité du bâtiment	
Liste B	451-1647	Totalité du bâtiment	
Autres repérages (préciser) Liste C	451-1647	Totalité du bâtiment	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif : (ex: locaux inaccessibles, clefs absentes...et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



4. Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante

4.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

DATE DE CHAQUE REPÉRAGE	TYPE DE REPÉRAGE	MATÉRIAUX OU PRODUIT	LOCALISATION PRÉCISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	ÉTAT DE CONSERVATION (1)	MESURES OBLIGATOIRES ASSOCIÉES (évaluation périodique, mesure d'empoussièvement ou travaux de retrait ou de confinement)
(1) Matériaux liste A : l'état de conservation est défini par un score 1, 2 ou 3 en application des grilles d'évaluation définies réglementairement, 3 étant le moins bon score et 1 le meilleur.					

4.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

DATE DE CHAQUE REPÉRAGE	TYPE DE REPÉRAGE	MATÉRIAUX OU PRODUIT	LOCALISATION PRÉCISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	ÉTAT DE CONSERVATION (2)	MESURES PRÉCONISÉES PAR L'OPÉRATEUR
22/07/2014	DTA	Entourage de poteau	Atelier 1	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
22/07/2014	DTA	Entourage de poteau	Zone homogène Ensemble du RDC	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
22/07/2014	DTA	Plaque ondulée	Mezzanine	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
22/07/2014	DTA	Plaque ondulée	Zone homogène Couverture	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
22/07/2014	DTA	Poteau rond	Zone homogène Extérieur	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
(2) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage.					



5. Surveillance de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

5.1. Évaluation obligatoire des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

DATE DE LA VISITE	MATÉRIAUX OU PRODUIT CONCERNÉ	LOCALISATION	ÉTAT DE CONSERVATION	MESURES D'EMPOUSSIÈREMENT

L'évaluation périodique de l'état de conservation est effectuée tous les trois ans. Pour l'état intermédiaire de dégradation, des mesures d'empoussièrement sont réalisées.

5.2. Évaluation des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

DATE DE LA VISITE	MATÉRIAUX OU PRODUIT CONCERNÉ	LOCALISATION	ÉTAT DE CONSERVATION	MESURES D'EMPOUSSIÈREMENT



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

RÉFÉRENCE du DTA

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647



6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

6.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

MATÉRIAUX OU PRODUIT	LOCALISATION PRÉCISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	NATURE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	DATE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	ENTREPRISES INTERVENANTES	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art R. 1334-29-3 du CSP)

6.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

MATÉRIAUX OU PRODUIT	LOCALISATION PRÉCISE (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)	NATURE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	DATE DES TRAVAUX OU DES MESURES CONSERVATOIRES	ENTREPRISES INTERVENANTES	INDIQUER les résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art R. 1334-29-3 du CSP)



7. Les recommandations générales de sécurité du dossier technique amiante

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

7.1. Informations générales

a. Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaisissent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b. Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités



sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

7.2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâties et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailleur-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

7.3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

7.4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.



Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ; – ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

RÉFÉRENCE du DTA

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647


RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers
voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante
lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un
bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	RÉFÉRENCE du DTA	 RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

8. Plans et/ou photos et/ou croquis des locaux avec la localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante

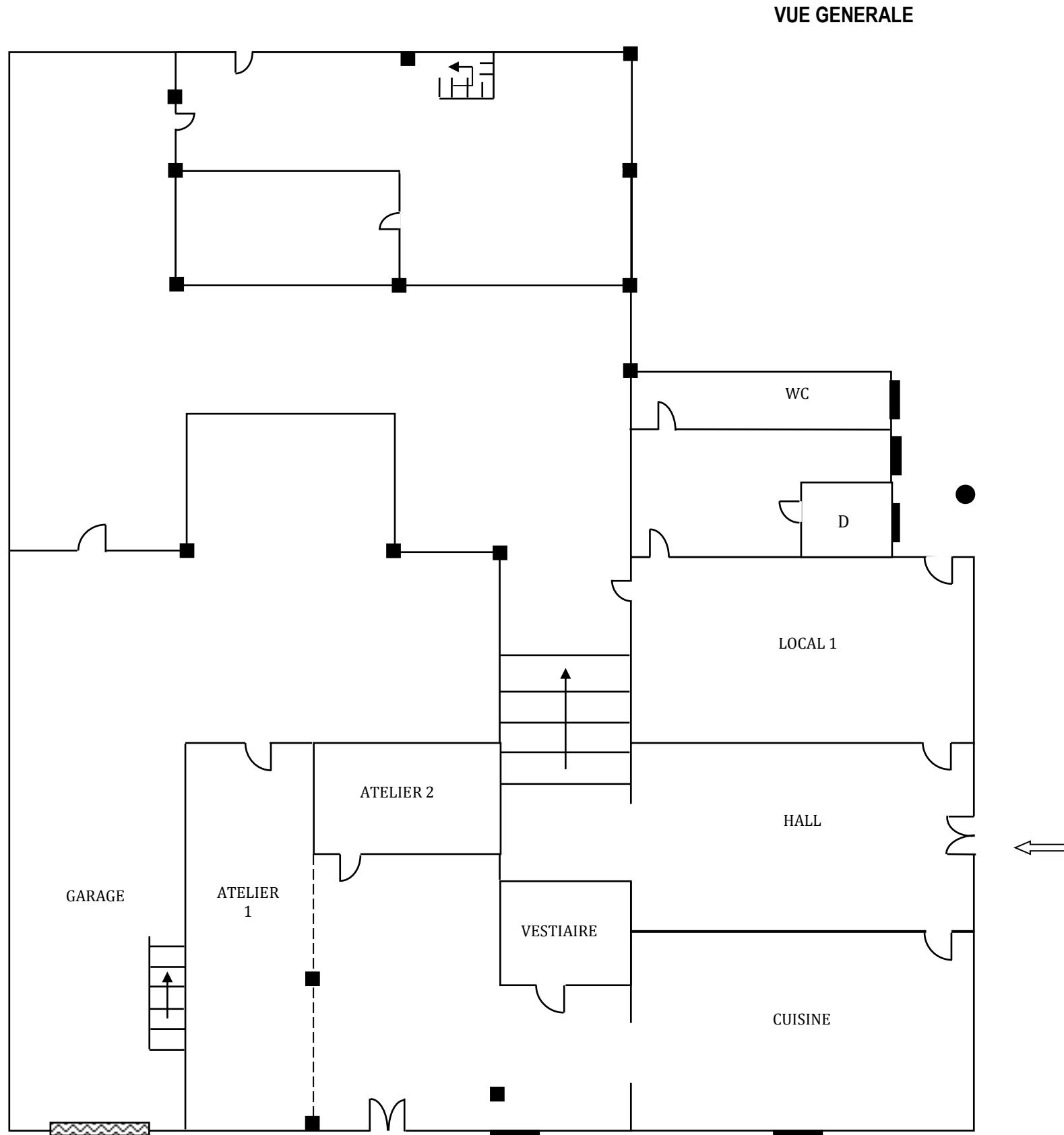


Schéma de repérage amiante					
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015	Page 14
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE		
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU		

REPERAGE SANS AMIANTE

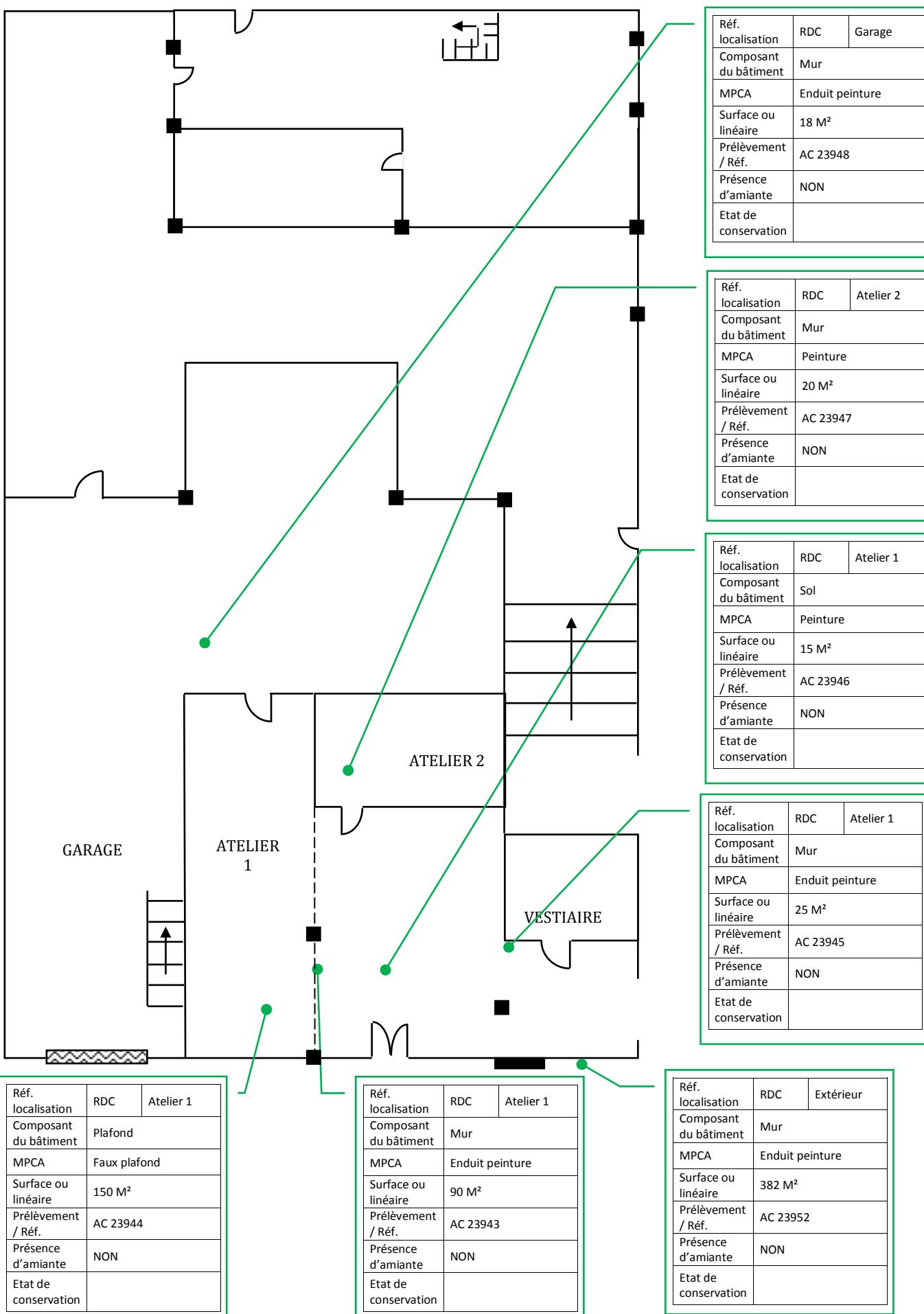
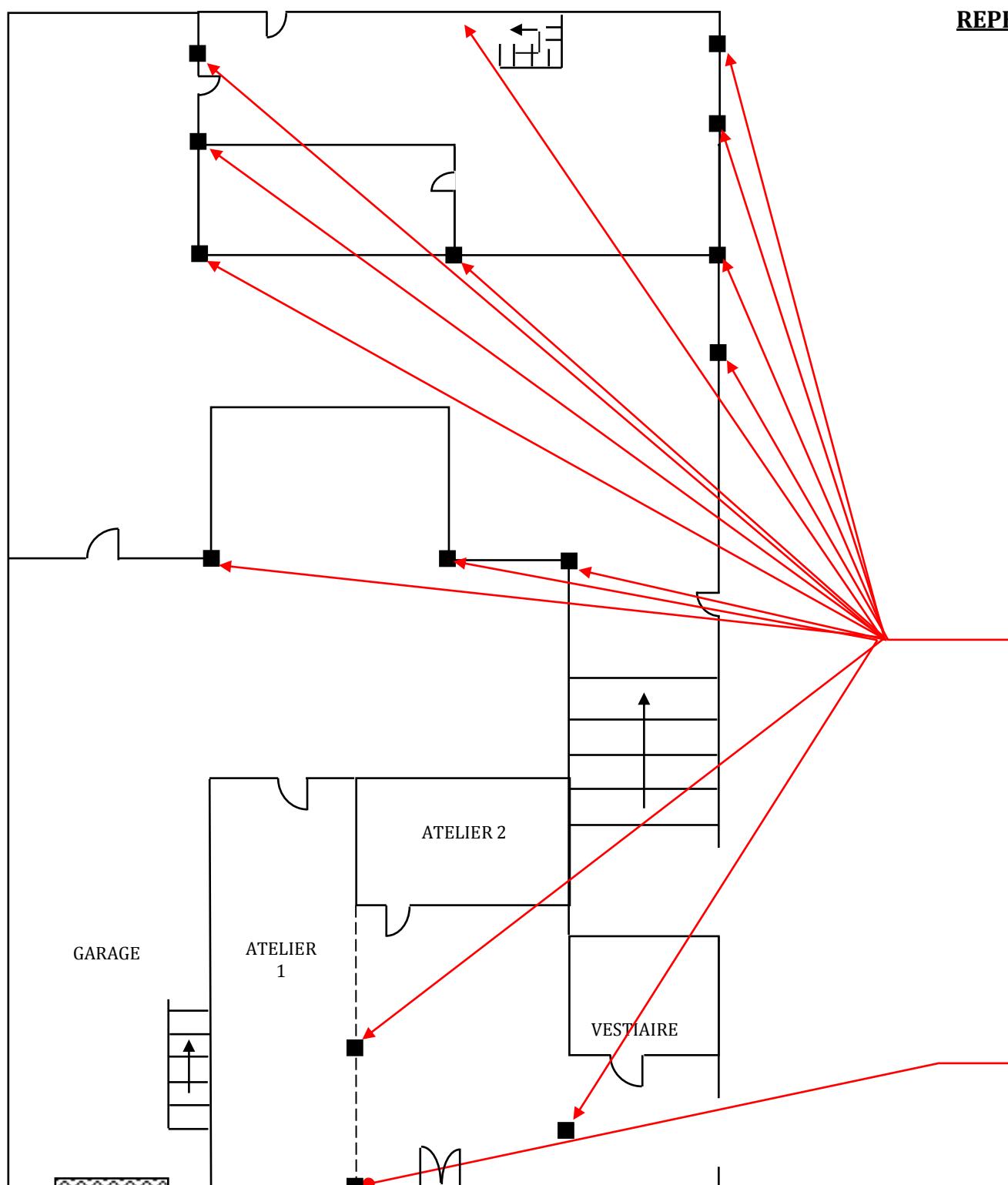


Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE		Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	



Réf. localisation	RDC	Zone homogène Ensemble du RDC
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Entourage de poteau	
Surface ou linéaire	117,50 ML	
Prélèvement / Réf.	Connaissance (AC 23942)	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Réf. localisation	RDC	Atelier 1
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Entourage de poteau	
Surface ou linéaire	2,50 ML	
Prélèvement / Réf.	AC 23942	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé	451-1647	Date	12/01/2015	Page 16
Site	DRAP CANTARON GARE		Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	

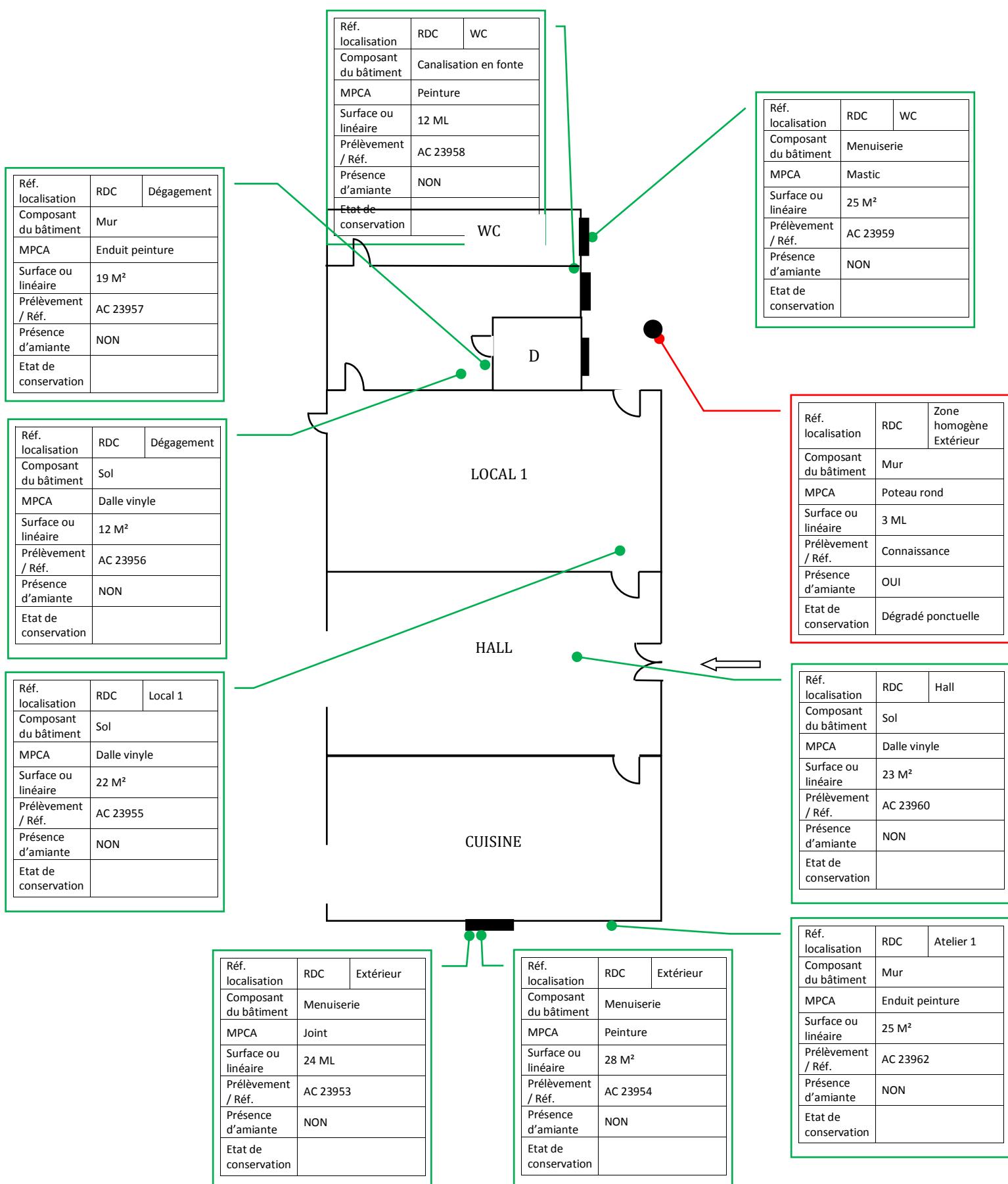


Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé	451-1647	Date	12/01/2015	Page 17
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment	Niveau	RDC	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	



Réf. localisation	R+1	Mezzanine
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Plaque ondulée ciment	
Surface ou linéaire	257 M ²	
Prélèvement / Réf.	AC 23951	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Réf. localisation	R+1	Mezzanine
Composant du bâtiment	Menuiserie	
MPCA	Mastic	
Surface ou linéaire	25 M ²	
Prélèvement / Réf.	AC 23949	
Présence d'amiante	NON	
Etat de conservation		

Réf. localisation	R+1	Mezzanine
Composant du bâtiment	Poteau métallique	
MPCA	Peinture	
Surface ou linéaire	290 ML	
Prélèvement / Réf.	AC 23950	
Présence d'amiante	NON	
Etat de conservation		

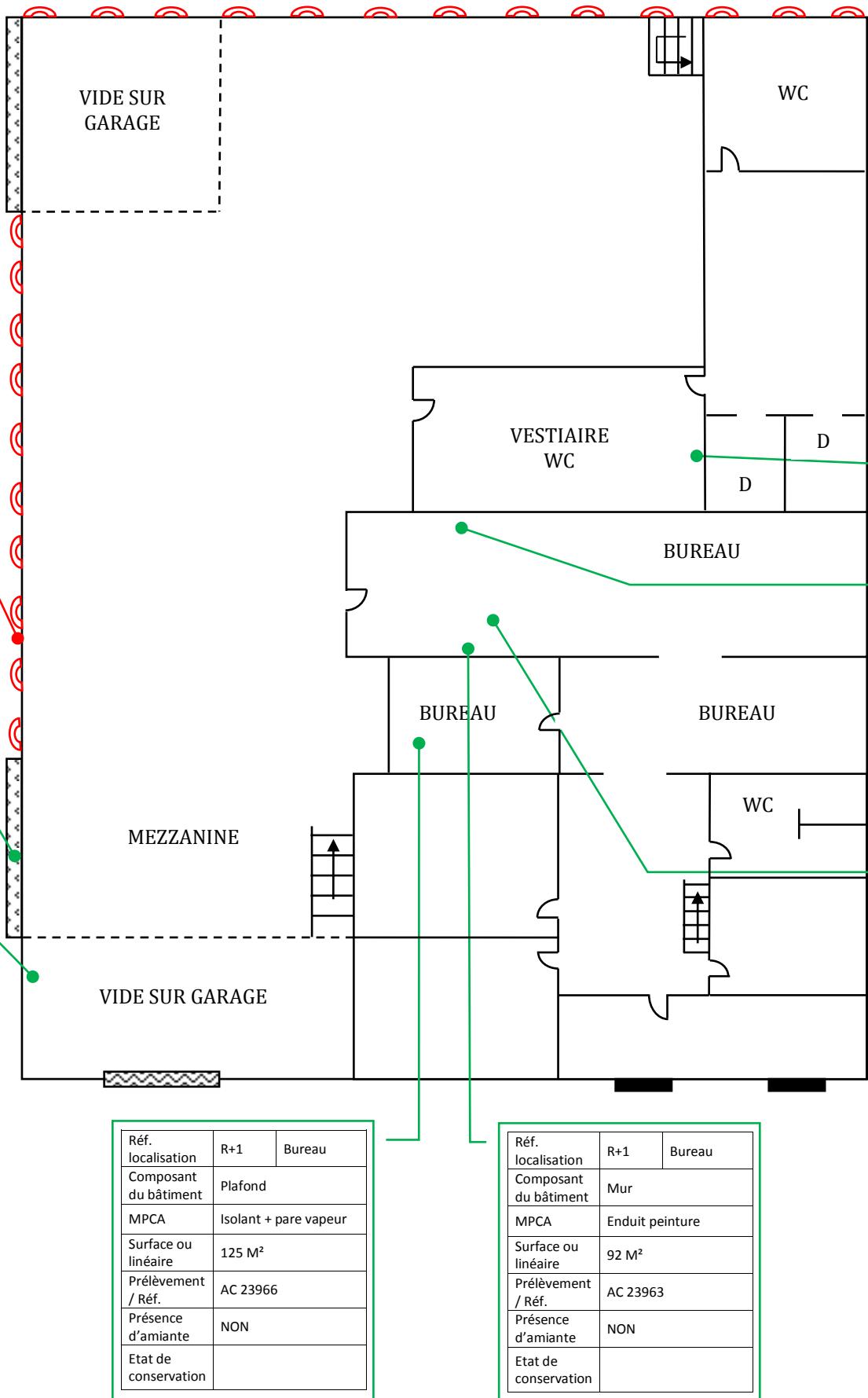


Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé	451-1647	Date	12/01/2015	Page 18
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment	Niveau	R+1	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	

Réf. localisation	R+1	Vestiaire
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Enduit peinture	
Surface ou linéaire	38 M ²	
Prélèvement / Réf.	AC 23965	
Présence d'amiante	NON	
Etat de conservation		

Réf. localisation	R+1	Bureau
Composant du bâtiment	Plafond	
MPCA	Faux plafond	
Surface ou linéaire	125 M ²	
Prélèvement / Réf.	AC 23964	
Présence d'amiante	NON	
Etat de conservation		

Réf. localisation	R+1	Bureau
Composant du bâtiment	Sol	
MPCA	Moquette	
Surface ou linéaire	125 M ²	
Prélèvement / Réf.	AC 23962	
Présence d'amiante	NON	
Etat de conservation		

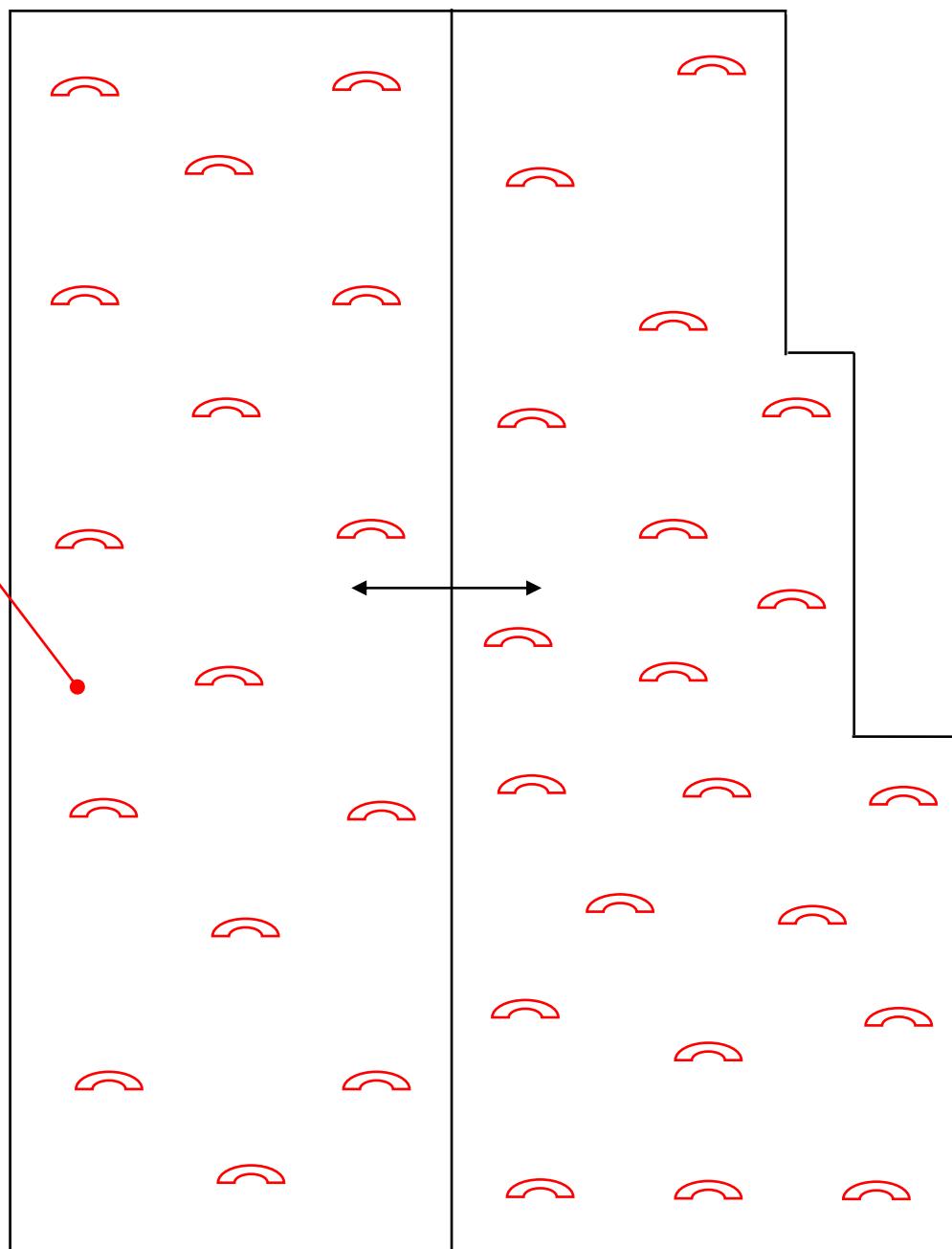
Réf. localisation	R+1	Bureau
Composant du bâtiment	Plafond	
MPCA	Isolant + pare vapeur	
Surface ou linéaire	125 M ²	
Prélèvement / Réf.	AC 23966	
Présence d'amiante	NON	
Etat de conservation		



Schéma de repérage amiante

Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015	Page 19
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE		
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	R+1	
Etabli par (Sté)	GEODEM		Opérateur	Alain CHARNEAU	

Réf. localisation	R+1	Zone homogène Toiture
Composant du bâtiment	Couverture	
MPCA	Plaque ondulée	
Surface ou linéaire	603 M ²	
Prélèvement / Réf.	Connaissance (AC 23951)	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	





N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélèv.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
							Type	Détails			
AC 23942	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Entourage de poteau		Voir plan	PRESENCE D'AMIANTE	
AC 23943	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Enduit peinture	rugueux sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23944	RDC	Atelier 1	22/07/14		x		Faux-Plafond			ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23945	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Enduit peinture	sur cloison		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23946	RDC	Atelier 1	22/07/14	x			Peinture	grise de sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23947	RDC	Atelier 2	22/07/14	x			Peinture	sur cloison bois		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23948	RDC	Garage	22/07/14	x			Enduit peinture	gris/blanc sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23949	R+1	Mezzanine	22/07/14	x			Mastic	autour du vitrage d'origine du châssis		ABSENCE D'AMIANTE	



N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélev.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
							Type	Détails			
AC 23950	R+1	Mezzanine	22/07/14	x			Peinture	sur poteau métallique		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23951	R+1	Mezzanine	22/07/14	x			Plaque ondulée ciment	en bardage	Toiture voir plan	PRESENCE D'AMIANTE	
AC 23952	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Enduit peinture	ciment sur mur façades		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23953	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Joint	dur autour du vitrage d'origine de la fenêtre en bois		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23954	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Peinture	sur la fenêtre en bois d'origine		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23955	RDC	Local 1	22/07/14	x			Dalle Vinyle	grise de sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23956	RDC	Dégagement	22/07/14	x			Dalle Vinyle	beige de sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23957	RDC	Dégagement	22/07/14	x			Enduit peinture	plâtre sur cloison		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23958	RDC	WC	22/07/14	x			Peinture	sur canalisation en fonte		ABSENCE D'AMIANTE	



N° du prélev.	Niveau	Pièce / Local	Date de prélev.	Sol	Mur	Plafond	Matériaux		Zones homogènes	Résultat	Photo
							Type	Détails			
AC 23959	RDC	WC	22/07/14	x			Mastic	autour du vitrage d'origine de la fenêtre bois		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23960	RDC	Hall	22/07/14	x			Dalle Vinyle	beige/marron au sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23961	RDC	Extérieur	22/07/14	x			Appui de fenêtre			ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23962	R+1	Bureau	22/07/14	x			Moquette avec colle goudronnée	au sol		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23963	R+1	Bureau	22/07/14	x			Enduit peinture	sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23964	R+1	Bureau	22/07/14	x			Faux-Plafond			ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23965	R+1	Vestiaire	22/07/14	x			Enduit peinture	ciment sur mur		ABSENCE D'AMIANTE	
AC 23966	R+1	Bureau	22/07/14		x		Isolant + pare vapeur	au plafond		ABSENCE D'AMIANTE	

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Atelier 1		RDC	



GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Liste B



SITE	DRAP CANTARON GARE				
BÂTIMENT	BÂTIMENT DE SERVICE				
N°SNCF RÉSEAU	46449				
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE				
Ville	06340 CANTARON				
Coordonnées RGF93	E= 7°21'00.92"	N= 43°18'06.75"			
NOMENCLATURE SNCF RÉSEAU DU BÂTIMENT					
N° REGION	PACA	N° UT	005565V	N° BÂTIMENT	005

RÉFÉRENCE DU DTA	Date de rédaction	Date de mise à jour
451-1647	12/01/2015	

La présente grille est destinée à évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (Liste B) afin de prévenir d'un risque potentiel d'exposition et de définir les actions à mener (prévention, mesures d'empoussièvement, travaux). Elle est un complément aux données du dossier technique amiante (DTA) et doit être constituée pour chaque matériau repéré dans un local.

Pour chaque local comportant un MPCA veuillez compléter la grille "Caractérisation de l'environnement du local", puis remplir autant de fois la grille "Caractérisation du matériau" qu'il y a de matériaux différents repérés dans le local.

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Atelier 1		RDC	

Caractérisation de l'environnement du local ou de la zone homogène

Ce tableau est à compléter pour un local ou une zone homogène dans lequel des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés.

Fréquentation du local ou de la zone homogène	
Nulle	
Occasionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Quotidienne	
Facteurs d'agressions physiques intrinsèques au local ou de la zone homogène: humidité ou notion de dégât des eaux récent, circulation d'air, vibrations...	
Absence de facteurs d'agressions physiques	
Présence de facteurs d'agressions à impact probable	
Préciser:	
Présence de facteurs d'agressions à impact avéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser: Circulation d'air	
Usage du local ou de la zone homogène	
Bureau	
Industriel, technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Logement	
Réfectoire, Vestiaire, Salle de repos	
Grande halle voyageurs, quai couvert ou autre équipement en gare accueillant du public	
Remarque	
Fissures, éclats sur le matériau	

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Atelier 1		RDC	

Caractérisation du matériau N°: 1

Les renseignements concernant chaque matériau ou produit contenant de l'amiante repéré sont indiqués dans le tableau suivant. **Le numéro du matériau se réfère à celui du DTA.**

Surface ou linéaire du matériau contenant de l'amiante			2.50 ML
Nature de la dégradation : définir l'usure ou l'altération du matériau et l'étendue de la dégradation le cas échéant			
Aucune dégradation ou recouvert		Erosion (passages répétés...), usure	
Fissure, fracture, éclats ou chocs	x	Décollement, arrachage ou déchirure	
Destruction suite sinistre (incendie, explosion,...)			
Sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte			
Exceptionnelle		Quotidienne	x
Faible	x	Forte	
Remarque	Photographies (indiquer une légende descriptive)		
			

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Mezzanine		R+1	



GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Liste B



SITE	DRAP CANTARON GARE				
BÂTIMENT	BÂTIMENT DE SERVICE				
N°SNCF RÉSEAU	46449				
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE				
Ville	06340 CANTARON				
Coordonnées RGF93	E=	7°21'00.92"	N=	43°18'06.75"	
NOMENCLATURE SNCF RÉSEAU DU BÂTIMENT					
N° REGION	PACA	N° UT	005565V	N° BÂTIMENT	005

RÉFÉRENCE DU DTA	Date de rédaction	Date de mise à jour
451-1647	12/01/2015	

La présente grille est destinée à évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (Liste B) afin de prévenir d'un risque potentiel d'exposition et de définir les actions à mener (prévention, mesures d'empoussièvement, travaux). Elle est un complément aux données du dossier technique amiante (DTA) et doit être constituée pour chaque matériau repéré dans un local.

Pour chaque local comportant un MPCA veuillez compléter la grille "Caractérisation de l'environnement du local", puis remplir autant de fois la grille "Caractérisation du matériau" qu'il y a de matériaux différents repérés dans le local.

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Mezzanine		R+1	

Caractérisation de l'environnement du local ou de la zone homogène

Ce tableau est à compléter pour un local ou une zone homogène dans lequel des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés.

Fréquentation du local ou de la zone homogène	
Nulle	
Occasionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Quotidienne	
Facteurs d'agressions physiques intrinsèques au local ou de la zone homogène: humidité ou notion de dégât des eaux récent, circulation d'air, vibrations...	
Absence de facteurs d'agressions physiques	
Présence de facteurs d'agressions à impact probable	
Préciser:	
Présence de facteurs d'agressions à impact avéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser: Circulation d'air	
Usage du local ou de la zone homogène	
Bureau	
Industriel, technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Logement	
Réfectoire, Vestiaire, Salle de repos	
Grande halle voyageurs, quai couvert ou autre équipement en gare accueillant du public	
Remarque	
Fissures, éclats sur le matériau	

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Mezzanine		R+1	

Caractérisation du matériau N°: 10

Les renseignements concernant chaque matériau ou produit contenant de l'amiante repéré sont indiqués dans le tableau suivant. **Le numéro du matériau se réfère à celui du DTA.**

Surface ou linéaire du matériau contenant de l'amiante			257 M ²
Nature de la dégradation : définir l'usure ou l'altération du matériau et l'étendue de la dégradation le cas échéant			
Aucune dégradation ou recouvert		Erosion (passages répétés...), usure	
Fissure, fracture, éclats ou chocs	x	Décollement, arrachage ou déchirure	
Destruction suite sinistre (incendie, explosion,...)			
Sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte			
Exceptionnelle		Quotidienne	x
Faible	x	Forte	
Remarque	Photographies (indiquer une légende descriptive)		
			

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Couverture		R+1	



GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Liste B



SITE	DRAP CANTARON GARE				
BÂTIMENT	BÂTIMENT DE SERVICE				
N°SNCF RÉSEAU	46449				
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE				
Ville	06340 CANTARON				
Coordonnées RGF93	E=	7°21'00.92"	N=	43°18'06.75"	
NOMENCLATURE SNCF RÉSEAU DU BÂTIMENT					
N° REGION	PACA	N° UT	005565V	N° BÂTIMENT	005

RÉFÉRENCE DU DTA	Date de rédaction	Date de mise à jour
451-1647	12/01/2015	

La présente grille est destinée à évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (Liste B) afin de prévenir d'un risque potentiel d'exposition et de définir les actions à mener (prévention, mesures d'empoussièvement, travaux). Elle est un complément aux données du dossier technique amiante (DTA) et doit être constituée pour chaque matériau repéré dans un local.

Pour chaque local comportant un MPCA veuillez compléter la grille "Caractérisation de l'environnement du local", puis remplir autant de fois la grille "Caractérisation du matériau" qu'il y a de matériaux différents repérés dans le local.

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Couverture		R+1	

Caractérisation de l'environnement du local ou de la zone homogène

Ce tableau est à compléter pour un local ou une zone homogène dans lequel des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés.

Fréquentation du local ou de la zone homogène	
Nulle	
Occasionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Quotidienne	
Facteurs d'agressions physiques intrinsèques au local ou de la zone homogène: humidité ou notion de dégât des eaux récent, circulation d'air, vibrations...	
Absence de facteurs d'agressions physiques	
Présence de facteurs d'agressions à impact probable	
Préciser:	
Présence de facteurs d'agressions à impact avéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser: Circulation d'air	
Usage du local ou de la zone homogène	
Bureau	
Industriel, technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Logement	
Réfectoire, Vestiaire, Salle de repos	
Grande halle voyageurs, quai couvert ou autre équipement en gare accueillant du public	
Remarque	
Fissures, éclats sur le matériau	

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Couverture		R+1	

Caractérisation du matériau N°: 25

Les renseignements concernant chaque matériau ou produit contenant de l'amiante repéré sont indiqués dans le tableau suivant. **Le numéro du matériau se réfère à celui du DTA.**

Surface ou linéaire du matériau contenant de l'amiante			603 M ²
Nature de la dégradation : définir l'usure ou l'altération du matériau et l'étendue de la dégradation le cas échéant			
Aucune dégradation ou recouvert		Erosion (passages répétés...), usure	
Fissure, fracture, éclats ou chocs	x	Décollement, arrachage ou déchirure	
Destruction suite sinistre (incendie, explosion,...)			
Sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte			
Exceptionnelle		Quotidienne	x
Faible	x	Forte	
Remarque	Photographies (indiquer une légende descriptive)		
			

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Extérieur		RDC	



GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Liste B



SITE	DRAP CANTARON GARE				
BÂTIMENT	BÂTIMENT DE SERVICE				
N°SNCF RÉSEAU	46449				
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE				
Ville	06340 CANTARON				
Coordonnées RGF93	E=	7°21'00.92"	N=	43°18'06.75"	
NOMENCLATURE SNCF RÉSEAU DU BÂTIMENT					
N° REGION	PACA	N° UT	005565V	N° BÂTIMENT	005

RÉFÉRENCE DU DTA	Date de rédaction	Date de mise à jour
451-1647	12/01/2015	

La présente grille est destinée à évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (Liste B) afin de prévenir d'un risque potentiel d'exposition et de définir les actions à mener (prévention, mesures d'empoussièvement, travaux). Elle est un complément aux données du dossier technique amiante (DTA) et doit être constituée pour chaque matériau repéré dans un local.

Pour chaque local comportant un MPCA veuillez compléter la grille "Caractérisation de l'environnement du local", puis remplir autant de fois la grille "Caractérisation du matériau" qu'il y a de matériaux différents repérés dans le local.

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Extérieur		RDC	

Caractérisation de l'environnement du local ou de la zone homogène

Ce tableau est à compléter pour un local ou une zone homogène dans lequel des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés.

Fréquentation du local ou de la zone homogène	
Nulle	
Occasionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Quotidienne	
Facteurs d'agressions physiques intrinsèques au local ou de la zone homogène: humidité ou notion de dégât des eaux récent, circulation d'air, vibrations...	
Absence de facteurs d'agressions physiques	
Présence de facteurs d'agressions à impact probable	
Préciser:	
Présence de facteurs d'agressions à impact avéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser:Circulation d'air	
Usage du local ou de la zone homogène	
Bureau	
Industriel, technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Logement	
Réfectoire, Vestiaire, Salle de repos	
Grande halle voyageurs, quai couvert ou autre équipement en gare accueillant du public	
Remarque	
Fissures, éclats sur le matériau	

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Extérieur		RDC	

Caractérisation du matériau N°: 26

Les renseignements concernant chaque matériau ou produit contenant de l'amiante repéré sont indiqués dans le tableau suivant. **Le numéro du matériau se réfère à celui du DTA.**

Surface ou linéaire du matériau contenant de l'amiante			3 ML
Nature de la dégradation : définir l'usure ou l'altération du matériau et l'étendue de la dégradation le cas échéant			
Aucune dégradation ou recouvert		Erosion (passages répétés...), usure	
Fissure, fracture, éclats ou chocs	x	Décollement, arrachage ou déchirure	
Destruction suite sinistre (incendie, explosion,...)			
Sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte			
Exceptionnelle		Quotidienne	x
Faible	x	Forte	
Remarque	Photographies (indiquer une légende descriptive)		
			

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Ensemble RDC		RDC	



GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Liste B



SITE	DRAP CANTARON GARE				
BÂTIMENT	BÂTIMENT DE SERVICE				
N°SNCF RÉSEAU	46449				
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE				
Ville	06340 CANTARON				
Coordonnées RGF93	E=	7°21'00.92"	N=	43°18'06.75"	
NOMENCLATURE SNCF RÉSEAU DU BÂTIMENT					
N° REGION	PACA	N° UT	005565V	N° BÂTIMENT	005

RÉFÉRENCE DU DTA	Date de rédaction	Date de mise à jour
451-1647	12/01/2015	

La présente grille est destinée à évaluer l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante (Liste B) afin de prévenir d'un risque potentiel d'exposition et de définir les actions à mener (prévention, mesures d'empoussièvement, travaux). Elle est un complément aux données du dossier technique amiante (DTA) et doit être constituée pour chaque matériau repéré dans un local.

Pour chaque local comportant un MPCA veuillez compléter la grille "Caractérisation de l'environnement du local", puis remplir autant de fois la grille "Caractérisation du matériau" qu'il y a de matériaux différents repérés dans le local.

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	
451-1647	Ensemble RDC		RDC	

Caractérisation de l'environnement du local ou de la zone homogène

Ce tableau est à compléter pour un local ou une zone homogène dans lequel des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés.

Fréquentation du local ou de la zone homogène	
Nulle	
Occasionnelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Quotidienne	
Facteurs d'agressions physiques intrinsèques au local ou de la zone homogène: humidité ou notion de dégât des eaux récent, circulation d'air, vibrations...	
Absence de facteurs d'agressions physiques	
Présence de facteurs d'agressions à impact probable	
Préciser:	
Présence de facteurs d'agressions à impact avéré	<input checked="" type="checkbox"/>
Préciser: Circulation d'air	
Usage du local ou de la zone homogène	
Bureau	
Industriel, technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Logement	
Réfectoire, Vestiaire, Salle de repos	
Grande halle voyageurs, quai couvert ou autre équipement en gare accueillant du public	
Remarque	
Fissures, éclats sur le matériau	

Référence DTA	Désignation du local	Numéro	Etage	RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
451-1647	Ensemble RDC		RDC	

Caractérisation du matériau N°: 2

Les renseignements concernant chaque matériau ou produit contenant de l'amiante repéré sont indiqués dans le tableau suivant. **Le numéro du matériau se réfère à celui du DTA.**

Surface ou linéaire du matériau contenant de l'amiante			117.50 ML
Nature de la dégradation : définir l'usure ou l'altération du matériau et l'étendue de la dégradation le cas échéant			
Aucune dégradation ou recouvert		Erosion (passages répétés...), usure	
Fissure, fracture, éclats ou chocs	x	Décollement, arrachage ou déchirure	
Destruction suite sinistre (incendie, explosion,...)			
Sollicitation des matériaux et produits liée à l'usage des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte			
Exceptionnelle		Quotidienne	x
Faible	x	Forte	
Remarque	Photographies (indiquer une légende descriptive)		
			



Raison sociale, SIRET et code NAF		
Adresse du siège GODEM 137, route d'Elbeuf 27520 BOURGTHEROULDE	Adresse de l'agence GODEM PACA Centre d'affaire Actimart 1140, rue André Ampère 13590 Aix en Provence	
Tél/Fax : 02 32 82 37 20	Courriel : a.charneau@geodem.com	
Assurance ETIK ASSURANCE - contrat n° 22120095		

RAPPORT DE MISSION DE REPÉRAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE - (LISTES A B&C) À INTÉGRER AU DTA

Nom du site	DRAP CANTARON GARE				
Adresse du site	PLACE DE LA GARE – 06340 CANTARON				
Nom du bâtiment	BATIMENT DE SERVICE	N°SNCF RÉSEAU	46449		
Date du permis de construire ou année de construction	1955				
Fonction du bâtiment	BATIMENT DE SERVICE				
Adresse ou accès	PLACE DE LA GARE				
Ville	06340 CANTARON				
Coordonnées RGF93	E= 7°21'00.92"	N= 43°18'06.75"			
Nomenclature SNCF RÉSEAU	N° Région	PACA	N° UT	005565V	N° Bâtiment 005
Propriétaire	SNCF RÉSEAU				
Adresse	92 Avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13				
Donneur d'ordre de la mission de repérage	Yxime				
Adresse	LES DOCKS – Atrium 10.2 10, Place de ma Joliette 13002 MARSEILLE				

Référence du rapport	451-1647	Référence contrat	FD/KW/RFF/2013/36
Date de réalisation	22/07/2014	Date de commande	17-avr-13
Date d'émission	12/01/2015	Nombre de pages (annexes comprises)	57

Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage			Certification	
Nom de l'opérateur	Fonction	Société	Organisme	Date d'échéance
CHARNEAU Alain	Responsable d'agence	GODEM	ICERT	13/01/2018
LEGENDRE Nicolas	Directeur opérationnel	GODEM	ICERT	26/04/2016
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				
Nom		Prénom	Fonction	
LEGENDRE		Nicolas	Directeur Opérationnel	

Le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.



Sommaire du rapport de repérage

1. Référentiel réglementaire.....	3
2. Laboratoire d'analyse (en cas de prélèvement).....	3
3. La mission de repérage.....	3
3.1. Objet de la mission.....	3
3.2. Cadre de la mission.....	3
4. Conditions de réalisation du repérage.....	4
4.1. Bilan de l'analyse documentaire.....	4
4.2. Rapports précédemment réalisés.....	4
4.3. Plan et procédures de prélèvements.....	4
5. Liste des parties d'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage ⁽¹⁾	4
5.1. Liste des locaux visités	4
5.2. Liste des locaux non visités ⁽²⁾	4
6. Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	5
6.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	5
6.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante	6
7. Conclusions.....	9
8. Signatures	9
9. Annexes.....	10
9.1. Rapports et résultats d'analyse des prélèvements de matériaux et produits	10
9.2. Plan ou croquis à jour des locaux avec la localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'évaluation de leur état de conservation.....	37
9.3. Eléments de conclusion (grilles d'évaluation)	44
9.4. Pièces justificatives.....	54

RAPPEL DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE REPÉRAGE :

(Elles synthétisent indépendamment les recommandations et obligations issues des repérage Liste A et Liste B, les investigations complémentaires qui restent à mener pour satisfaire aux obligations réglementaires, ainsi que le cas échéant, les obligations issues des résultats de repérage liste A ou de travaux de retrait ou de confinement de matériaux et de produits de la liste B. Ces conclusions doivent pouvoir être comprises de toute personne non spécialiste.)

- Il a été repéré des matériaux ou produits contenant de l'amiante.



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

1. Référentiel réglementaire

LE RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par les textes suivants :

PROTECTION DE LA POPULATION

- Code de la Santé Publique Art. R. 1334-14 à Art. R. 1334-29-7
- Décret n°2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante
- Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport.

2. Laboratoire d'analyse (en cas de prélèvement)

Raison sociale	Adresse	Tél./Fax/Courriel	N° accréditation COFRAC
ITGA	Parc Edonia Bat R rue de la Terre Adelie – 35768 St GREGOIRE	02 99 35 41 41	1 - 0913
AREIA Environnement	Route du Neubourg, zone d'activités de la Baudrière 27520 BOURGtheroulde	02 35 78 06 65	1 - 5094
BJL	59, rue de la Garenne 92310 SEVRES	01 46 10 96 96	1 - 0973

3. La mission de repérage

3.1. Objet de la mission

Réalisation des dossiers technique amiante conformément à la réglementation en vigueur.

Note : ce repérage n'est pas réalisé dans le cadre d'une déconstruction, d'une démolition ou d'une réhabilitation, ni même en prévision des travaux ultérieurs.

*Avant toute intervention de travaux ou de démolition, des investigations complémentaires sont nécessaires.
Ce rapport ne peut être utilisé seul, il doit être transmis avec le DTA initial.*

3.2. Cadre de la mission

DTA avec sondage non destructif



4. Conditions de réalisation du repérage

4.1. Bilan de l'analyse documentaire

Document fourni par le maître d'ouvrage : plan de situation du bâtiment

4.2. Rapports précédemment réalisés

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	DATE DU RAPPORT	NOM DE LA SOCIÉTÉ et de l'opérateur de repérage	CONCLUSIONS DU RAPPORT

4.3. Plan et procédures de prélèvements

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante est effectué par ordre chronologique dans l'ensemble des pièces et locaux des bâtiments.

Il consiste à effectuer un contrôle visuel complété par des prélèvements sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Ce repérage porte uniquement sur les parties d'ouvrages et équipements visibles et accessibles, hors démontages lors de la visite, répondant au programme de recherche.

5. Liste des parties d'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage ⁽¹⁾

5.1. Liste des locaux visités

N° LOC.	LOCALISATION		DESIGNATION DU LOCAL
	Etage		
1	RDC	ENSEMBLE DU BATIMENT	ENSEMBLE DES LOCAUX
2	R+1		

5.2. Liste des locaux non visités ⁽²⁾

N° LOC.	LOCALISATION		DESIGNATION DU LOCAL
	Etage		
3			

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif : (ex: locaux inaccessibles, clefs absentes...et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



6. Identification des matériaux et produits contenant de l'amiante

6.1. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° LA	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints) Etage		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	MESURES OBLIGATOIRES ASSOCIÉES (évaluation périodique, mesure d'empoussièvement ou travaux de retrait ou de confinement)
1	RDC	Atelier 1	Faux plafond	NON	Analyse	150 M ²		
2	R+1	Bureau	Faux plafond	NON	Analyse	125 M ²		

(3) Indiquer le cas échéant lorsqu'il s'agit d'une zone homogène

(4) Préciser les critères permettant de conclure sur la présence d'amiante : marquage du matériau, document consulté, résultat d'analyse de matériau ou produit), le cas échéant indiquer le n° de prélèvement et le rapport d'analyse correspondant.

(5) Noter 1, 2 ou 3 et report à la grille d'évaluation correspondante en annexe,



6.2. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° LB	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1er ou de 2nd niveau)
	Etage							
1	RDC	Atelier 1	Entourage de poteau	OUI	Analyse	2,50 ML	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
2	RDC	Zone homogène Ensemble du RDC	Entourage de poteau	OUI	Connaissance	117,50 ML	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
3	RDC	Atelier 1	Enduit peinture	NON	Analyse	90 M ²		
4	RDC	Atelier 1	Enduit peinture	NON	Analyse	25 M ²		
5	RDC	Atelier 1	Peinture	NON	Analyse	15 M ²		
6	RDC	Atelier 2	Peinture	NON	Analyse	20 M ²		
7	RDC	Garage	Enduit peinture	NON	Analyse	18 M ²		
8	R+1	Mezzanine	Mastic	NON	Analyse	25 M ²		
9	R+1	Mezzanine	Peinture	NON	Analyse	290 ML		



N° LB	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1er ou de 2nd niveau)
	Etage							
10	R+1	Mezzanine	Plaque ondulée ciment	OUI	Analyse	257 M ²	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
11	RDC	Extérieur	Enduit peinture	NON	Analyse	382 M ²		
12	RDC	Extérieur	Joint	NON	Analyse	24 ML		
13	RDC	Extérieur	Peinture	NON	Analyse	28 M ²		
14	RDC	Local 1	Dalle Vinyle	NON	Analyse	22 M ²		
15	RDC	Dégagement	Dalle Vinyle	NON	Analyse	12 M ²		
16	RDC	Dégagement	Enduit peinture	NON	Analyse	19 M ²		
17	RDC	WC	Peinture	NON	Analyse	12 ML		
18	RDC	WC	Mastic	NON	Analyse	25 M ²		
19	RDC	Hall	Dalle Vinyle	NON	Analyse	23 M ²		
20	RDC	Extérieur	Appui de fenêtre	NON	Analyse	18 ML		
21	R+1	Bureau	Moquette avec colle goudronnée	NON	Analyse	125 M ²		



N° LB	LOCALISATION (1) (faire référence le cas échéant au plan, croquis ou photos joints)		MATÉRIAUX OU PRODUIT	PRÉSENCE D'AMIANTE	CRITÈRES (2)	Surface (m ²) / Longueur (m)	ÉTAT DE CONSERVATION (3)	RECOMMANDATIONS (4) (évaluation périodique, action corrective de 1er ou de 2nd niveau)
	Etage							
22	R+1	Bureau	Enduit peinture	NON	Analyse	92 M ²		
23	R+1	Vestiaire	Enduit peinture	NON	Analyse	38 M ²		
24	R+1	Bureau	Isolant + pare vapeur	NON	Analyse	125 M ²		
25	R+1	Zone homogène Couverture	Plaques ondulées	OUI	Connaissance	603 M ²	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau
26	RDC	Zone homogène Extérieur	Poteau rond	OUI	Connaissance	3 ML	Degradé ponctuelle	Action corrective de 1 ^{er} niveau

- (1) Indiquer le cas échéant lorsqu'il s'agit d'une zone homogène
- (2) Préciser les critères permettant de conclure sur la présence d'amiante (analyse, connaissance), le cas échéant indiquer le n° de prélèvement correspondant, le document permettant de le justifier (copie en annexe)
- (3) Protection physique étanche ou si non étanche ou absente : non dégradé ou dégradé ponctuelle ou généralisée
- (4) Se reporter à la grille d'évaluation définie en annexe de l'arr. du 12/12/2012 et indiquer le niveau de recommandation



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

7. Conclusions

(Indiquer les éléments de conclusions associés aux obligations et aux recommandations mentionnées dans le rapport relatifs aux matériaux ou produits repérés contenant de l'amiante.)

- Il a été repéré des produits et matériaux contenant de l'amiante.

8. Signatures

Visa du (des) opérateur(s) de repérage
(en annexe : copie du certificat de compétence et attestation d'assurance)

Nom Prénom : CHARNEAU Alain

Date de signature

Le 12/01/2015

Raison social et SIRET

Ste GEODEM
Siret n° 44821812300058
APE n° 7112B
RCS n° B448218123



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

9. Annexes

9.1. Rapports et résultats d'analyse des prélèvements de matériaux et produits

9.1.1. Liste A – liste des prélèvements et analyses

N° PRELEVEMENT	LOCALISATION	REF. RAPPORT D'ANALYSE	RAISON SOCIALE DU LABORATOIRE	N° ACCREDITATION COFRAC
AC 23944	Atelier 1	1-2014-1095-4	AREIA Route du Neubourg, zone d'activités de la Baudrière 27520 BOURGTHEROULDE	1 - 5094
AC 23964	Bureau	1-2014-1095-30		



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem

9.1.2. Liste A – rapports d'analyse

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :
GODEM

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville



Accréditation N°1-5094
Porte disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-4
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Atelier 1 RDC

Description client : Faux plafond + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémie Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23944 1-2014-1095-4 1-2014-1095-5	Matériau effritable gris* Peinture écaillée blanche	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objet

Validé par :

Responsible Technique
Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui vous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-30****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Bureau R+1

Description client : Faux plafond

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23964 1-2014-1095-30	Matériau effritable beige	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engager la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



9.1.3. Liste B – liste des prélèvements et analyses

N° PRELEVEMENT	LOCALISATION	REF. RAPPORT D'ANALYSE	RAISON SOCIALE DU LABORATOIRE	N° ACCREDITATION COFRAC
AC 23942	Atelier 1	1-2014-1095-1	AREIA Route du Neubourg, zone d'activités de la Baudrière 27520 BOURGtheroulde	1 – 5094
AC 23943	Atelier 1	1-2014-1095-1		
AC 23945	Atelier 1	1-2014-1095-6		
AC 23946	Atelier 1	1-2014-1095-7		
AC 23947	Atelier 2	1-2014-1095-8		
AC 23948	Garage	1-2014-1095-9		
AC 23949	Mezzanine	1-2014-1095-11		
AC 23950	Mezzanine	1-2014-1095-12		
AC 23951	Mezzanine	1-2014-1095-13		
AC 23952	Extérieur	1-2014-1095-14		
AC 23953	Extérieur	1-2014-1095-16		
AC 23954	Extérieur	1-2014-1095-17		
AC 23955	Local 1	1-2014-1095-18		
AC 23956	Dégagement	1-2014-1095-19		
AC 23957	Dégagement	1-2014-1095-20		
AC 23958	WC	1-2014-1095-22		
AC 23959	WC	1-2014-1095-23		
AC 23960	Hall	1-2014-1095-24		
AC 23961	Extérieur	1-2014-1095-25		
AC 23962	Bureau	1-2014-1095-26		
AC 23963	Bureau	1-2014-1095-28		
AC 23965	Vestiaire	1-2014-1095-31		
AC 23966	Bureau	1-2014-1095-33		



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

9.1.4. Liste B – rapports d'analyse

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr

Pour le compte de :

GEODEM

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-1

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Atelier 1 RDC

Description client : Entourage de poteau

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémy Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23942 1-2014-1095-1	Fibres-ciment dur gris	Amiante détecté	Chrysotile	2

Remarque : Sans objet

Validé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagne de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présent dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-2****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Atelier 1 RDC

Description client : Enduit rugueux sur mur + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémy Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23943 1-2014-1095-2	Enduit effritable blanc*	Amiante non détecté	---	2
1-2014-1095-3	Peinture écaillée blanche			

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :Responsible Technique
Laurent Mignon-Sorel

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et englobe la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-6**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Atelier 1 RDC

Description client : Enduit sur cloison

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémy Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23945 1-2014-1095-6	Enduit effritable blanc	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :Responsible Technique
Laurent Mignon-Sorel

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-7

**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Atelier 1 RDC

Description client : Peinture grise de sol

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémy Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23946 1-2014-1095-7	Peinture écaillée grise	Amiante non détecté	--	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-8**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Atelier 2 RDC

Description client : Peinture sur cloison bois

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémie Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23947 1-2014-1095-8	Peinture écaillée blanche	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1

EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-9**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Garage RDC

Description client : Enduit gris/blanc sur mur + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémie Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23948 1-2014-1095-9 1-2014-1095-10	Enduit effritable blanc* Peinture écaillée grise	Amiante non détecté	--	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engager la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présent dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-11****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Mezzanine R+1

Description client : Mastic autour du vitrage d'arigine

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 24/10/2014 - Analyste : Jérémy Renault

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23949 1-2014-1095-11	Mastic écaille marron	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engager la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-12****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Mezzanine R+1

Description client : Peinture sur poteau métallique

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23950 1-2014-1095-12	Peinture écaillée rouge	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engager la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.frPour le compte de :**GODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-13**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Mezzanine R+1

Description client : Plaque ondulée ciment en bardage

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23951 1-2014-1095-13	Fibres-ciment dur gris	Amiante détecté	Chrysotile	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que vous
 son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire.
 L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à
 analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

Géodem**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-14**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Extérieur RDC

Description client : Enduit ciment sur mur façades + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23952 1-2014-1095-14 1-2014-1095-15	Enduit effritable gris* Peinture écaillée beige	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Porte disponible sur
www.cofrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-16**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Extérieur RDC

Description client : Joint dur autour du vitrage d'origine de la fenêtre en bois

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23953 1-2014-1095-16	Joint effritable gris	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagne de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présent dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1

EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-17**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Extérieur RDC

Description client : Peinture sur la fenêtre en bois d'origine

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23954 1-2014-1095-17	Peinture écaillée beige	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que vous le索取ez sous format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1

EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Pour le compte de :

GEODEM

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-18

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Local 1 RDC

Description client : Dalle vinyle grise de sol

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : Calcination, broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23955 1-2014-1095-18 1-2014-1095-18-1	Dalle souple grise* Colle molle marron	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objet

Validé par :

Responsable Technique
Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GÉOdem**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-19**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Dégagement RDC

Description client : Dalle vinyle grise de sol

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23956 1-2014-1095-19 1-2014-1095-19-1	Dalle compacte grise* Colle compacte marron	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagne de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présent dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1

EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Porte disponible sur
www.coefrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-20****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Dégagement RDC

Description client : Enduit platre sur cloison + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23957 1-2014-1095-20 1-2014-1095-21	Enduit effritable blanc* Peinture écaillée beige	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :Responsible Technique
Laurent Mignon-Sorel

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et englobe la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-22****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : WC RDC

Description client : Peinture sur canalisation en fonte

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23958 1-2014-1095-22	Peinture écaillée blanche	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engager la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-23**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : WC RDC

Description client : Mastic autour du vitrage d'origine de la fenêtre en bois

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23959 1-2014-1095-23	Mastic effritable marron	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que vous
son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à
analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.coefrac.fr

Pour le compte de :

GEODEM

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-24

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Hall RDC

Description client : Dalle vinyle beige/marron au sol

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : Calcination, broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23960 1-2014-1095-24 1-2014-1095-24-1	Dalle souple grise* Colle molle marron	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objet

Validé par :

Responsable Technique
Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.frPour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-25**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Extérieur RDC

Description client : Appui de fenêtre

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23961 1-2014-1095-25	Matériau effritable beige	Amiante non détecté	---	2

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagne de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présent dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1

EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville
Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Porte disponible sur
www.cofrac.fr

Pour le compte de :
GEODEM

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-26

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Bureau R+1

Description client : Moquette au sol + colle goudronnée

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 27/10/2014 - Analyste : Romulad Lelièvre

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23962 1-2014-1095-26 1-2014-1095-27	Matériau souple marron*/*** Colle bitumineuse noire***	Amiante non détecté	---	4

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

*** Quantité insuffisante pour archivage

Remarque : Sans objet

Validé par :

Responsible Technique
Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que vous le formez original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présent dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Pour le compte de :

GEODEM

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-28

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX
PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)

DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Bureau R+1

Description client : Enduit sur mur + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23963 1-2014-1095-28 1-2014-1095-29	Enduit effritable blanc* Peinture écaillée beige	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objet

Validé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présente dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665



Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-31**RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)**DENOMINATION DE L'AFFAIRE

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Vestiaire R+1

Description client : Enduit ciment sur mur + peinture

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémie Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23965				
1-2014-1095-31	Enduit effritable blanc*	Amiante non détecté	---	2
1-2014-1095-32	Peinture écaillée beige			

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :

Responsable Technique

Laurent Mignon-Sorel



Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et engage la responsabilité du laboratoire qui sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1

EN-T-3-6

**LABORATOIRES AREIA ENVIRONNEMENT**

Route du Neubourg, Zone d'activités de la Baudrière, 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Tél. : +33 (0)235 780 665

Pour le compte de :**GEODEM**

137 route d'Elbeuf 27520 Bourgtheroulde-Infreville

Accréditation N°1-5094
Portée disponible sur
www.cofrac.fr**RAPPORT D'ESSAI 1-2014-1095-33****RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX****PAR MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A TRANSMISSION ANALYTIQUE (META)****DENOMINATION DE L'AFFAIRE**

Par le laboratoire : 1-2014-1095

Par le client : 1647 - 451 - Drap gare - 06340 - Contaron

ECHANTILLON

Date du prélèvement : 22/07/2014 - Lieu : Bureau R+1

Description client : Isolant au plafond + pare vapeur

Date de réception au laboratoire : 17/10/2014

Date d'analyse : 25/10/2014 - Analyste : Jérémy Caux

Méthode de préparation : broyage, dissolution, ultrasons

Méthode d'analyse : Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

RESULTAT DE L'ANALYSE

Références Client / AREIA	Description de l'échantillon	Résultat	Type de fibre	Nombre de préparations
AC 23966 1-2014-1095-33 1-2014-1095-34	Laine fibreuse jaune* Papier souple marron	Amiante non détecté	---	2

* Toute couche marquée de ce symbole ne peut être analysée séparément des couches suivantes

Remarque : Sans objetValidé par :Responsible Technique
Laurent Mignon-Sorel

Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement et englobe la responsabilité du laboratoire que sous son format original, accompagné de la signature du Responsable Technique ou du Directeur du Laboratoire. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour le seul échantillon soumis à analyse présenté dans ce rapport, à l'exclusion des prélevements.

Page 1/1
EN-T-3-6



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

9.2. Plan ou croquis à jour des locaux avec la localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante et l'évaluation de leur état de conservation



VUE GENERALE

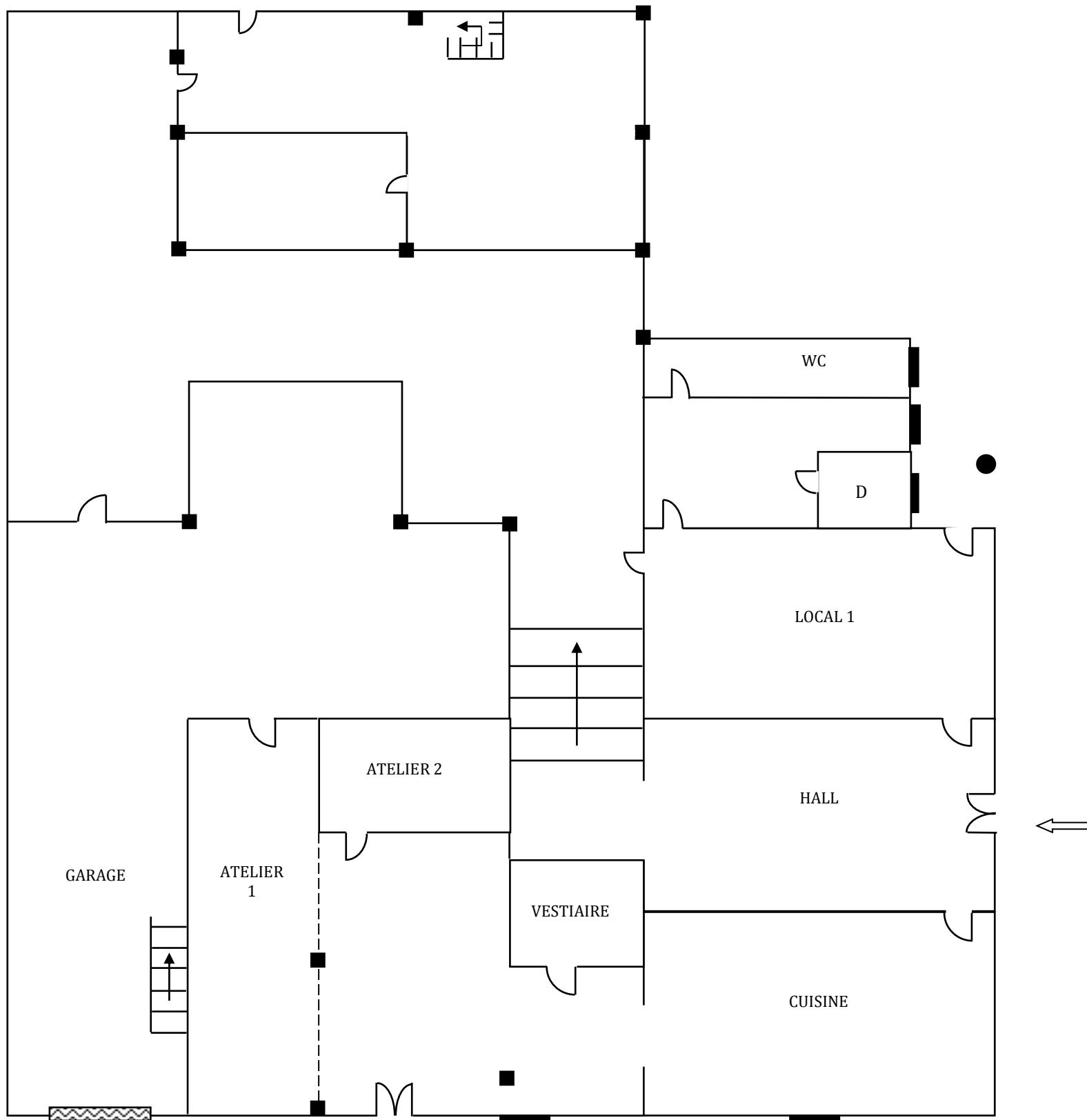


Schéma de repérage amiante

Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015	Page 38
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE		
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU		

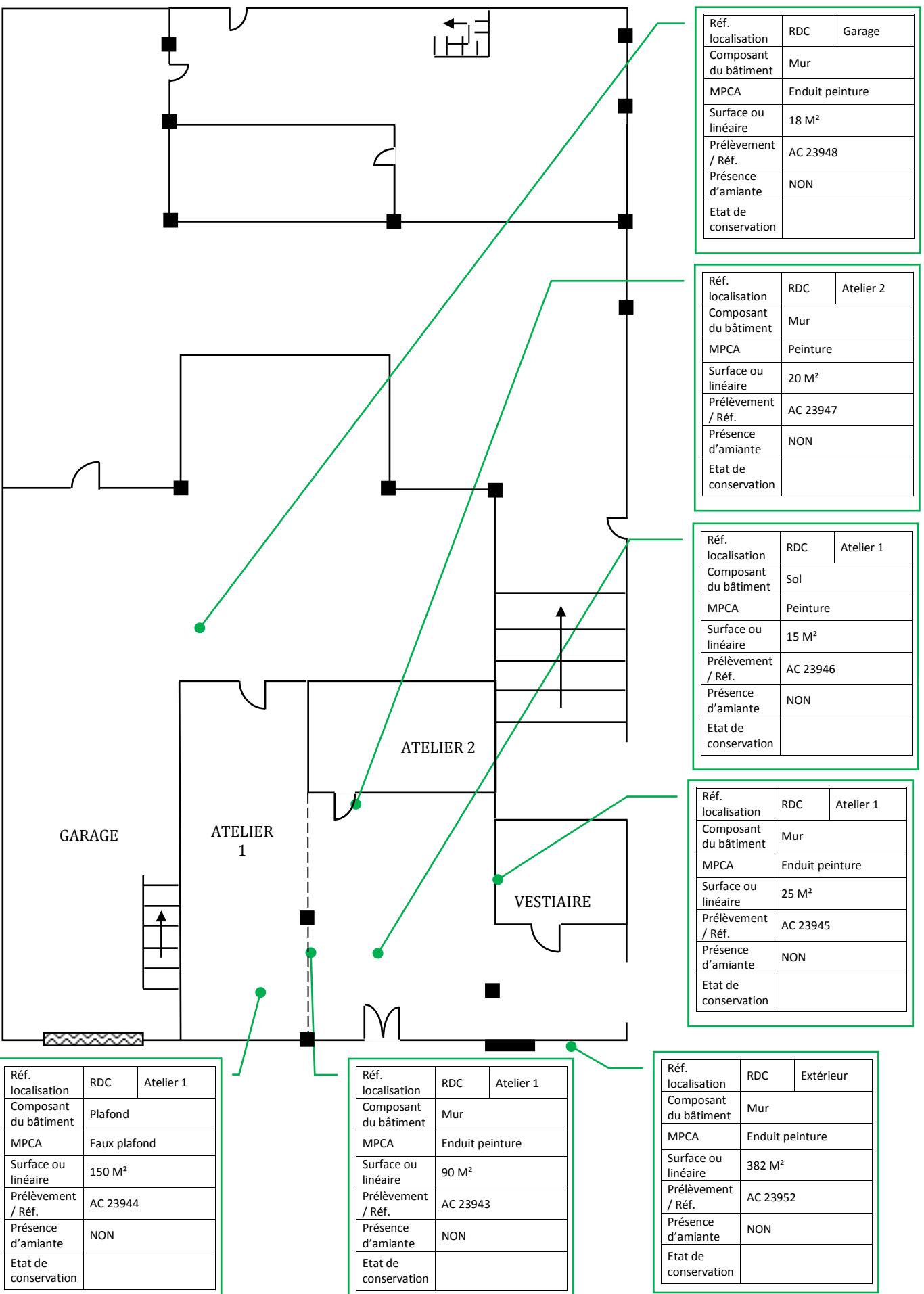
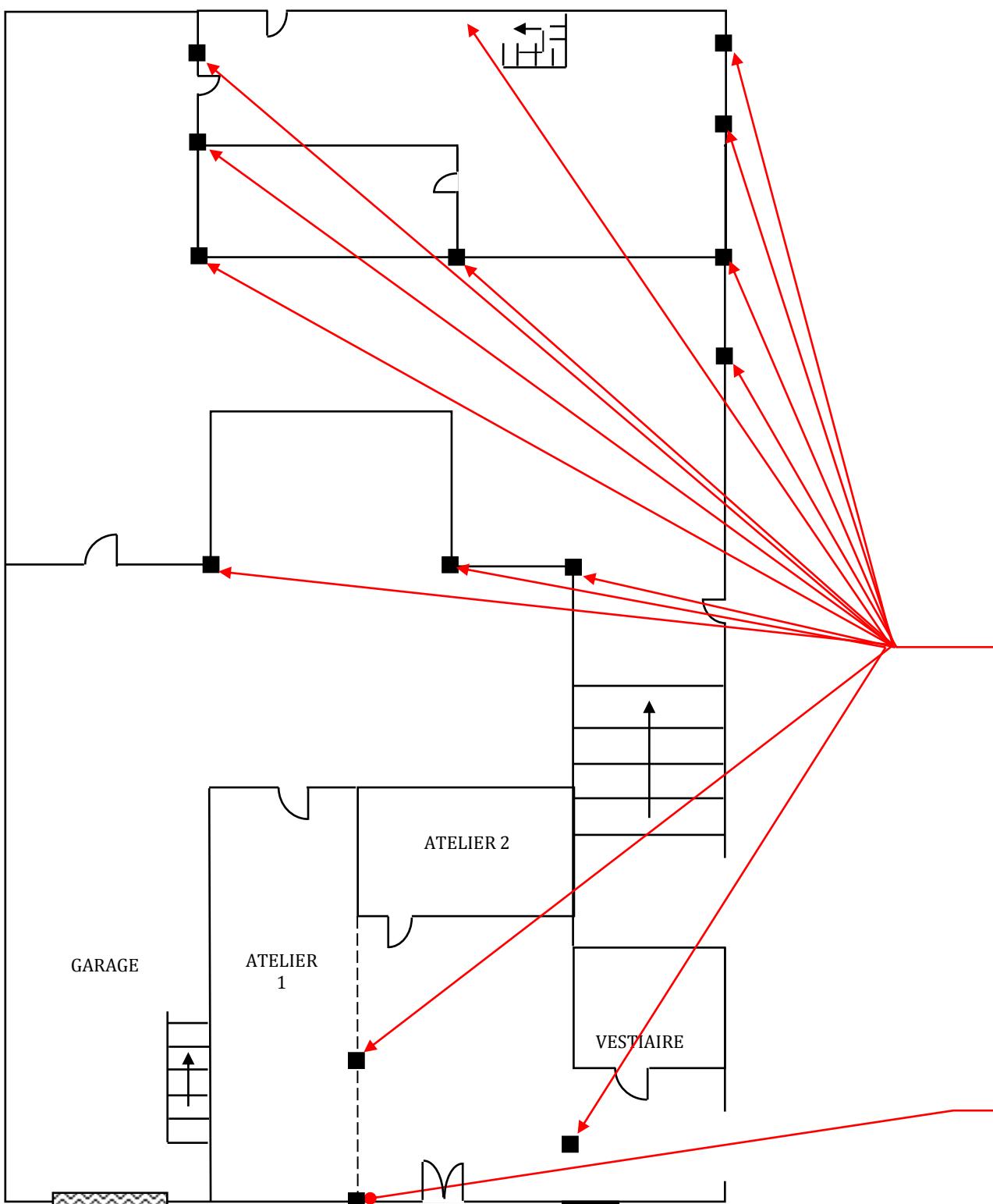


Schéma de repérage amiante					
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647		Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE		Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	RDC	
Etabli par (Sté)	GEODEM		Opérateur	Alain CHARNEAU	

REPERAGE SANS AMIANTE

REPERAGE AVEC AMIANTE



Réf. localisation	RDC	Zone homogène Ensemble du RDC
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Entourage de poteau	
Surface ou linéaire	117,50 ML	
Prélèvement / Réf.	Connaissance (AC 23942)	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Réf. localisation	RDC	Atelier 1
Composant du bâtiment	Mur	
MPCA	Entourage de poteau	
Surface ou linéaire	2,50 ML	
Prélèvement / Réf.	AC 23942	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	

Schéma de repérage amiante					
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647		Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE		
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât.	005
Partie repérée	Totalité du bâtiment			Niveau	RDC
Etabli par (Sté)	GEODEM		Opérateur	Alain CHARNEAU	

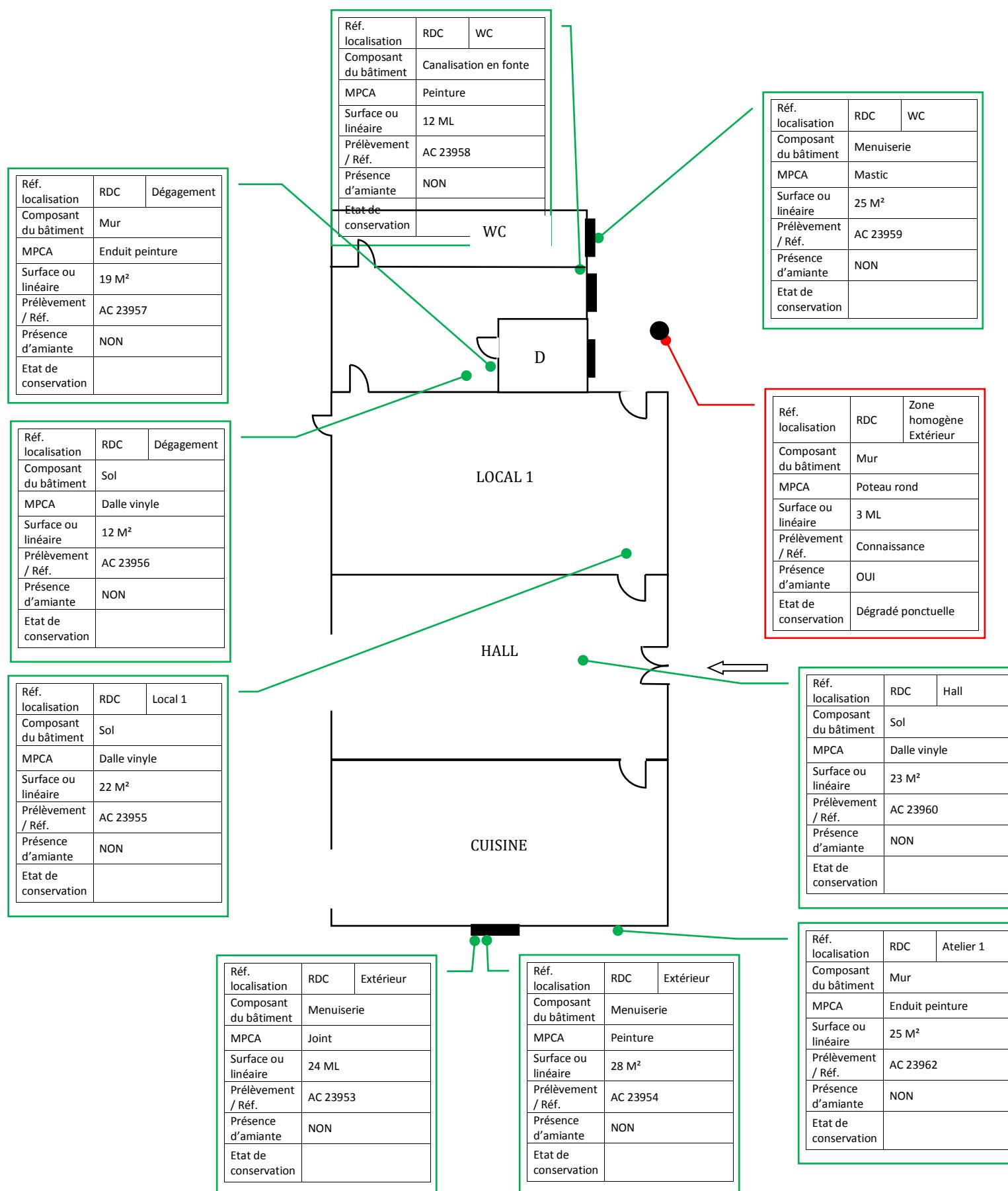


Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé	451-1647	Date	12/01/2015	Page 41
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment	Niveau	RDC	
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	

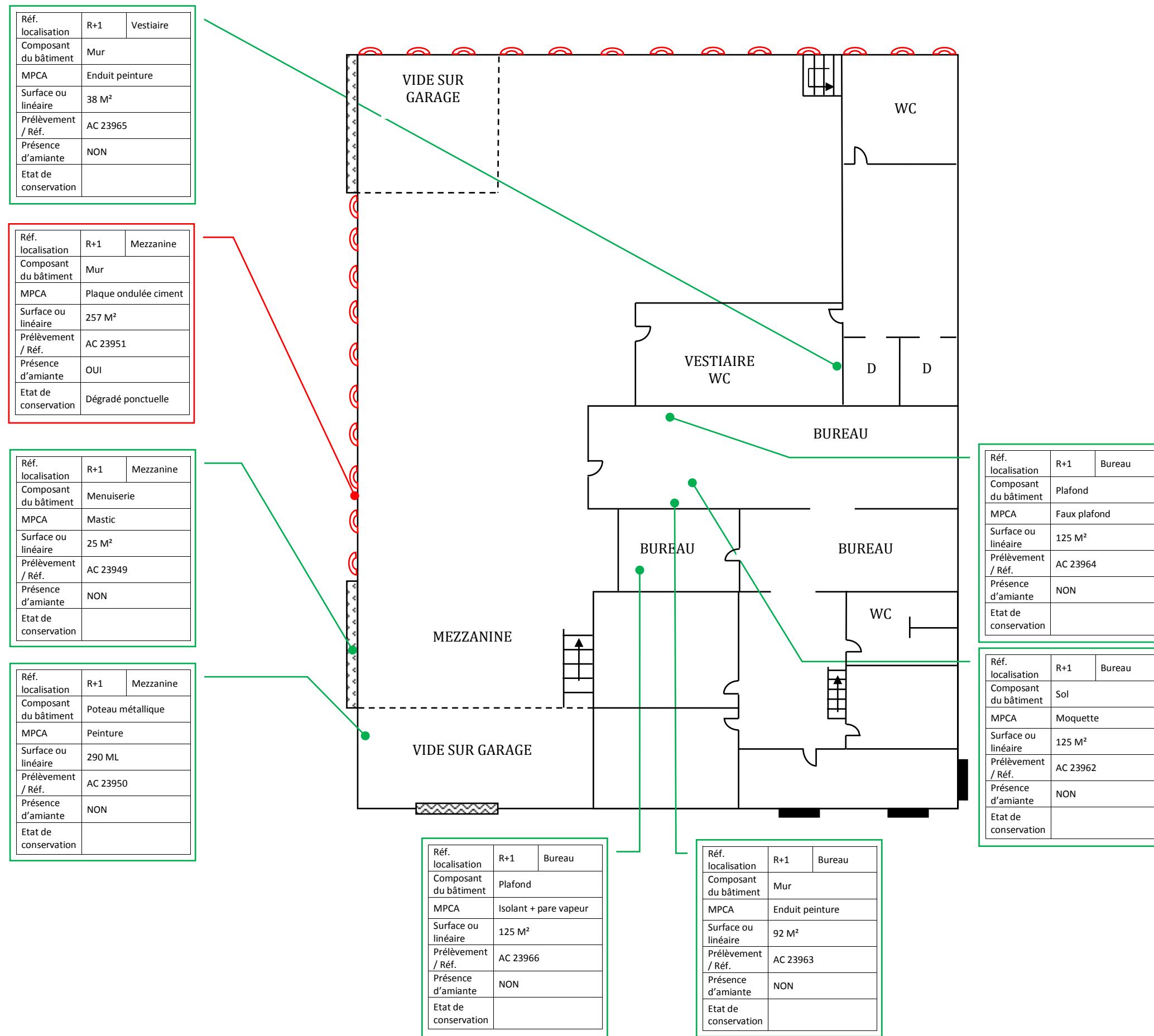
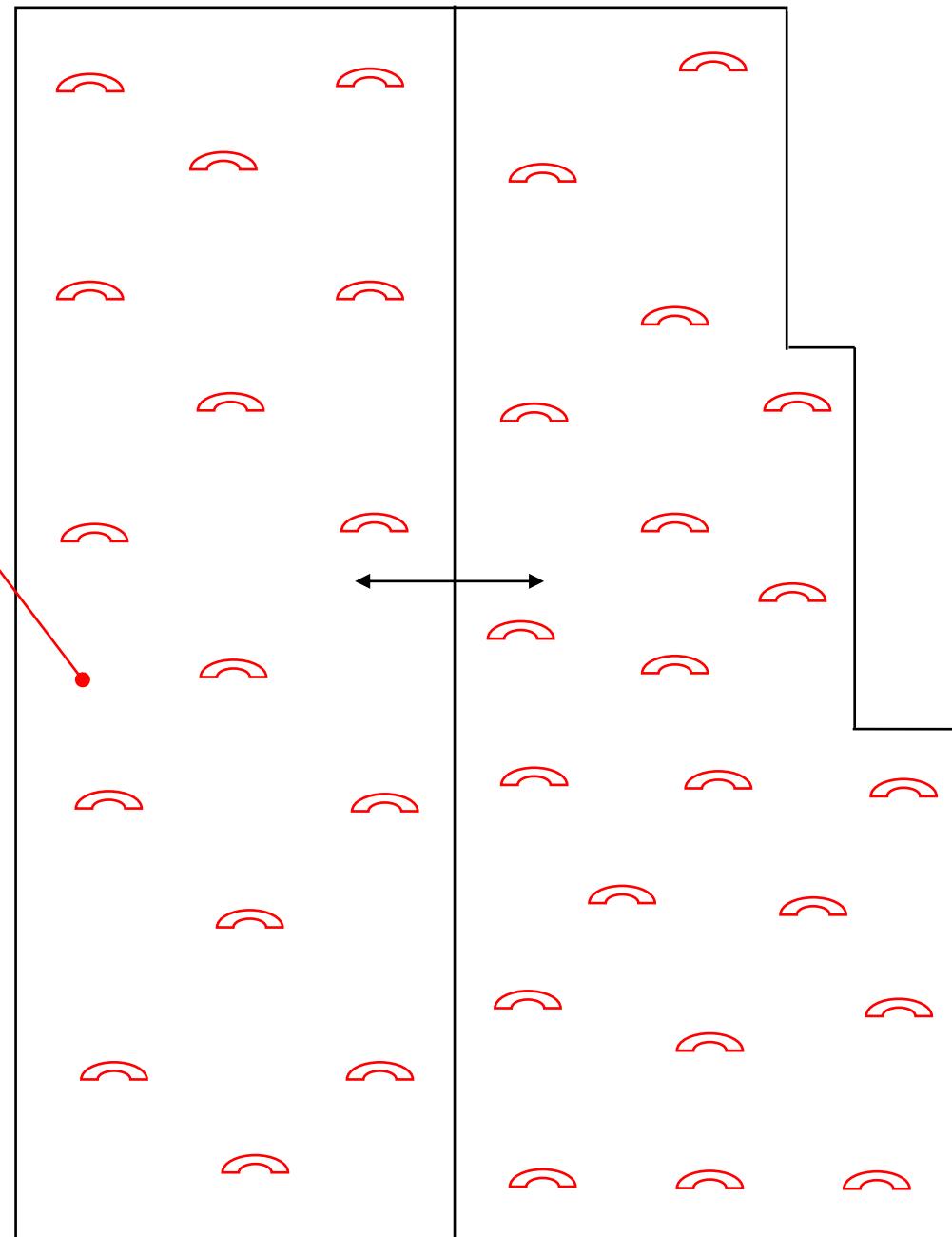


Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE	Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE	
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	R+1
Etabli par (Sté)	GEODEM	Opérateur	Alain CHARNEAU	

Schéma de repérage amiante				
Annexe au rapport/dossier référencé		451-1647	Date	12/01/2015
Site	DRAP CANTARON GARE		Désignation Bât.	BATIMENT DE SERVICE
N°SNCF RÉSEAU	46449	N° UT SNCF	005565V	N° Bât. 005
Partie repérée	Totalité du bâtiment		Niveau	R+1
Etabli par (Sté)	GEODEM		Opérateur	Alain CHARNEAU

Réf. localisation	R+1	Zone homogène Toiture
Composant du bâtiment	Couverture	
MPCA	Plaque ondulée	
Surface ou linéaire	603 M ²	
Prélèvement / Réf.	Connaissance (AC 23951)	
Présence d'amiante	OUI	
Etat de conservation	Dégradé ponctuelle	





RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	GÉOdem
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

9.3 Eléments de conclusion (grilles d'évaluation)

9.3.1 Liste A

Sans objet.

9.3.2 Liste B

GRILLE D'EVALUATION POUR LES MATERIAUX DE LA LISTE B.

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti.

N° de dossier : 451-1647

Technicien opérateur de repérage : Alain CHARNEAU

Date du contrôle : 22/07/2014

Bâtiment : 005565V-005

Pièce : Atelier 1

Type de matériaux amiantés : Entourage de poteau

En fonction du résultat du diagnostic	Caractéristique de la protection	
Si EP : Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	Etanche	<input type="checkbox"/> EP
Si AC1 : Action corrective de premier niveau	Non étanche	
Si AC2 : Action corrective de second niveau	Ou Absent	<input checked="" type="checkbox"/> Compléter la grille de diagnostic

Tableau des critères utilisés dans la grille du diagnostic :

MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de dégradation Matériau dégradé Matériau non dégradé
Etendu de la dégradation Ponctuelle Généralisé
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau Risque de dégradation faible ou à terme Risque de dégradation rapide Risque faible d'extension de la dégradation Risque d'extension à terme de la dégradation Risque d'extension rapide de la dégradation



Etat de dégradation	Etendu	Risque de dégradation lié à l'environnement	Recommandation
Matériaux non dégradés		Faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Matériaux dégradés	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	EP
		A terme <input checked="" type="checkbox"/>	AC1
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisé <input type="checkbox"/>	AC2

« Evaluation périodique », consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau », action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau », action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem

GRILLE D'EVALUATION POUR LES MATERIAUX DE LA LISTE B.

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti.

N° de dossier : 451-1647

Date du contrôle : 22/07/2014

Bâtiment : 005565V-005

Zone homogène : Ensemble RDC

Type de matériaux amiantés : Entourage de poteau

Technicien opérateur de repérage : Alain CHARNEAU

En fonction du résultat du diagnostic	Caractéristique de la protection	
Si EP : Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	Etanche	<input type="checkbox"/> EP
Si AC1 : Action corrective de premier niveau	Non étanche	
Si AC2 : Action corrective de second niveau	Ou Absente	<input checked="" type="checkbox"/> Compléter la grille de diagnostic

Tableau des critères utilisés dans la grille du diagnostic :

MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de dégradation Matériau dégradé Matériau non dégradé
Etendu de la dégradation Ponctuelle Généralisé
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau Risque de dégradation faible ou à terme Risque de dégradation rapide Risque faible d'extension de la dégradation Risque d'extension à terme de la dégradation Risque d'extension rapide de la dégradation



Etat de dégradation	Etendu	Risque de dégradation lié à l'environnement	Recommandation
Matériaux non dégradés <input type="checkbox"/>		Faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Matériaux dégradés <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	EP
		A terme <input checked="" type="checkbox"/>	AC1
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisé <input type="checkbox"/>		AC2

« Evaluation périodique », consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau », action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau », action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	GÉOdem
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

GRILLE D'EVALUATION POUR LES MATERIAUX DE LA LISTE B.

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti.

N° de dossier : 451-1647

Date du contrôle : 22/07/2014

Bâtiment : 005565V-005

Pièce : Mezzanine

Type de matériaux amiantés : Plaque ondulée ciment

Technicien opérateur de repérage : Alain CHARNEAU

En fonction du résultat du diagnostic	Caractéristique de la protection	
Si EP : Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	Etanche	<input type="checkbox"/> EP
Si AC1 : Action corrective de premier niveau	Non étanche	
Si AC2 : Action corrective de second niveau	Ou Absente	<input checked="" type="checkbox"/> Compléter la grille de diagnostic

Tableau des critères utilisés dans la grille du diagnostic :

MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de dégradation Matériau dégradé Matériau non dégradé
Etendu de la dégradation Ponctuelle Généralisé
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau Risque de dégradation faible ou à terme Risque de dégradation rapide Risque faible d'extension de la dégradation Risque d'extension à terme de la dégradation Risque d'extension rapide de la dégradation



Etat de dégradation	Etendu	Risque de dégradation lié à l'environnement	Recommandation
Matériaux non dégradés <input type="checkbox"/>		Faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Matériaux dégradés <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	EP
		A terme <input checked="" type="checkbox"/>	AC1
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisé <input type="checkbox"/>		AC2

« Evaluation périodique », consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau », action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau », action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GEOdem

GRILLE D'EVALUATION POUR LES MATERIAUX DE LA LISTE B.

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti.

N° de dossier : 451-1647

Date du contrôle : 22/07/2014

Bâtiment : 005565V-005

Zone homogène : Couverture

Type de matériaux amiantés : Plaques ondulées

Technicien opérateur de repérage : Alain CHARNEAU

En fonction du résultat du diagnostic	Caractéristique de la protection	
Si EP : Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	Etanche	<input type="checkbox"/> EP
Si AC1 : Action corrective de premier niveau	Non étanche	
Si AC2 : Action corrective de second niveau	Ou Absente	<input checked="" type="checkbox"/> Compléter la grille de diagnostic

Tableau des critères utilisés dans la grille du diagnostic :

MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de dégradation Matériau dégradé Matériau non dégradé
Etendu de la dégradation Ponctuelle Généralisé
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau Risque de dégradation faible ou à terme Risque de dégradation rapide Risque faible d'extension de la dégradation Risque d'extension à terme de la dégradation Risque d'extension rapide de la dégradation



Etat de dégradation	Etendu	Risque de dégradation lié à l'environnement	Recommandation
Matériaux non dégradés <input type="checkbox"/>		Faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Matériaux dégradés <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	EP
		A terme <input checked="" type="checkbox"/>	AC1
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisé <input type="checkbox"/>		AC2

« Evaluation périodique », consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau », action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau », action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE

RÉFÉRENCE

SITE DE : DRAP CANTARON GARE

451-1647

GÉOdem

GRILLE D'EVALUATION POUR LES MATERIAUX DE LA LISTE B.

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux

A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti.

N° de dossier : 451-1647

Date du contrôle : 22/07/2014

Bâtiment : 005565V-005

Zone homogène : Extérieur

Type de matériaux amiantés : Poteau rond

Technicien opérateur de repérage : Alain CHARNEAU

En fonction du résultat du diagnostic	Caractéristique de la protection	
Si EP : Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	Etanche	<input type="checkbox"/> EP
Si AC1 : Action corrective de premier niveau	Non étanche	
Si AC2 : Action corrective de second niveau	Ou Absente	<input checked="" type="checkbox"/> Compléter la grille de diagnostic

Tableau des critères utilisés dans la grille du diagnostic :

MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de dégradation Matériau dégradé Matériau non dégradé
Etendu de la dégradation Ponctuelle Généralisé
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau Risque de dégradation faible ou à terme Risque de dégradation rapide Risque faible d'extension de la dégradation Risque d'extension à terme de la dégradation Risque d'extension rapide de la dégradation



Etat de dégradation	Etendu	Risque de dégradation lié à l'environnement	Recommandation
Matériaux non dégradés <input type="checkbox"/>		Faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Matériaux dégradés <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>	EP
		A terme <input checked="" type="checkbox"/>	AC1
		Rapide <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisé <input type="checkbox"/>		AC2

« Evaluation périodique », consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau », action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau », action concernant l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	Géodem
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

9.3 Pièces justificatives

9.3.1 Certificat de compétence



ATTENTION
CONTENU
de
L'AMIANTE

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1612 Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Nicolas LEGENDRE

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis

Date d'effet : 27/04/2011 , date d'expiration : 26/04/2016

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX

En foi de quoi ce certificat est délivré,
pour valoir et servir ce que de droit.

Édité à Rennes
le 29/04/2011



Centre de formation
diagnostic amiante
Formation au niveau du niveau A
1116 RUE DU GOUVERNEMENT
25000 DIJON

avisé que le 27/04/2011 délivrant les titres de certification des compétences et délivrant les deux diplômes éducatifs titulaires de l'Institut International d'Education Professionnelle (I.I.E.P.) et de l'Institut National de Formation et de Développement des Compétences Professionnelles (I.N.F.D.C.P.) à l'issue de la formation dispensée au sein de l'établissement d'enseignement supérieur I.I.E.P. à Dijon, il a obtenu 2000 unités d'enseignement (U.E.), équivalent à 1000 heures d'enseignement et délivrant le diplôme de certification des compétences et diplôme d'ingénierie en gestion de l'information et de l'innovation dans le secteur de l'industrie (D.G.S.I.I.). Il a obtenu 1000 unités d'enseignement (U.E.), équivalent à 500 heures d'enseignement et délivrant le diplôme d'ingénierie en gestion de l'information et de l'innovation dans le secteur de l'industrie (D.G.S.I.I.). Ainsi qu'au 27/04/2011 délivrant les titres de certification des compétences et diplôme d'ingénierie en gestion de l'information et de l'innovation dans le secteur de l'industrie (D.G.S.I.I.).



ACREDITATION
N° 6-003
PARIS
RESPONSABLE SUR
WWW.COFRACTION.FR

ETAT 1 / 0001



RAPPORT DE REPÉRAGE AMIANTE	RÉFÉRENCE	Géodem
SITE DE : DRAP CANTARON GARE	451-1647	

9.3.2 Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Assuré : GEODEM
137 ROUTE D'ELBEUF
27520 BOURGtheroulde INFREVILLE

Apporteur : ETIK ASSURANCE
9 chemin de la brocardière – BP 50004
69571 DARDILLY CEDEX

N° de contrat : 22120095

L'assuré déclare exercer les activités suivantes :

Diagnostic Amiante	Diagnostic Légionellose
Diagnostic Gaz	Diagnostic Radon
Diagnostic Termites et Parasitaire	Diagnostic Monoxyde de Carbone
Diagnostic Plomb	Diagnostic Sécurité Piscine
Diagnostic de Performance Energétique	Diagnostic Technique SRU
Diagnostic Electricité (y compris sécurité du travail)	Diagnostic Qualité de l'air intérieur
Loi Carrez / Loi Boutin	Diagnostic Acoustique
Millièmes	Diagnostic Humidité
Etat des Lieux	Diagnostic RNT
Diagnostic Accessibilité des Personnes Handicapées	Etude Thermique Réglementaire

Période de validité :

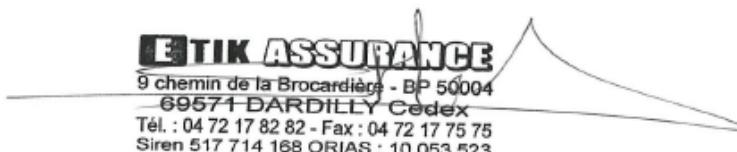
La présente attestation est valable pour la période :

Du 01/04/2014 au 30/09/2014

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières, les Conditions Générales CG TMEI 2007 ainsi que les conventions spéciales CS-10.2010

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Lyon, le 27/03/2014



Tokio Marine Europe Insurance Limited (succursale en France) – Entreprise régie par le code des assurances.
 66 rue de la Chausée d'Antin 75441 Paris cedex 09 – B 382 096 071 RCS Paris – N° TVA FR 37 382 096 071
 Tokio Marine Europe Insurance Limited (UK), Société anonyme de droit britannique, siège établi au 150 Leadenhall Street, London EC3V4TE.
 N° compagny Registration house 989421 England – Capital Social : £35.000.000
 Entreprise agréée et contrôlée par l'Autorité des services financiers du Royaume-Uni (Financial Services Authority – FSA)
 et agissant en conformité avec les règles françaises du code des assurances

**TABLEAU DES MONTANTS DES GARANTIES ET DES FRANCHISES**

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES Par sinistre
TOUS dommages corporels, matériels et immatériels confondus, par sinistre.....	8 000 000 €	Néant sur corporels Sauf Atteintes accidentelles à l'environnement
<u>DONT :</u>		
1/Faute inexcusable (accident du travail et maladie professionnelle) en France : tous dommages confondus par année d'assurance..... et un maximum par victime de.....	1 500 000 € 500 000 €	Néant Néant
2/Atteintes accidentelles à l'environnement : tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus par année d'assurance.....	750 000 €	1 500 €
3/Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus, par sinistre.....	1 000 000 €	500 €
4/Dommages aux biens confiés, par sinistre.....	50 000 €	500 €
5/Dommages immatériels non consécutifs, par sinistre.....	100 000 €	1 000 €
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES Par sinistre
TOUS dommages corporels, matériels et immatériels confondus, par année d'assurance.....	EXCLUS	
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	MONTANT DES GARANTIES	MONTANT DES FRANCHISES Par sinistre
TOUS dommages corporels, matériels et immatériels confondus, par année d'assurance..... Avec un maximum par sinistre.....	500 000 € 300 000 €	10% du montant du sinistre avec un maximum de 10000 €
DEFENSE PENALE ET RE COURS (En Euros)		
Engagement maximum de l'assureur par événement génératrice Litige supérieur à.....		30 000 € 1 500 €

Tokio Marine Europe Insurance Limited (succursale en France) – Entreprise régie par le code des assurances.

66 rue de la Chausée d'Antin 75441 Paris cedex 09 – B 382 096 071 RCS Paris – N° TVA FR 37 382 096 071

Tokio Marine Europe Insurance Limited (UK), Société anonyme de droit britannique, siège établi au 150 Leadenhall Street, London EC3V4TE.

N° compagny Registration house 989421 England – Capital Social : £35.000.000

Entreprise agréée et contrôlée par l'Autorité des services financiers du Royaume-Uni (Financial Services Authority – FSA)
et agissant en conformité avec les règles françaises du code des assurances

Caractéristiques générales du site aux abords du bâti

*Parking
Site isolé*

Etat général du bâti

Bon état

Occupation du bâti

Bâti occupé par l'Entreprise SUD ROUTE CAP DEGELLE

Remarques particulières liées à la sécurité du bâti

Rien à signaler

PHOTOS DU BÂTI



Façade Nord Est



Façade Nord Ouest



Façade Sud Est



Façade Sud Ouest

**HCI****FICHE DE RECOLEMENT DES DOSSIERS TECHNIQUES AMIANTE****IDENTIFICATION**

Département :	ALPES MARITIMES	Direction régionale RFF : Direction régionale SNCF :	PACA 58-MARSEILLE	N° RFF	46449
N° UT SNCF :	005565V			Date de rédaction du DTA	16/11/2006
N° Bâtiment SNCF :	005			Date de Mise à jour	
SITE :	DRAP CANTARON P GARE			Date du rapport de repérage	16/11/2006
Gestionnaire	Nexity				
BET repereur	APAVE			Diagnostiqueur	Albano
	N° UT SNCF	N° Bâtiment SNCF	Code Etat	Code Version	Présence plan
	005565V	005	CO	00	<input checked="" type="checkbox"/>

SYNTHESE VERIFICATION

Identificateur Vérificateur	HCI	Date de vérification	13/11/2008
-----------------------------	-----	----------------------	------------

Liste des pièces constitutives du Dossier Technique Amianté

Repérage	R <input checked="" type="checkbox"/>	Fiche récapitulative	FR <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport de mission de repérage	RR <input checked="" type="checkbox"/>
----------	---------------------------------------	----------------------	--	--------------------------------	--

Etat

Amiante friable	Niveau 3 <input type="checkbox"/>	Niveau 2 <input type="checkbox"/>	Niveau 1 <input type="checkbox"/>	
Amiante non friable	Etat dégradé <input type="checkbox"/>	Bon état <input checked="" type="checkbox"/>		
Etat	A risque prioritaire	ARP <input type="checkbox"/>	CONFORME CO <input checked="" type="checkbox"/>	Non conforme NC <input type="checkbox"/>

informations inventaire

Date de versement		Destinataire fichier numérique	
Numéro de versement		Mode de reliure	autre

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Libellé de site : DRAP CANTARON GARE

Site n° 005565V

Bâtiment 005

Etablissement occupant EEX AM

Amiante bon état – Surface 603 m²

1^{ère} Réception PRI	20/11/06	Contrôle 1	27/11/06	Renvoi 1 pour corrections	-
Retour 1 corrections	-	Contrôle 2	-	Renvoi 2 pour corrections	-
Retour 2 corrections	-	Contrôle 3	-	Validation	27/11/06
Diffusion PRI	20/12/06	Réception AIR		Réception ET	
PRI MR BA/06/MS/489				Diffusion Dépositaire	

a

DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE L'ORGANISATION



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE

UT n° ***005565V***

Bâtiment n° ***005 (Hangar)***

Référence du Dossier Technique Amiante :

58 005565V 005

Repérage du 30/09/2005 au 30/09/2005

(dates du premier et du dernier repérage)

Edition du 16 nov 2006

TABLE DES MATIERES

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	3
Objectifs	4
Référentiel Technique	5
Extraits des exigences réglementaires dans le cadre de l'utilisation du dossier (1).....	6
Extraits des exigences réglementaires dans le cadre de l'utilisation du dossier (2).....	7
Identification des acteurs	8
2. DOCUMENTS DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS.....	9
Organisation documentaire.....	10
Liste des locaux visités.....	11
Liste des locaux non visites	14
Liste des locaux amiantés et Synthèse des composants contenant de l'amiante.....	16
Liste des plans des locaux contenant des composants amiantés.....	18
Liste des diagnostics amiante et Rapports de repérage de l'amiante	19
3. PROTOCOLES DE DOCUMENTATION	20
Actions d'Information du propriétaire hors travaux	21
Procédures d'entretien et de maintenance ou vis à vis d'entreprises extérieures	22
4. INSTRUCTIONS.....	23
Information des occupants.....	24
Consignes générales de sécurité	25
5. ENREGISTREMENTS.....	26
Liste d'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ainsi que des mesures conservatoires prises	27
Liste d'enregistrement des communications du dossier aux intervenants pour des travaux dans des locaux ou des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés	28



1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Objectifs

n° GE 01

Objectifs du Dossier Technique Amiante

Le Dossier Technique Amiante, demandé par le décret du 13 septembre 2001, a pour objet de permettre aux propriétaires d'un immeuble de remplir leurs obligations vis-à-vis de la protection contre les risques dus à l'amiante.

La SNCF dans son rôle de propriétaire d'un patrimoine bâti désire mettre en œuvre toutes les obligations réglementaires relatives à la protection contre les risques dus à l'amiante.

La démarche de suivi des risques sanitaires dus à l'Amiante est décrite dans le présent document en cinq parties :

- Les **Renseignements généraux** présentant les **principes de la gestion de l'amiante dans le cadre des obligations réglementaires**, (GE)
- Les moyens documentaires de connaissance **des ouvrages et installations**, (ET)
- Les **Processus de documentation et d'information**, (PR)
- Les **instructions**, (IN)
- Les **Enregistrements** permettant l'application pratique des principes précédents et gardant la trace des actions engagées. (EN)

Le dossier technique est complété par la fiche récapitulative (FR) éditée séparément mais simultanément.

La fiche GE 04, identification des acteurs, peut être changée individuellement pour des modifications du tableau "propriété de l'immeuble"

Le dossier technique amiante complet original est détenu par le correspondant régional amiante (cf. GE 04)



Référentiel Technique

n° GE 02

Textes réglementaires

Le Dossier Technique Amiante s'inscrit dans le cadre réglementaire défini par les textes suivants :

Protection de la population

- Décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II, III du code de la santé publique,
- Arrêtés d'application du 7/02/96 modifié par arrêté du 15/01/98 (évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits, mesures d'empoussièvement),
- Arrêté du 22/08/2002

Par ailleurs d'autres textes s'imposants aux chefs d'établissement ; ils sont rappelés ici

Protection des travailleurs

- Décret n° 96-98 (modifié par décrets n°96-1132, 97-1219, et 01-840) : Risques sanitaires dus à l'amiante,
- Arrêtés d'application

Protection de l'environnement

- Circulaires concernant les déchets

Textes relatifs aux principes généraux de prévention

- Décret n°92-158 (Travaux par entreprise extérieure) et Circulaires d'application
- Décret n°92-332 (Maintenance des locaux de travail)
- Décret n°94-1159 (Organisation de la Sécurité lors de travaux)

Composants concernés

Le présent dossier technique porte sur les composants désignés dans l'annexe au décret du 13 septembre 2001 modifié par le décret du 3 mai 2002.

- Flocages
- Calorifugeages et enveloppes
- Panneaux de Faux plafonds
- Enduits projetés
- Joints et Tresses des portes coupe feu
- Panneaux de cloisons ou de revêtements de parois
- Clapets et volets coupe feu et rebouchages
- Dalle de sol
- Conduit

En complément la SNCF demande le repérage des

- toitures et bardage en amiante-ciment
- les canalisations et gaines extérieures en amiante-ciment
- les plaques en amiante-ciment situées sur les radiateurs
- les composants pouvant se trouver sur les chaudières, radiateurs électriques, contacteurs de forte puissance.

Pour les éléments en amiante ciment constituant l'enveloppe directement visibles depuis l'intérieur des locaux, en complément à la demande de SNCF, il sera procédé à 2 prélèvements et analyses de poussières

Extraits des exigences réglementaires dans le cadre de l'utilisation du dossier (1)

n° GE 03

Textes réglementaires	Décret n° 2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II, III du code de la santé publique
	Art. R. 1334-23. –
	Les articles de la présente sous-section s'appliquent aux immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1 ^{er} juillet 1997, qu'ils appartiennent à des personnes privées ou à des personnes publiques.
	Art. R. 1334-25
	- Les propriétaires des immeubles mentionnés aux deux alinéas suivants constituent le dossier technique « Amiante » défini à l'article R. 1334-26 avant les dates limites suivantes :
	<ul style="list-style-type: none"> • le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur mentionnés à l'article R. 122-2 du code de la construction et de l'habitation et les établissements recevant du public définis à l'article R. 123-2 de ce même code, classés de la première à la quatrième catégorie au sens de l'article R. 123-19 du même code à l'exception des parties privatives des immeubles collectifs d'habitation ; • le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.
	Les propriétaires des immeubles mentionnés aux deux précédents alinéas tiennent à jour le dossier technique « Amiante ».
	Art. R. 1334-26.
	- Le dossier technique « Amiante » comporte :
	<ol style="list-style-type: none"> 1. La localisation précise des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, leur signalisation ; 2. L'enregistrement de l'état de conservation de ces matériaux et produits ; 3. L'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement de ces matériaux et produits et des mesures conservatoires mises en oeuvre ; 4. Les consignes générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment les procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ; 5. Une fiche récapitulative.
	Le dossier technique « Amiante » est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant sur la liste définie à l'annexe 13-9 et accessibles sans travaux destructifs. Pour le réaliser, les propriétaires font appel à un contrôleur technique, au sens du code de la construction et de l'habitation, ou à un technicien de la construction ayant contracté une assurance professionnelle pour ce type de mission, satisfaisant aux obligations définies à l'article R. 1334-29. Les analyses de matériaux et produits sont réalisées selon les modalités prévues au deuxième alinéa de l'article R. 1334-18.
	En cas de repérage d'un matériau ou produit dégradé contenant de l'amiante, le contrôleur technique ou le technicien de la construction est tenu de le mentionner ainsi que les mesures d'ordre général préconisées.
	Un arrêté des ministres chargés de la construction, de l'environnement, du travail et de la santé définit les consignes générales de sécurité, le contenu de la fiche récapitulative et les modalités d'établissement du repérage
	Art. R. 1334-28.
	- Le dossier technique « Amiante » défini à l'article R. 1334-26 est tenu à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des chefs d'établissement, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, des agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1, ainsi que des inspecteurs du travail ou des inspecteurs d'hygiène et sécurité et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.
	Les propriétaires communiquent le dossier technique « Amiante » à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti et conservent une attestation écrite de cette communication.
	Les propriétaires communiquent la fiche récapitulative du dossier technique « Amiante » prévue à l'article R. 1334-26 aux occupants de l'immeuble bâti concerné ou à leur représentant et aux chefs d'établissement lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail, dans un délai d'un mois à compter de sa date de constitution ou de mise à jour.

Extraits des exigences réglementaires dans le cadre de l'utilisation du dossier (2)

n° GE 03

Annexe 13-9 de la nouvelle partie réglementaire du code de la santé publique

COMPOSANT de la construction	PARTIE DU COMPOSANT à vérifier ou à sonder
1. - Parois verticales intérieures et enduits	
Murs	Flocage. Projections et enduits. Revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment).
Poteaux	Flocage. Enduits projetés. Entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre).
Cloisons	Flocage. Projections et enduits, panneaux de cloison.
Gaines et coffres verticaux	Flocage. Enduit projeté. Panneaux de cloisons.
2. - Planchers, plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocage. Enduits projetés. Panneaux collés ou vissés.
Poutres et charpentes	Projections et enduits.
Gaines et coffres verticaux	Flocages, enduits projetés, panneaux.
Faux plafonds	Panneaux.
Planchers	Dalles de sol.
3. - Conduits, canalisations et équipements	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduit, calorifuge. Enveloppe de calorifuges.
Clapets/volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Identification des acteurs

n° GE 04

Propriétaire de l'immeuble

Statut	Fonction	Adresse	Téléphone et télécopie
Représentant du propriétaire	Direction de l'Immobilier et de l'Organisation	130, rue du faubourg Saint-Denis 75010 PARIS	01 53 26 17 93
Responsable du Dossier Technique Amiante	Correspondant régional amiante	AIR Espace Voltaire 31 Bd Voltaire 13001 Marseille	04 95 04 13 44 04 95 04 18 86
Dépositaire local du Dossier Technique Amiante			

Prestataires amiante

Diagnostic et repérage

N° SIRET	Organisme ou société	Interlocuteur	Adresse	CP	VILLE	Téléphone et télécopie
77558181200283	Cete Apave Sudeurope	Mr ALBANO	ZAC de la Valampe	13220	Chateauneuf les Martigues	0442109010

Laboratoires d'analyses

Organisme ou société	Adresse	CP	VILLE	Téléphone et télécopie
LEM	20,Rue du Kochersberg	67702	Saverne	0388911911

Traitement des déchets

Organisme ou société	Adresse	CP	VILLE	Téléphone et télécopie



2. DOCUMENTS DESCRIPTIFS DES EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

Organisation documentaire

n° ET 00

Principes généraux

Les documents décrivant la présence d'amiante sont.

- La liste des locaux visités (voir ET 01)
- La liste des locaux non visités (voir ET 02)
- La liste des locaux contenant de l'amiante et Les Synthèses de la présence d'amiante (voir ET 03)
- Les plans de repérage de l'amiante (voir ET 04)
- Les diagnostics amiante et Les Rapports de repérage de l'amiante (voir ET 05)
- L'enregistrement des retraits ou de confinements des matériaux ou produits amiantés, ainsi que les mesures conservatoires mise en œuvre (voir EN 01)
- La Fiche récapitulative du DTA demandée par le décret du 13/09/2001 (voir Document séparé "FR 01").

Commentaires



Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Liste des locaux visités

n° ET 01

Voir page suivante**Commentaires**

Cette liste des locaux visités comprend également la synthèse des résultats des repérages par local.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Région de MARSEILLE

N° UT : 005565V DRAP CANTARON P GARE

N° Bâtiment : 005 Hangar

Appellation : Hangar

Contrôle réalisé par Mr ALBANO

Société Cete Apave Sudeurope

le 30/09/2005

Accompagné de Mr BRIAND

Localisation	Absence ⁽¹⁾				Composant	Matériaux ou Produits	Commentaire composant	Surf Long	R ⁽²⁾	Prélèvements	A ⁽³⁾	Etat ⁽⁴⁾
	F	C	FP	A								
Etage 00- Local 001/0	X	X	X	X								N
Etage 00- Local 002/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	10 X 3 ml	30 ml	V			O Bon état
Etage 00- Local 003/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	4 X 3 ml	12 ml	V			O Bon état
Etage 00- Local 004/0	X	X	X		Revêtements de sol	Dalles plastiques			P	H20A060950 Labo:LEM		N
Etage 00- Local 005/0	X	X	X	X								N
Etage 00- Local 006/0	X	X	X	X								N
Etage 00- Local 007/0	X	X	X	X								N
Etage 00- Local 008/0	X	X	X	X								N
Etage 00- Local 009/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	5 X 3 ml	15 ml	V			O Bon état
Etage 00- Local 010/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	10 X 3 ml	30 ml	V			O Bon état
Etage 00- Local 011/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	3 X 3 ml	9 ml	V			O Bon état
Etage 00- Local 012/0	X	X	X	X								N
Etage 01- Local 001/0	X	X	X	X								N
Etage 01- Local 002/0	X	X	X	X								N
Etage 01- Local 003/0	X	X	X	X								N
Etage 01- Local 004/0	X	X	X	X								N
Etage 01- Local 005/0	X	X	X	X								N

(1) Flocage (F), Calorifugeage (C), Faux plafond (FP) ou Autres (A); (2) Mode de reconnaissance Visuel (V), Prélèvement (P); (3) Présence d'amiante O/N; (4) Etat de conservation



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Localisation	Absence ⁽¹⁾				Composant	Matériaux ou Produits	Commentaire composant	Surf Long	R ⁽²⁾	Prélèvements	A ⁽³⁾	Etat ⁽⁴⁾
Etage 01- Local 006/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 007/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 008/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 009/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 010/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 011/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 012/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 013/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 014/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 015/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 016/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 901/0	X	X	X	X							N	
Etage 01- Local 902/0	X	X	X	X							N	
Etage 02- Local 001/0	X	X	X	Plaques ondulées	Plaques en fibre-ciment			501 m2	V		O	Bon état
Etage 02- Local 001/0	X	X	X	Bardages	Plaques et "bac" en fibre-ciment			60 m2	V		O	Bon état

Nombre de repérages : 32 repérages.

(1) Flocage (F), Calorifugeage (C), Faux plafond (FP) ou Autres (A); (2) Mode de reconnaissance Visuel (V), Prélèvement (P); (3) Présence d'amiante O/N; (4) Etat de conservation



Liste des locaux non visités

n° ET 02

Voir page suivante**Commentaires**

Si des locaux n'ont pas été visités, ils devront l'être le plus rapidement possible, et faire l'objet en cas de travaux d'un diagnostic amiante.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Liste des locaux non visités*Région de MARSEILLE***N° UT : 005565V DRAP CANTARON P GARE****N° Bâtiment : 005 Hangar****Appellation : Hangar**Contrôle réalisé par **Mr ALBANO**Société **Cete Apave Sudeurope**

le

Accompagné de **Mr BRIAND**

Localisation	Commentaire repérage

Nombre de locaux : Aucun local non visité pour ce bâtiment.



Liste des locaux amiantés et Synthèse des composants contenant de l'amiante

n° ET 03

Voir page suivante**Commentaires**



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Liste des locaux amiantés par composants amiantés

Région de MARSEILLE

N° UT : 005565V DRAP CANTARON P GARE

N° Bâtiment : 005 Hangar

Appellation : Hangar

Contrôle réalisé par Mr ALBANO

Société Cete Apave Sudeurope

le 30/09/2005

Accompagné de Mr BRIAND

Localisation	Absence ⁽¹⁾				Composant	Matériaux ou Produits	Surf Long	R ⁽²⁾	Prélèvements	A ⁽³⁾	Etat	Mesures
	F	C	FP	A								
Etage 00- Local 002/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	30 ml	V		O	Bon état	
Etage 00- Local 003/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	12 ml	V		O	Bon état	
Etage 00- Local 009/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	15 ml	V		O	Bon état	
Etage 00- Local 010/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	30 ml	V		O	Bon état	
Etage 00- Local 011/0	X	X	X		Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	9 ml	V		O	Bon état	
Etage 02- Local 001/0	X	X	X		Plaques ondulées	Plaques en fibre-ciment	501 m2	V		O	Bon état	
Etage 02- Local 001/0	X	X	X		Bardages	Plaques et "bac" en fibre-ciment	60 m2	V		O	Bon état	

Nombre de composants amiantés : 7.

(1) Flocage (F), Calorifugeage (C), Faux plafond (FP) ou Autres (A); (2) Mode de reconnaissance Visuel (V), Prélèvement (P); (3) Présence d'amiante O/N; (4) Etat de conservation



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Liste des plans des locaux contenant des composants amiantés

n° ET 04

Principes généraux

Les plans renseignés en composants amiantés par les opérateurs de repérage sont les suivants

005565V_005 00 A Page 03

005565V_005 02 A Page 05

Commentaires

La représentation de l'amiante sur les plans est matérialisée par une étiquette liée à une surface repérée par une couleur :

- Vert pour les composants ne contenant pas d'amiante
- Rouge pour les composants contenant de l'amiante

Dans l'étiquette sont indiquées le composant concerné et le numéro de l'analyse en laboratoire le cas échéant.

Les plans des locaux ayant subi des prélèvements révélés négatifs par les analyses sont joints au rapport technique du repéreur.



Liste des diagnostics amiante et Rapports de repérage de l'amiante

n° ET 05

Principes généraux

Les diagnostics et les rapports de repérage sont situés à l'emplacement suivant : Correspondant amiante de la région (cf. GE 04)

Il est établi un rapport par immeuble(bâtiment).

Le rapport de repérage mentionne (cf. arrêté du 22/08/2002) :

- la date d'exécution du repérage ;
 - l'identification des différents intervenants (opérateur ayant réalisé le repérage et commanditaire du repérage);
 - la dénomination de l'immeuble concerné avec toutes les indications utiles permettant son identification ;
 - les plans ou croquis de tous les locaux, ainsi que la liste des locaux visités et, le cas échéant, la liste des locaux qui n'ont pas été visités avec les motifs de cette absence de visite ;
 - la liste et la localisation des matériaux repérés, conformément au programme défini en annexe du décret susvisé ;
 - les résultats et rapports d'analyse des prélèvements transmis à un laboratoire, ainsi que la localisation des prélèvements et l'identification du (ou des) laboratoire(s) ;
 - les plans ou croquis permettant de localiser les matériaux contenant de l'amiante, avec l'évaluation de leur état de conservation ;
 - des conclusions, formulées clairement et sans ambiguïté, indiquant les conséquences du repérage pour le propriétaire, en termes d'obligations réglementaires ;
- les mesures d'ordre général préconisées, lorsque des matériaux dégradés ont été repérés.

LISTE DES DIAGNOSTICS ET RAPPORT DE REPERAGE (effectués avant le présent repérage, ce repérage et les repérages ultérieurs)

Organisme	Date	Objet (référence)	A
Cete Apave Sudeurope	30/09/2005	06H20EMSL6041	O



Site de

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

3. PROTOCOLES DE DOCUMENTATION



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Commentaires :

A remplir à chaque communication par le dépositaire du dossier.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Procédures d'entretien et de maintenance ou vis à vis d'entreprises extérieures

n° PR 02

Travaux du ressort de l'occupant ou travaux simples du ressort du propriétaire

Destinataires		Fréquence	Document	Procédure
Vis à vis des entreprises intervenantes	Préciser le lieu de dépôt du Dossier Technique amiante	Avant travaux	DTA	A préciser par le CRA
	Enregistrer la consultation du Dossier Technique amiante par l'entreprise	Avant travaux	DTA	A préciser par le CRA
	Obtenir et archiver le bordereau de suivi de déchets amiante	Après travaux	BSDA	A préciser par le CRA
Vers l'Inspecteur du Travail	Information sur les travaux sur matériaux contenant de l'amiante	Après travaux	LETTRE	A préciser par le CRA
Prise en compte des travaux				
	Enregistrement des données rassemblées par les entreprises sur la découverte d'amiante lors de travaux	Après travaux	DTA	A préciser par le CRA

Travaux complexes du ressort du propriétaire

Destinataires		Fréquence	Document	Instruction
Vers le Coordonnateur SPS	Fourniture du Dossier Technique Amianté afin qu'il rédige le PGC	Avant travaux	DTA	A préciser par le CRA
Vers les entreprises intervenant dans l'immeuble pour le compte du propriétaire	Préciser le lieu de dépôt du Dossier Technique amiante	Avant travaux	DTA	A préciser par le CRA
	Enregistrer la consultation du Dossier Technique amiante par l'entreprise	Avant travaux	DTA	A préciser par le CRA
	Obtenir et archiver le bordereau de suivi de déchets amiante	Avant travaux	BSDA	A préciser par le CRA
Prise en compte des travaux				
	Enregistrement des données rassemblées par les entreprises sur la découverte d'amiante lors de travaux	Après travaux	DTA	A préciser par le CRA



4. INSTRUCTIONS

Information des occupants

n° IN 02

Instruction pour l'information des occupants

La communication des informations relatives à l'amiante vers les occupants de l'immeuble s'effectue de la manière suivante :

- A l'entrée dans les locaux, la direction de SNCF remet au nouvel occupant un exemplaire de la fiche récapitulative du dossier technique amiante. Cette remise est adressée par simple courrier.
- A chaque modification du dossier technique amiante, un nouvel exemplaire de la fiche récapitulative est adressé à l'occupant.

La fiche récapitulative fait l'objet de la fiche DO 1.

Par ailleurs les consignes de Sécurité relatives à la présence d'amiante figurent dans l'instruction IN 10.

Informations générales

« Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. Ces fibres peuvent provoquer, lorsqu'elles sont inhalées, des pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement,...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels qualifiés (qui devront alors se conformer notamment aux prescriptions du décret n°96-98 du 7 février 1996, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante). »

Information des professionnels

« Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les Directions Régionales du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM) et l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP). »

Commentaires

La communication est à effectuer dans le mois de l'arrivée dans les locaux ou de la modification du DTA.

Consignes générales de sécurité

n° IN 10

A - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

« Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières, pour vous et votre voisinage »

En cas (liste indicative) :

- de manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante, comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment),
 - de travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux-plafond sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante au-delà des raccords,
 - de travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles,...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment avec des outils manuels (outils tranchants, scies, burins,...) ou rotatifs à vitesse lente,
 - de déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements,
- il convient d'éviter au maximum l'émission de poussière :**
- par imprégnation locale des matériaux contenant de l'amiante par de l'eau (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière,
 - en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

« Le port d'équipements de protection est recommandé »

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

Des demi masques filtrants (type FFP3) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage

B - Consignes générales de sécurité, relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante**« Gestion des déchets sur le chantier »**

Seuls les déchets d'amiante lié (amiante-ciment, dalles de sol...) peuvent être stockés temporairement sur le chantier, hors de la zone de confinement. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les déchets d'amiante friable (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférer dès leur sortie de la zone de confinement.

« Elimination des déchets contenant de l'amiante »

Les procédures d'élimination de déchets contenant de l'amiante dépendent de la nature du matériau :

- les matériaux à fort risque de libération de fibre d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.
- Les matériaux où l'amiante est fortement lié (amiante-ciment, dalles de sol, clapets et volets coupe-feu ...) doivent être éliminés en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés ou en décharges pour déchets inertes pourvues d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type Grand Récipients pour Vrac (GRV) ou sur palettes filmées.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre lui étant destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA), cerfa n°11861*01, et reçoit l'original du bordereau rempli par les autres acteurs (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

« Elimination des déchets connexes »

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protections, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

5. ENREGISTREMENTS



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Liste d'enregistrement des travaux de retrait ou de confinement des matériaux ou produits contenant de l'amiante, ainsi que des mesures conservatoires prises	n° EN 01
---	----------

I - RETRAIT

Liste des travaux de retrait des matériaux ou produits amiantés					
Localisation	Composant	Matériau	Date	Entreprise	PV de réception

Localisation	Composant	Matériau	Date	Entreprise	PV de réception

II - CONFINEMENT

Liste des travaux de confinement des matériaux ou produits amiantés					
Localisation	Composant	Matériau	Date	Entreprise	PV de réception

Localisation	Composant	Matériau	Date	Entreprise	PV de réception



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

Liste d'enregistrement des communications du dossier aux intervenants pour des travaux dans des locaux ou des matériaux ou produits contenant de l'amiante ont été repérés

n° EN 02

Les entreprises soussignées attestent avoir pris connaissance de ce dossier technique amiante avant le début des travaux ci-dessous mentionnés



DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

ETAT DESCRIPTIF

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

En fin de page (EN 02), le dépositaire du présent dossier doit s'adresser au correspondant régional amiante (CRA) pour en obtenir de nouvelles, et lui envoyer les pages originales remplies.



ACTIVITÉ LABORATOIRE CHIMIE

Adresse de l'Agence :
CETE APAVE SUDEUROPE
 ZAC de la Valampe
 Avenue Château Laugier
 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
 Téléphone : 04.42.10.90.10
 Télécopie : 04.42.79.86.08

SNCF
 SERVICE PRI
 1 Bd Camille Flammarion
 B.P.22
 13234 MARSEILLE Cedex 04

JMA/UP bP'

O B J E T

RAPPORT DE REPÉRAGE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE pour constat avant vente ou constitution du dossier technique amiante

Articles R1334-14 à 26 du Code de la Santé Publique
 (Annexe au décret 2003-462 du 21 mai 2003)
 Arrêté du 22 août 2002
 Norme NFX 46-020

AFFAIRE N°: 42322537

CONTRAT N° : 10147781

RAPPORT N° : 06.H20.EMSL.6041

IMMEUBLE CONCERNÉ : UT n° 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P GARE

RÉALISÉ PAR : JM ALBANO Opérateur de repérage N° AP51593

DATE(S) D'INTERVENTION : 30/09/2005

EXEMPLAIRES envoyés : 2 à : SNCF
 A l'attention de Mr ALBE

S O M M A I R E

	Pages
1 - CONCLUSIONS	3/8
2 - OBJET DE LA MISSION	4/8
3 - CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4/8
4 - RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE	5/8

ANNEXE 1 - Fiche de renseignements de l'immeuble

ANNEXE 2 - Tableau(x) récapitulatif(s) des prélèvements (1 pages)

ANNEXE 3 - Plan(s) et croquis de localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante (5 pages)

ANNEXE 4 - Rapport d'essai - Attestation de fabricant (1 page)

ANNEXE 5 - Etats de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

ANNEXE 6 - Consignes générales de sécurité

1 - CONCLUSIONS

Notre investigation a concerné les produits et matériaux listés à l'annexe 13.9 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003.

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Localisation	Désignation	Mode d'identification*	Etat de conservation ou cotation
Niveau 00 : 002/0	Entourage de poteaux	b	Bon état
Niveau 00 : 003/0	Entourage de poteaux	b	Bon état
Niveau 00 : 009/0	Entourage de poteaux	b	Bon état
Niveau 00 : 010/0	Entourage de poteaux	b	Bon état
Niveau 00 : 011/0	Entourage de poteaux	b	Bon état
Niveau 02 : 001/0	Plaques en fibres-ciment	b	Bon état
Niveau 02 : 001/0	Plaques et bac en fibres ciment	b	Bon état

* a : après analyse – b : sur décision de l'opérateur de repérage – c : d'après rapports antérieurs.

Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées :

Localisation	Désignation	Localisation	Désignation
NEANT			

Voir résultats détaillés au § 4 du rapport.

Nota :

Notre intervention porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le programme de repérage correspondant à l'article 1334-24 du code de la Santé Publique et de l'arrêté du 22.08.2002.

En cas de travaux ou de démolition, un diagnostic complémentaire au sens de l'article 1334-27, du décret 96-98 modifié et de l'arrêté du 02.01.2002 devra être réalisé.

Préconisations :

Des précautions particulières devront être prises en cas de travaux sur des matériaux contenant de l'amiante conformément au décret 96-98.

Châteauneuf les Martigues,
le 16/11/2006

J.F. BONNICI
Responsable de l'Unité EMSL

JM ALBANO
Inspecteur

102069 (01/04)

2 – OBJET DE LA MISSION

Suite à notre proposition n° 98000 33 0033 du 01/07/03, le donneur d'ordre cité page 1, nous a missionné dans le cadre des articles R1334-14 à 26 du Code de la Santé Publique (annexe au décret n° 2003-462 du 21 mai 2003), pour procéder au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le but d'établir le constat avant vente ou de constituer le dossier technique amiante.

Le repérage et les éventuels prélèvements sont conduits suivant la méthodologie décrite dans l'arrêté du 22 août 2002 et la norme NFX 46-020. Il porte sur les matériaux et produits accessibles (sans travaux destructifs) listés à l'annexe 13.9 du décret n° 2003-462.

Immeuble concerné :

- UT n° 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P GARE

Voir descriptif sur la fiche de renseignements en annexe 1.

Ce repérage ne porte pas sur les équipements techniques et les mobiliers présents dans les locaux.

Les locaux examinés sont ceux dont nous avons eu connaissance, soit par les plans fournis, soit par la personne accompagnatrice et auxquels nous avons pu accéder dans les conditions normales de sécurité (respect du plan de prévention et des consignes de sécurité).

Ce repérage ne constitue pas le repérage avant travaux, nécessaire pour la protection des travailleurs prévu par le décret n° 96-98 modifié, ni le repérage avant démolition visé à l'article R1334-27 du Code de la Santé Publique.

3 – CONDITIONS DE RÉALISATION DU REPÉRAGE

M. ALBANO, opérateur de repérage du CETE APAVE SUDEUROPE (attestation de compétence n° DI 1783), accompagné de M.BRIAND, représentant du donneur d'ordre, ont effectué le 30/09/2005, une visite de l'immeuble précité.

Lors de la visite, il nous a été remis les plans suivants :

- Bâtiment 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P GARE

Lors de la visite, il nous a été remis les rapports d'essais de caractérisation des matériaux et produits suivants :

–

Les rapports de repérage ci-dessous, déjà réalisés nous ont été remis avant la visite :

Nom du rapport	Organisme émetteur	Date d'émission

Nous avons visité l'ensemble des locaux accessibles lors de notre visite.

Le paragraphe 4 ci-après détaille les locaux visités, la localisation des matériaux et produits décrits à l'annexe 13.9 du décret n° 2003-462, les prélèvement effectués et la présence ou non d'amiante dans ces prélèvements.

Les locaux suivants n'ont pas pu être visités :	Motif de l'absence de visite :
NEANT	

Les matériaux et produits contenant de l'amiante, ou susceptibles d'en contenir, sont repérés sur les plans et croquis en annexe 3.

Le(s) tableau(x) récapitulatif(s) des prélèvements et les rapports d'analyse sont joints en annexe n° 2 et 4.

Les matériaux et produits suivants susceptibles de contenir de l'amiante n'ont pu être examinés et nécessiteront des investigations et analyses complémentaires :

Localisation	Désignation	Observations
NEANT		

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante, sont stipulées dans le cadre du décret 96-98 modifié.

4 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU REPÉRAGE

Voir tableau page suivante.

IMMEUBLE : UT n° 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P GARE

Niveau	Localisation	Parois verticales intérieures et enduits		Planchers, plafonds et faux-plafonds		Conduits, canalisations et équipements		Trémie ascenseur, monte-chARGE		N° Observation
		Murs et poteaux	Cloisons gaines et coffres verticaux	Plafonds, gaines, poutres charpentes, coffres verticaux	Faux-plafonds	Planchers	Conduits fluides	Clapets, volets CF	Portes CF	
00	001/0	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	002/0	/	/	/	/	/	/	/	/	V
	003/0	/	/	/	/	/	/	/	/	V
	004/0	/	/	/	/	/	/	N1	/	/
	005/0-006/0-007/0-008/0	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	009/0	/	/	/	/	/	/	/	/	V
	010/0	/	/	/	/	/	/	/	/	V
	011/0	/	/	/	/	/	/	/	/	V
	012/0	/	/	/	/	/	/	/	/	/
01	001/0-002/0-003/0-004/0-005/0-006/0	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	007/0-008/0-009/0-010/0-011/0-012/0-	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	013/0-014/0-015/0-016/0-901/0-902/0	/	/	/	/	/	/	/	/	/

Légende :

Ax Matériau ayant fait l'objet d'un prélevement positif (amiante)
 Nx Matériau ayant fait l'objet d'un prélevement négatif (sans amiante)
 Cx Matériau analysé antérieurement et avec amiante
 Px Matériau analysé antérieurement et sans amiante

V Matériau contenant de l'amiante reconnu visuellement
 R Matériau susceptible de contenir de l'amiante non prélevé
 / Element non existant
 T Element existant ne contenant pas d'amiante

IMMEUBLE : UT n° 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P GARE

Exemple : A1 – prélevement n° 1 contenant de l'amiante après analyse

Légende

Ax	Matériel ayant fait l'objet d'un précédent positif (amianté)
Nx	Matériel ayant fait l'objet d'un précédent négatif (sans amianté)
Cx	Matériel analysé antérieurement et avec amiante
Px	Matériel analysé antérieurement et sans amiante

V : Matériau contenant de l'amiante reconnu visuellement
 R / : Matériau susceptible de contenir de l'amiante non prélevé
 T : Élément non existant
 : Elément existant ne contenant pas d'amiante

OBSERVATIONS

N°	NATURE DES OBSERVATIONS
	SANS OBJET

ANNEXE 1

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE L'IMMEUBLE

Immeuble à examiner

- Désignation : UT n° 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P GARE
- Propriétaire : SNCF
- Utilisateur : SNCF

- Date du permis de construire : /

- Usage :

- Nombre d'étages :
- Nombre de sous-sols :
- Surface approximative :
- Type de construction (béton armé, métal, bois,...) :

- A-t-il fait l'objet de travaux de réaménagement ? :
(si oui, nature et date approximatives de ces travaux) :



**RAPPORT DE REPÉRAGE DES PRODUITS ET
MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE**
**Constat avant vente – Constitution
dossier technique amiante**

Page 1/2

Rapport N° : 06.H20.EMSL.6041
Date : 16/11/2006

A N N E X E 2

Tableau récapitulatif des prélèvements

Cette annexe comporte 1 page



RAPPORT DE REPÉRAGE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
Constat avant vente – Constitution
dossier technique amiante

Page 2/2

Rapport N° :
06.H20 EMSL.6041
Date 16/11/2006

Tableau récapitulatif des prélèvements avec résultats d'analyses

Affaire n° : 42322537
Contrat PDI : 10147781

Lieu : UT n° 005565 V BAT.005 (HANGAR) DRAP CANTARON P

Nom(s) préleveur(s) : JM ALBANO

Date de prélèvement : 30/09/2005

Mode de prélèvement : c = carottage ; d = découpage (sur toute l'épaisseur) ; g = grattage

(*) Si l'organisme préleveur est également le laboratoire d'analyses, il pourra ici mentionner une référence simplifiée



**RAPPORT DE REPÉRAGE DES PRODUITS ET
MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE**
**Constat avant vente – Constitution
dossier technique amiante**

Page 1/6

Rapport N° : 06.H20.EMSL.6041
Date : 16/11/2006

A N N E X E 3

Plans et croquis de localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette annexe comporte 5 pages



**RAPPORT DE REPÉRAGE DES PRODUITS ET
MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE**
**Constat avant vente – Constitution
dossier technique amiante**

Page 1/2

Rapport N° : 06.H20.EMSL.6041
Date : 16/11/2006

A N N E X E 4

Rapport d'essai – Attestation de fabricant

Cette annexe comporte 1 page

A N N E X E 5

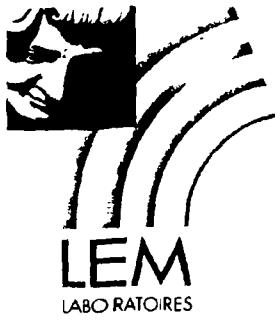
Etat de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Cette annexe comporte 1 page

Niveau	Local	Désignation matériaux ou produit	Etat de conservation	
			Flocages Calorifugeages Faux-plafonds*	Autres matériaux et produits**
		Cotation 1 à 3	Bon état de conserv.	Etat dégradé
00	002/0	Entourage de poteaux		X
00	003/0	Entourage de poteaux		X
00	009/0	Entourage de poteaux		X
00	010/0	Entourage de poteaux		X
00	011/0	Entourage de poteaux		X
02	001/0	Plaques en fibres-ciment		X
02	001/0	Plaques et « bac »en fibres ciment		X

* Cotation établie suivant grilles des arrêtés des 7 février 1996 et 15 janvier 1998 (voir grille(s) page(s) suivantes(s)):
 cotation 1 : contrôle périodique de l'état de conservation
 cotation 2 : surveillance du niveau d'empoussièlement
 cotation 3 : travaux

** Etat de conservation établi suivant § 4 de l'annexe I de l'arrêté du 22 août 2002.



CETE APAVE SUDEUROPE
Mr ALBANO
ZAC de la Valampe
Avenue Chateau-Laugier
13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon LEM : 06S025515-001

Page 1 sur 1

Version du : 27/06/2006 09:13

Date de réception : 24/06/2006

Référence dossier : 005565U005

Référence échantillon : 1.H20 A 06 0950

Paramètres	Résultats	Normes
Phase : 1 Description visuelle <i>Description microscopique en MET</i> <i>Traitements de l'échantillon</i> <i>Nombre de préparations</i> © Résultat de l'analyse par MET	Plaque dure Traitement au tétrahydrofurane 1 Pas de fibre d'amiante	Adaptation de la NFX 43-050


Pascal Haller
Responsable Département Fibres et
Poussières

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par :

A N N E X E 6

Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique "amiante" et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 1334-26 du décret n° 2003-462 du 21 mai 2003. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf point 2 ci-dessous).

2. INFORMATION DES PROFESSIONNELS

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière.
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. - Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site :

- Seuls les matériaux où l'amiante est fortement liée (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.
- Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

a

DIRECTION DE L'IMMOBILIER ET DE L'ORGANISATION



FICHE RECAPITULATIVE

AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE
UT n° ***005565V***

Bâtiment n° ***005 (Hangar)***

Référence du Dossier Technique Amiante :
58 005565V 005

Repérage du 30/09/2005 au 30/09/2005

(dates du premier et du dernier repérage)

Edition du 16 nov 2006



FICHE RECAPITULATIVE
DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

La présente fiche est destinée à l'information des occupants de l'immeuble sur la présence d'amiante et les consignes de sécurité qui en résultent. Elle est bâtie à partir des données du Dossier technique amiante.

La consultation de l'intégralité du dossier technique amiante peut être réalisée dans les conditions suivantes

Dépositaire :

Modalités : Pas de modalités d'usage

**Liste des locaux ayant donné lieu au repérage et
à l'évaluation de l'état des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Etage	Local	Désignation	Observations
00	001/0	MARQUISES - AUVENTS	
00	002/0	STATIONNEMENT	
00	003/0	ATELIER	
00	004/0	SANITAIRE SNCF	
00	005/0	SANITAIRE SNCF	
00	006/0	ENTREPOT	
00	007/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
00	008/0	ENTREPOT	
00	009/0	ATELIER	
00	010/0	STATIONNEMENT	
00	011/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
00	012/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
01	001/0	ENTREPOT	
01	002/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
01	003/0	SANITAIRE SNCF	
01	004/0	SANITAIRE SNCF	
01	005/0	BUREAU LOCAL ADMINISTRATIF	
01	006/0	RESERVE	
01	007/0	SANITAIRE SNCF	
01	008/0	SANITAIRE SNCF	
01	009/0	BUREAU LOCAL ADMINISTRATIF	
01	010/0	BUREAU LOCAL ADMINISTRATIF	
01	011/0	BUREAU LOCAL ADMINISTRATIF	
01	012/0	VESTIAIRES	
01	013/0	REFECTOIRE	
01	014/0	SANITAIRE SNCF	
01	015/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
01	016/0	BUREAU LOCAL ADMINISTRATIF	
01	901/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
01	902/0	COULOIRS ET PARTIES COMMUNES	
02	001/0	CAVE ET GRENIER	
02	001/0	CAVE ET GRENIER	

32 repérages



FICHE RECAPITULATIVE
DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

**Liste des locaux n'ayant pas pu être visité dans le cadre du repérage
et de l'évaluation de l'état des matériaux et produits contenant de l'amiante**

Etage	Local	Désignation	Observations

Aucun local non visité pour ce bâtiment

Liste des composants contenant de l'amiante repérés

Etage	Local	Composant	Matériaux ou Produits	Commentaires	Etat de conservation	Mesures préconisées
00	002/0	Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	10 X 3 ml	Bon état	
00	003/0	Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	4 X 3 ml	Bon état	
00	009/0	Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	5 X 3 ml	Bon état	
00	010/0	Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	10 X 3 ml	Bon état	
00	011/0	Poteaux (périmétriques et intérieurs)	Entourage de poteaux	3 X 3 ml	Bon état	
02	001/0	Plaques ondulées	Plaques en fibre-ciment		Bon état	
02	001/0	Bardages	Plaques et "bac" en fibre-ciment		Bon état	

7 locaux amiantés

Liste des travaux de confinement des matériaux ou produits amiantés

Localisation	Composant	Matériau	Date	Entreprise	PV de réception

Liste des travaux de retrait des matériaux ou produits amiantés

Localisation	Composant	Matériau	Date	Entreprise	PV de réception



FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à la connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés.

Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation.

Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I de l'arrêté d'application du 22 août 2002.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. - Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;



FICHE RECAPITULATIVE
DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat 005

58 005565V 005

- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée .

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification)

Élimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante



FICHE RECAPITULATIVE
DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Site de

DRAP CANTARON P GARE (005565V) Bat : 005

58 005565V 005

LISTE DES DIAGNOSTICS ET RAPPORT DE REPERAGE
(effectués avant le présent repérage, ce repérage et les repérages ultérieurs)

Organisme	Date	Objet (référence)	A
Cete Apave Sudeurope	30/09/2005	06H20EMSL6041	O

Rédigée le 16 nov 2006

Mise à jour de la fiche le ...

rédacteur de la fiche :
Correspondant amiante régional

**MISE A JOUR DES INFORMATIONS CONCERNANT LE DEPOSITAIRE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
ET LES MODALITES DE CONSULTATION**

STATUT	IDENTITE	ADRESSE	TELEPHONE ET TELECOPIE
PROPRIETAIRE	Réseau Ferré de France	92 avenue de France 75013 PARIS	tel : 01 53 94 38 00
DEPOSITAIRE LOCAL DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE	SNCF - DTI MEDITERRANEE	Espace Voltaire 31 boulevard Voltaire 13232 MARSEILLE cedex	tel: 04 95 04 18 86
MODALITE DE CONSULTATION	DEMANDE PAR COURRIER DEMANDE PAR TELEPHONE DEMANDE PAR EMAIL	Espace Voltaire 31 boulevard Voltaire 13232 MARSEILLE cedex tel: 04 95 04 18 86 -	

NOMBRE DE A3 PAR NIVEAU :

PG - PAGE DE GARDE	1
PM - PLAN DE MASSE	1
S5 - 5ème SOUS-SOL	-
S4 - 4ème SOUS-SOL	-
S3 - 3ème SOUS-SOL	-
3E - ENTRESOL -3	-
S2 - 2ème SOUS-SOL	-
2E - ENTRESOL -2	-
S1 - 1er SOUS-SOL	-
1E - ENTRESOL -1	-
00 - REZ DE CHAUSSEE	1
E0 - ENTRESOL RDC	-
01 - 1ER ETAGE	1
E1 - ENTRESOL 1er	-
02 - 2ème ETAGE	-
E2 - ENTRESOL 2ème	-
03 - 3ème ETAGE	1
E3 - ENTRESOL 3ème	-
04 - 4ème ETAGE	-
E4 - ENTRESOL 4ème	-
05 - 5ème ETAGE	-
06 - 6ème ETAGE	-
07 - 7ème ETAGE	-
08 - 8ème ETAGE	-
09 - 9ème ETAGE	-
10 - 10ème ETAGE	-
11 - 11ème ETAGE	-
12 - 12ème ETAGE	-
13 - 13ème ETAGE	-
14 - 14ème ETAGE	-
NOMBRE DE PAGES DU DOSSIER :	05

NOMBRE DE NIVEAUX : 3

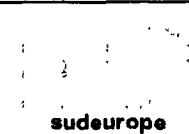
LE MAITRE D'OUVRAGE	LE MAITRE D'ŒUVRE PILOTAGE - COORDINATION	LE BET PRODUCTION DE PLANS	LE BUREAU DE CONTROLE REPEREUR D'AMIANTE
	AREP aménagement recherche pôles d'échanges		
Date visa :	Date visa :	Date visa :	Date visa : <i>16/11/06</i>
Signature :	Signature :	Signature :	Signature : <i>—/—</i>

TABLEAU UDJ

UDJ	LIBELLE	N° INSEE	Nom commune
005565V1	DRAP CANTARON P GARE	06031	CANTARON

LIGNE

N° LIGNE	LIBELLE	Pk du Bâtiment
945000	LIGNE DE NICE A BREIL-SUR-ROYA	009084



DIRECTION DE L'IMMOBILIER
ET DE L'ORGANISATION

DIRECTION DES OPERATIONS FINANCIERES

REGION SNCF : MARSEILLE

Esplanade St. Charles 13232 MARSEILLE CEDEX01

PDB

Hangar

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

DRAP CANTARON P GARE

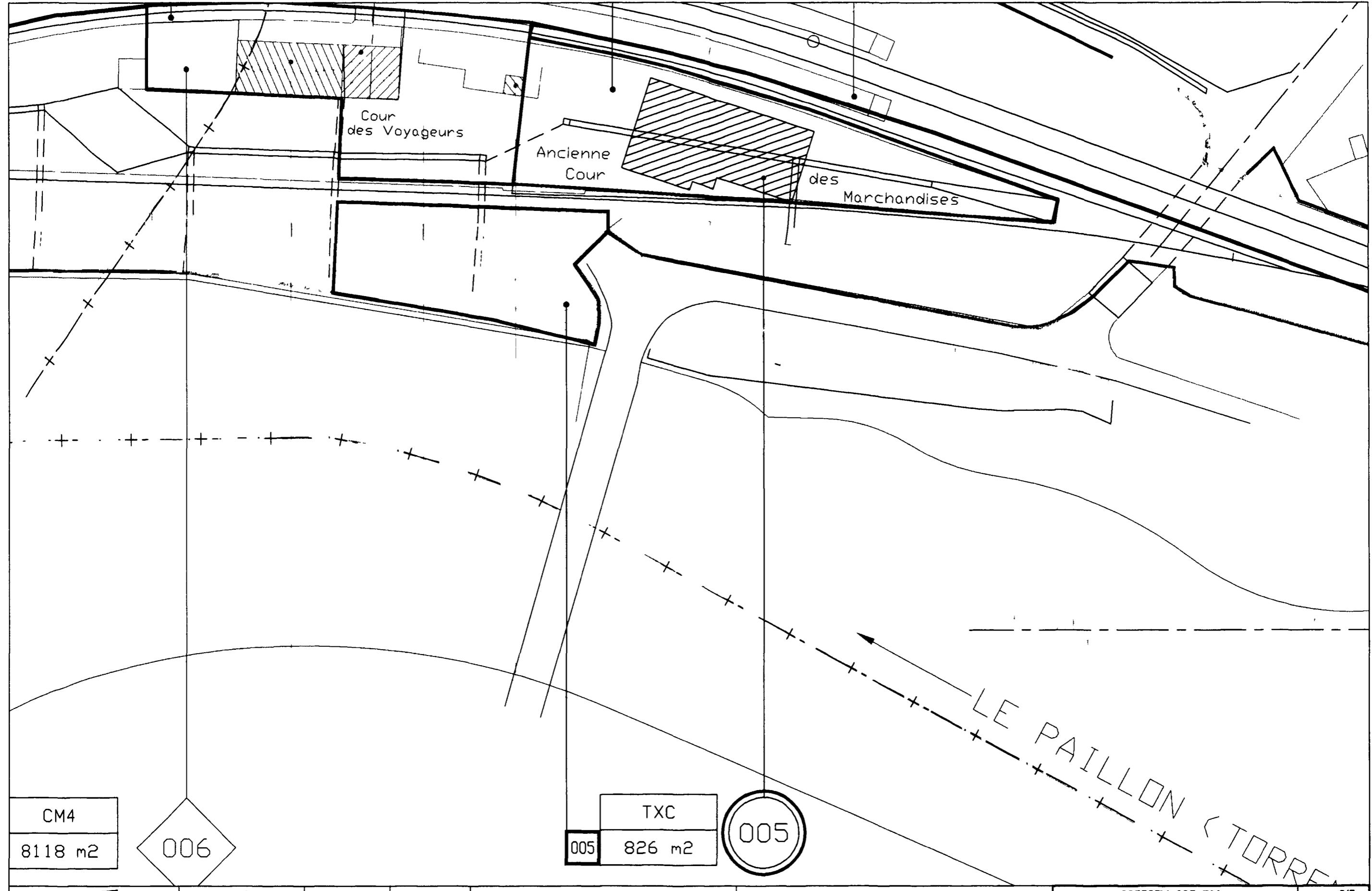
Bâtiment N° : 005

Unité Topographique n°

005565V

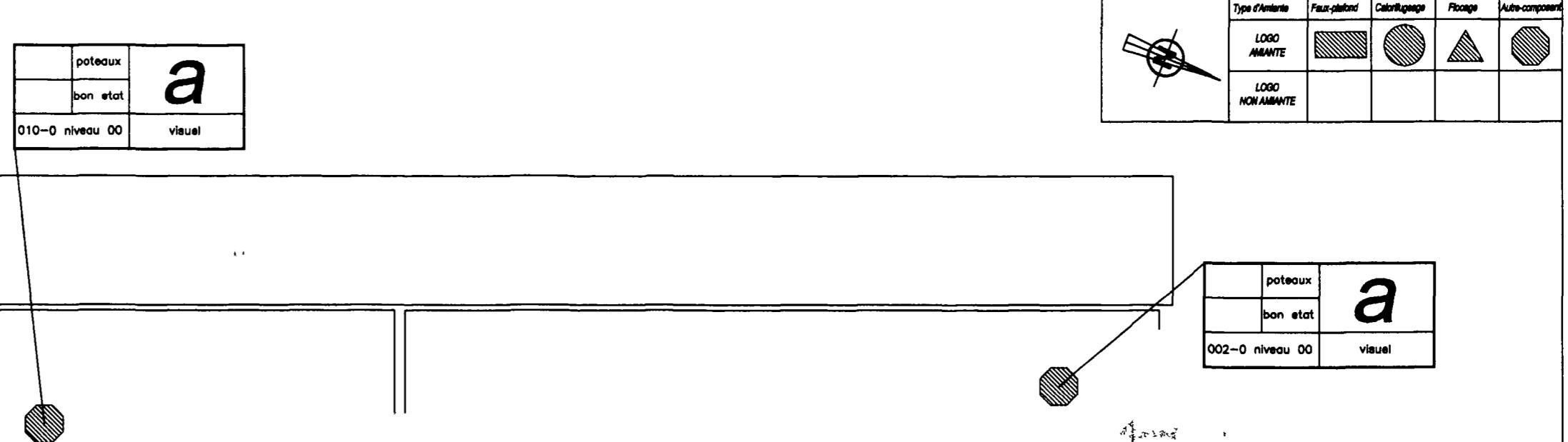
REVISIONS

DESSINE	INDICE	DATE	OBJET
	0	30/01/2004	Emission originale
CET INGENIERIE		21/04/2005	PRODUCTION PLANS
Cete Apave Sudeurope	A	16/11/2006	Diagnostic Amiante
Echelle	Format	58	005565V 005 PG 0
			N° REGION N° UT N° Bât INDICE



Type d'Amiante	Faux-plafond	Calorifuge	Rouge	Autre-component
LOGO AMIANTE				
LOGO NON AMIANTE				

poteaux	a
bon etat	
010-0 niveau 00	visuel



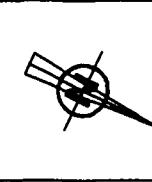
poteaux	a
bon etat	
002-0 niveau 00	visuel

poteaux	a
bon etat	
003-0 niveau 00	visuel

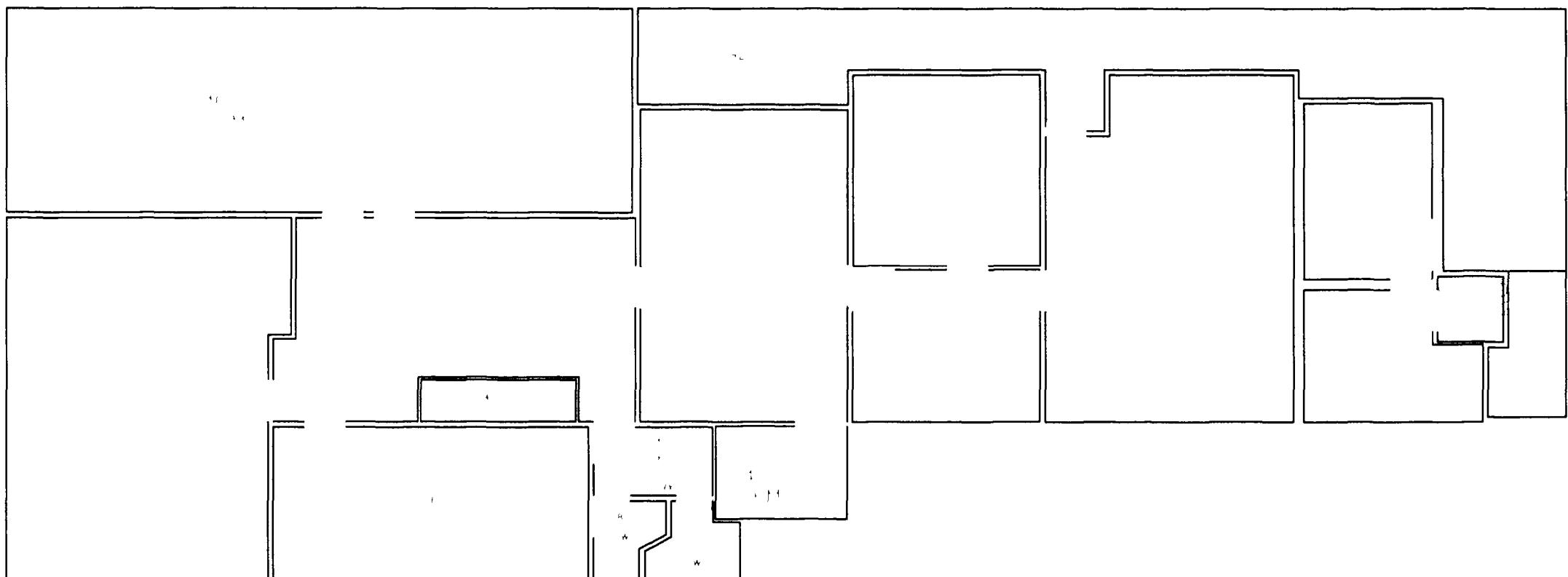
dalles	
004-0 niveau 00	LEM H20A060950

poteaux	a
bon etat	
009-0 niveau 00	visuel

poteaux	a
bon etat	
011-0 niveau 00	visuel



Type d'Amiante	Faux-plafond	Coloris/usage	Floage	Autre-composant
LOGO AMIANTE				
LOGO NON AMIANTE				



	bardage	a
	bon etat	
001-0 niveau 02	visuel	

	plaques	a
	bon etat	
001-0 niveau 02	visuel	

Type d'Amiante	Faux-plafond	Calorifuge	Flocage	Autre-composant
LOGO AMIANTE				
LOGO NON AMIANTE				

